la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

DU 15 DECEMBRE 2023

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

L'ESPRIT CREUSE

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line GEOFFRE

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

SOMMAIRE

Ouverture de la séance…… Page 8

Dépôt et lecture des Vœux et Motions…….. Page 9

Discours d'introduction de la Présidente…….. Page 22

Discours de Groupe de la Gauche……. Page 27

Discours du Groupe de la Majorité Départementale……... Page 30

Examen des rapports…… Page 33

Vote Vœux et Motions…….. Page 153

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du 15 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

CD - Modernisation de l'Action Publique, Finances et Ressources Humaines		Page
12/1/1-6076	Virements de crédits n°4 – Budget Principal du Conseil départemental de la Creuse exercice 2023	**33**
12/1/2-5992	Gestion de la dette et de la trésorerie 2023	**34**
12/1/3-6097	Décision Modificative n°2 Budget Principal	**40**
12/1/4-6089	Décision Modificative n°3 de l'exercice 2023 Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)	**49**
12/1/5-6096	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	**50**
12/1/6-6094	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024	**51**
12/1/7-5990	Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Volet aménagement numérique du territoire	**52**
12/1/8-6015	Bilan des actions entreprises à la suite des recommandations reçues de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine	**64**
12/1/9-5994	Présentation du rapport annuel d'activité de la Société d'Economie Mixte du Limousin pour l'année 2022	**67**
12/1/10-6080	Information de la Présidente des Marchés conclus selon une Procédure Adaptée (MAPA)	**69**
12/1/11-6047	Personnel Départemental : adaptation des emplois	**70**
12/1/12-6078	Astreinte chauffeur Cabinet	**73**
12/1/13-6081	Médecine préventive	**74**
12/1/14-6079	Régime indemnitaire	**75**
12/1/15-6063	TERANA : convention santé au travail	**78**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

12/1/16-6062	Titres restaurant	**79**
CD – Accueil et attractivité		**Page**
12/2/17-6082	Partenariat entre le Département de la Creuse et l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse	**80**
12/1/31-6111	Plan Particulier pour la Creuse n°2 **Présentation par M. Sébastien Mérot Secrétaire général de la Préfecture** **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**81**
CD - Modernisation de l'Action Publique, Finances et Ressources Humaines		**Page**
12/1/32-6114	Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 12 octobre 2023	**107**
CD – Solidarité, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**Page**
12/3/18-6075	Subventions expérimentation rSa	**108**
12/3/19-6101	Revalorisation du plafond du quotient familial pour l'éligibilité des bénéficiaires d'Aides Financières de Solidarité	**113**
12/3/20-5983	Etude pré-opérationnelle PIG	**114**
12/3/21-6029	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage	**117**
12/3/22-6083	Convention SIEL BLEU	**123**
12/3/23-6086	Déploiement du plan de modernisation du secteur de l'aide à domicile 2020-2023. Formation à destination des bénévoles, acteurs de la lutte contre l'isolement des Personnes en Perte d'Autonomie	**124**
12/3/24-6090	Elaboration d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025 conclu avec trois Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le cadre du complément qualité	**126**
12/3/30-6085	Fixation des indicateurs de tarification des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS) pour 2024 **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**127**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CD - Solidarités territoriales et développement durable		Page
12/4/25-6010	Renouvellement de l'espace muséographique du pavillon de Landes – Maison de la réserve - Plan de financement	**136**
12/4/26-6027	Dynamique du phosphore à l'Etang des Landes dans un contexte climatique en évolution – Plan de financement prévisionnel	**138**
12/4/27-6039	Milieux aquatiques : signature de deux contrats territoriaux – Contrat Territorial Vienne Amont (CTVA 3) 2024-2026 et Contrat Territorial des bassins du Salleron, de la Benaize et affluents 2024-2026	**141**
12/4/28-6105	Rapport de Développement Durable – Egalité Femmes-Hommes	**143**
CD - Numérique et mobilité		**Page**
12/5/29-6031	Organisation de la Viabilité Hivernale 2023/2024	**149**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Patrice FILLOUX comme secrétaire de séance.

(M. Patrice FILLOUX procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusé, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

———

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous informe que deux ont fait l'objet de rapports supplémentaires. Le premier, rapport 6113, concerne le Plan particulier pour la Creuse n°2 (PPC 2) ; le second, rapport 6085, porte sur la fixation des indicateurs de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour 2024.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de les examiner au cours de cette séance. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

AUGMENTATION DES CHARGES POUR LES COLLECTIVITÉS

Motion présentée M. Nicolas SIMONNET
Conseiller départemental du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS

M. FOULON. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Une fois de plus, l'État a fixé les règles et laisse les collectivités porter la responsabilité… sans compensation !

« Face à un accroissement de charges sans précédent depuis deux ans – notamment avec une augmentation importante des dépenses de fonctionnement, à la suite des revalorisations successives du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet dernier, les collectivités se retrouvent prises en étau. En cette fin d'année, elles seront nombreuses à ne pouvoir mettre en place la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat – qui est pourtant nécessaire pour les agents.

« Avec des ressources de plus en plus limitées et des dépenses qui explosent, les collectivités locales n'ont jamais connu une telle situation.

« Toutes ces augmentations de charge, sans concertation préalable, compromettent la qualité des services publics, mettent en péril nos infrastructures et nos politiques publiques.

« Devant cette difficile conciliation et notre perte d'autonomie financière, certaines collectivités devront revoir leurs investissements afin de conserver des marges de manœuvre nécessaire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

« Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre, de compenser nos nouvelles dépenses de fonctionnement qui résultent des décisions de l'État. »

(La motion est renvoyée en première commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

FORMATION ET ACCÈS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Vœu présenté par Mme Hélène PILAT
Conseillère départementale du canton de BONNATÉVAUX-LES-BAINS

Mme PILAT. – Ce vœu se lit ainsi :

« Nous le répétons depuis plusieurs années, les actions locales ne pourront pas suppléer une action nationale d'envergure. La santé reste et doit rester une compétence régalienne de l'État afin d'éviter que ne s'instaure une compétition entre nos départements. Une nouvelle fois, nous alarmons afin que l'État s'engage sur ce sujet, car le constat reste toujours préoccupant.

« Au niveau national, nous constatons une baisse continue de la population de généralistes libéraux alors que, dans le même temps, les besoins en soins augmentent avec le vieillissement de la population. En dix ans, leur nombre a diminué de 3,5 % et un tiers des généralistes ont plus de 60 ans.

« Au niveau local, le départ d'un médecin à la fin de l'année sur le territoire de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche va fortement restreindre l'accès aux soins pour des milliers de Creusois.

« Par ailleurs, nous remarquons une dépendance de plus en plus importante aux praticiens étrangers, recrutés en zone rurale ou dans certaines villes pour pallier nos carences. Cette pratique peut entraîner des problèmes de communication et de compréhension pouvant compromettre les soins. En outre, elle contribue à une fuite des cerveaux, privant les pays d'origine de professionnels qualifiés essentiels à leur propre système de santé.

« Ensemble, nous devons travailler à renforcer l'accès à un médecin généraliste en repensant les très longues études des internes en médecine.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

« Demande à M. Aurélien ROUSSEAU, Ministre de la Santé et de la Prévention, d'améliorer la formation de nos étudiants en médecine en consacrant la 7e et 8e année de leur cursus à la pratique dans des zones de revitalisation. Cette proposition vise à répondre aux besoins urgents de professionnels de santé dans nos territoires ruraux. Cette expérience pratique et approfondie serait aussi bénéfique pour nos étudiants. Elle leur offrira une opportunité pour appliquer leurs connaissances théoriques. »

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

URGENCE D'UNE LOI DE PROGRAMMATION
« GRAND ÂGE ET BIEN VIEILLIR »

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Chacun sait l'importance de la part des personnes âgées dans la Creuse. Nombreux sont les EHPAD publics du département devant faire face à une situation financière de plus en plus compliquée. Cette dégradation financière est en partie due à la spirale d'inflation. Certains EHPAD envisagent donc d'augmenter le prix de journée (tarif d'hébergement) et du reste à charge des résidents. Ces hausses peuvent se révéler insupportables pour les personnes âgées et leur famille aux revenus et aux retraites bien faibles en général. Cette situation impacte aussi l'attractivité et l'équilibre global des établissements.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », s'exclamait un Président de la République en 2002. Vingt et un ans plus tard, il serait tout aussi légitime d'ajouter : « Notre maison vieillit et nous regardons ailleurs », tant l'inéluctabilité du vieillissement de la population fait, là encore, l'objet d'une fuite devant le mur des réalités.

« On connaît à la virgule près le nombre de personnes qui seront âgées de 85 ans et plus en 2050. Les baby boomeurs nés entre 1945 et 1965 sont potentiellement les nonagénaires des années 2035-2055. Mais tous les « vieux » ne le seront pas au même moment et dans les mêmes conditions. Alors que le nombre de « 85 ans et plus » stagnera entre 2020 et 2030, il succédera à cette étape de plaine une véritable épreuve de haute montagne démographique, puisque les « 85 ans et plus » passeront brutalement, entre 2030 et 2050, de 2,5 millions à 4,8 millions – soit une hausse de + 85 % en vingt ans. Du jamais-vu dans l'histoire humaine
D'autant que durant l'actuelle décennie 2020-2030, un autre défi se joue : celui de l'explosion des « 75-84 ans », dont le nombre va croître de 4 millions à 6 millions d'ici à 2030 (+ 50 %).
À ces deux périodes – avant et après 2030 – et à ces deux phénomènes démographiques – explosion du nombre des « 75-84 ans », puis des « 85 ans et plus » – correspondent deux types de politiques publiques.

« La première consiste à permettre aux « 75-84 ans » de conserver le plus longtemps possible leur autonomie en bénéficiant d'un logement adapté (10 000 seniors meurent chaque année de chutes domestiques), en sauvegardant des liens sociaux (500 000 personnes âgées vivent dans une situation d'isolement et de « mort sociale »), en évoluant dans un environnement bienveillant (transports adaptés, voirie sécurisée, accès aux commerces, aux résidences seniors ou à un habitat inclusif…).

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« La seconde nécessite d'anticiper à l'horizon 2030 les solutions permettant de faire face aux défis de la dépendance : création d'établissements et de services, embauche de personnels supplémentaires, meilleure solvabilisation des bénéficiaires et des aidants…
Or, face à ce défi, la loi « grand âge » promise en juin 2018 a depuis été abandonnée. Lancé en octobre 2022, un Conseil national de la refondation consacré au bien-vieillir devait se conclure en mai 2023 par une ambitieuse « feuille de route interministérielle ». Il n'y a pas eu de suite.
L'actuelle Ministre des Solidarités et des Familles est à la tête d'un ministère dont l'intitulé, malheureux symbole, ne comprend même plus les termes « autonomie » ou « personnes âgées ».

« Pourtant, tous les mandats ont permis des avancées : plan Alzheimer sous M. SARKOZY, loi d'adaptation de la société au vieillissement sous M. HOLLANDE, création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie sous M. MACRON… Mais l'enjeu commande désormais d'agir pleinement pour répondre à un défi majeur et de s'appuyer sur ces milliers de professionnels des EHPAD ou des services à domicile, publics comme privés, qui, chaque jour, se dévouent corps et âme, mais aussi de s'appuyer sur les élus locaux et sur la filière de la silver économie.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

« **Demande à Mme la Première ministre** qu'une loi de programmation « grand âge et autonomie » soit coconstruite avec les Conseils départementaux et tous les acteurs du secteur afin d'édifier une politique répondant durablement à l'ampleur des besoins, c'est-à-dire une politique qui garantisse des moyens adaptés aux enjeux intergénérationnels et de solidarité pour nos aînés, rendant effectifs les droits à bien vieillir, assurant la formation, le recrutement et une meilleure valorisation des professionnels des métiers de l'aide et du soin. »

(La motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

MANQUE D'ENSEIGNANTS

Vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX
Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

Mme CHEVREUX. – Je vous en donne lecture :

« Le secrétaire départemental FSU-SNUIpp 23 (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles) signale fin novembre dans la presse locale que « les conditions de travail se dégradent, le point de rupture est atteint dans les écoles ». Dans le 1er degré, les démissions et les ruptures conventionnelles ont augmenté de 700 % en dix ans au niveau national, et notre territoire n'est pas épargné.

« Aussi, les difficultés se font ressentir pour les remplacements et les exemples se multiplient. Dans le canton d'Auzances, des collégiens n'ont pas pu assister à 13 heures de cours dans la même semaine et sur le canton d'Aubusson certains écoliers se sont retrouvés avec des journées d'absence début d'année. Quand on connaît l'importance des apprentissages fondamentaux dans l'enseignement primaire, ces conditions compromettent les chances de réussite.

« L'éducation repose sur la qualité de l'interaction entre les enseignants et les élèves. Malheureusement, ces interactions sont sérieusement réduites. Chaque absence représente une opportunité d'apprentissage manquée, un lien pédagogique affaibli. Le manque de continuité peut également entraîner des lacunes dans la compréhension des sujets, réduisant ainsi la qualité globale des savoirs dispensés.

« Cette pénurie résonne avec le dernier classement PISA, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, réalisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). En dépit d'investissements en matière d'éducation, la position de la France se dégrade. Nous devons reconnaître que chaque jour d'école compte, et chaque enseignant a un rôle fondamental à jouer dans la formation des esprits de demain.

« En conséquence et avec gravité, le Conseil départemental réuni en séance plénière ce jour,

« **Demande à M. Gabriel ATTAL** de prendre en compte cette réalité pour construire son grand plan de l'Éducation afin de « remettre de l'exigence » et réduire la « fracture scolaire ».

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

AUGMENTATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Motion présentée par Mme Laurence CHEVREUX
Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

Mme CHEVREUX. – Cette motion est ainsi rédigée :

« La protection de l'enfance est une compétence centrale au sein des missions de solidarités exercées par les Départements. Depuis la décentralisation de la prise en charge des enfants en danger, nous avons fait preuve de notre capacité à résoudre au plus près du terrain, les fractures familiales et à protéger les enfants qui nous sont confiés.

« Cependant, les flux migratoires de ces dernières années sont très préoccupants et la politique migratoire est une compétence de l'État. Cela entraîne une forte augmentation du nombre de personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA), auprès de nos services de l'enfance.

« Plusieurs Conseils départementaux ont décidé de plafonner la prise en charge des MNA pour une période donnée, « faute de capacité d'accueil et d'encadrement ». Notre département connaît lui aussi une montée significative du nombre de MNA. Au-delà d'un coût financier alarmant, les implications sanitaires doivent être prises en considération.

« En Creuse, le chiffre des Mineurs Non Accompagnés a presque doublé entre 2022 et 2023. La structure Origamie, ouverte fin de l'année dernière, avec soixante-dix lits, n'est déjà plus adaptée face à cette demande.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre**, de prendre en charge cette évolution et d'assumer le coût de la mise à l'abri des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés, afin de soulager les structures départementales. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

LUTTE CONTRE LES « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

Vœu présenté par M. Valéry MARTIN

Vice-président en charge des politiques territoriales
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

M. Valéry MARTIN. – Ce vœu se lit ainsi :

« Selon l'Observatoire de la rénovation énergétique, la Creuse est à la première place du classement départemental des passoires énergétiques, avec plus de 35 % des logements classés en catégories F ou G. Ces habitats mal isolés intensifient les disparités chez les Creusois déjà impactés par la hausse des coûts de l'énergie. Responsable d'une surconsommation des foyers, ils détériorent l'empreinte carbone de la Creuse.

« Nous savons qu'il est impératif d'investir davantage dans des programmes de rénovation énergétique, fournissant ainsi les moyens nécessaires pour améliorer l'efficacité des bâtiments existants.

« Le Département de la Creuse est fortement engagé sur la thématique de l'habitat depuis 2016, tel que cela a été traduit dans le cadre des deux Programmes d'intérêt général (PIG) départementaux en vigueur jusque fin 2024. Notre collectivité est aussi impliquée dans le Fonds de solidarité logement (FSL) et, plus récemment, dans le cadre de l'élaboration du premier Plan départemental de l'habitat aux côtés de l'État et de l'Agglomération du Grand Guéret.

« Cette politique territoriale est complétée par le Syndicat départemental d'énergie creusois, qui est positionné sur l'information « tout public » en tant que Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) et qui accompagne les ménages qui n'entrent pas dans les critères du PIG.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Demande à M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, de débloquer des fonds supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique du parc de logements creusois. C'est une urgence sociale et environnementale pour nos territoires. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROTOCOLE SCOLAIRE PRÉVU PAR LE PLAN « FRANCE RURALITÉS »

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la gauche

M. LÉGER. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« L'État affirme qu'avec le plan France Ruralités, les territoires ruraux sont au cœur de sa volonté d'agir.

« Lors de la présentation dudit plan à SAULGÉ, dans la Vienne, le 15 juin 2023, Mme la Première ministre a mis en avant les enjeux liés à l'école et à la scolarisation en milieu rural, sa volonté d'être « facilitatrice » afin de mettre un terme aux fermetures abusives et excessives de classes. À cette fin, elle a fait part de sa volonté d'établir un « plan de projection » sur trois ans.

« Les élus ruraux ont reçu cette nouvelle avec intérêt, espérant ne plus être mis devant le fait accompli par une décision de fermeture de classes. En effet, les annonces brutales et sans concertation de fermetures et de suppressions de postes, en janvier 2023, demeurent un souvenir noir dans la Creuse.

« Ainsi, un « dialogue territorial » spécifique doit être bâti et comporter la fameuse « visibilité à trois ans ». Dès cet automne, devait être mise en place dans chacune des académies, en amont des conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN), une « instance départementale de dialogue et de concertation » à qui sont assignés plusieurs objectifs : d'une part, cette instance doit lancer un appel à projets d'internats d'excellence destinés spécifiquement aux territoires ruraux ; d'autre part, il lui faudra généraliser l'expérimentation des « territoires éducatifs ruraux », sur lesquels la Direction générale de l'enseignement scolaire travaillerait. L'objectif est que la France dispose de 185 territoires éducatifs ruraux à partir de 2024, contre 63 actuellement

« Chaque département – hors ceux de l'Île-de-France – doit être doté d'au moins un territoire éducatif rural. La définition du périmètre géographique, l'établissement des diagnostics et l'élaboration des plans d'action devaient être l'objet d'une concertation entre les autorités académiques et les élus, de telle sorte que la création de ces territoires soit officialisée au plus tard au tout début de l'année 2024.

« Cependant, un nouveau ministre a pris ses fonctions le 20 juillet, et le Gouvernement, tout en proclamant le souhait de conduire une politique en faveur de l'équité, continue de mettre en avant l'argument que le taux d'encadrement des élèves dans les territoires ruraux est plus élevé qu'en milieu urbain : un ratio de 20,28 enfants par classe dans les « communes rurales éloignées » et de 21,2 dans les communes rurales, alors que le ratio moyen national serait de 21,7, oubliant que les enfants vivant

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

en milieu rural passent beaucoup de temps dans les transports du fait du cumul des handicaps géographiques, des dispersions de l'habitat et de regroupements pédagogiques qui ont atteint leur extrême limite.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Considérant** que la scolarisation en milieu rural et les moyens qui sont alloués dans cette perspective à l'Éducation nationale représentent un enjeu déterminant pour l'avenir des zones rurales fragiles, de leur attractivité et pour la cohésion nationale ;

« **Demande à Mme la Première ministre** d'étendre au niveau des préfets et autour d'une vraie orientation stratégique partagée la concertation et la coordination élus/autorités académiques annoncées autour du plan à trois ans et d'acter dès à présent qu'il n'y aura pas de fermetures de classes et de suppressions de postes à la rentrée scolaire 2024 dans la Creuse. »

(La motion d'urgence est renvoyée en quatrième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR

Vice-président délégué à l'Agriculture
Conseiller départemental du canton du GRAND-BOURG

M. LABAR. – Je vous en donne lecture :

« Nous constatons, depuis le mardi 21 novembre matin, que nos panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sont retournés. Notre pays marcherait-il sur la tête ? Les revendications des agriculteurs tiennent pourtant du bon sens.

« Cette Assemblée plénière est donc pour nous l'occasion de réitérer notre soutien au monde agricole, confronté à une surenchère normative qui entrave les activités de nos agriculteurs. Ces derniers nourrissent la France et participent à l'économie nationale et locale. C'est une évidence de soutenir les défis qu'ils affrontent.

« C'est aussi pour cela, que nous voulons signaler notre préoccupation devant une nouvelle menace pour la filière agricole. La propagation d'une nouvelle maladie vectorielle, la MHE (Maladie Hémorragique Épizootique) provoquant une morbidité de 10 à 30 % ainsi qu'une mortalité de 1 % à 5 % occasionne des coûts supplémentaires pour les soins ; de 150 euros par vache. Nous appelons le Gouvernement à contribuer au soutien financier de nos éleveurs.

« Le maintien de la viabilité économique des exploitations et la résilience du monde agricole sont primordiaux pour notre souveraineté alimentaire et notre biodiversité.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

« **Demande au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Marc FESNEAU,** d'instaurer une aide au foyer déclaré et une aide au mouvement commercial (analyse/traitement préventif) afin d'anticiper les surcoûts économiques de cette maladie. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Sauvegarde de l'activité et des emplois de l'entreprise LSI de La Souterraine

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la gauche

M. FILLOUX. – Je vous en donne lecture :

« Près de six ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de la Souterraine fonctionne toujours plus en sous-capacité et sans perspectives. Le constat est amer pour les salariés. Il y a exactement deux ans, les représentants syndicaux avaient déjà alerté sur le fait qu'il manquait plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires, et les salariés avaient appris que leur PDG était déjà « prêt à déposer le bilan » si les constructeurs automobiles ne confortaient pas le plan de charge de l'entreprise et donc sa trésorerie. L'outil de production avait été pourtant modernisé.

« Aujourd'hui, une mort lente de l'entreprise et donc la suppression discrète des emplois subsistants, s'appuyant sur la moyenne d'âge élevée des salariés, marqueraient une défaite collective et un renoncement inacceptables.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Considérant** que la pérennité de La Souterraine Industry est clairement menacée faute de commandes fermes, de perspectives et de stratégie claires, en dépit des aides publiques obtenues ;

« **Considérant** que la préservation et le renouvellement de l'emploi industriel, au cœur de nos territoires ruraux, constituent un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants au sein de la filière automobile ; que la pérennisation du site de La Souterraine et de ses emplois est indispensable ;

« **Rappelle** que le plan de relance de l'industrie automobile d'un montant de 8 milliards d'euros, lancé au lendemain du confinement sanitaire, devait renforcer les fonds propres des entreprises de la filière et contribuer aux projets de consolidation afin d'assurer un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ;

« **Demande à Mme la Première ministre et à M. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique** :

« - de réaffirmer la volonté et les actions de l'État pour une réimplantation des chaînes de valeur, une relocalisation des productions en France et un développement de l'emploi industriel, des sites et de nos savoir-faire ;

« - à cette fin, d'apporter un soutien actif et vigilant au Groupe GMD, et de veiller particulièrement à l'avenir de l'usine LSI de LA SOUTERRAINE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

déjà fragilisée par trois dépôts de bilan et notamment par la perte 157 emplois sur 277 en 2017. »

(La motion d'urgence est renvoyée en quatrième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

DISCOURS DE Mme LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, il m'est bien difficile, aujourd'hui, de ne pas entrer dans le débat national qui, nous le savons, prévaut actuellement sur bien des sujets. Les questions de sécurité semblent devenir une préoccupation grandissante de l'opinion publique, mais quoi de plus compréhensible alors que les Européens se sentent de plus en plus menacés ? Le conflit armé en Ukraine, déclenché par la Russie, dure depuis bientôt deux ans sans qu'une issue ne semble s'engager, bien au contraire. Les inquiétudes sont légitimes, quand le pouvoir en place à Moscou vient de révoquer le Traité d'interdiction des essais nucléaires et prévoit une augmentation de 70 % de ses dépenses militaires.

Ce sont des signes clairs envoyés aux Occidentaux, à nos démocraties qui paraissent fragilisées face à des tyrans galvanisés, quand nous savons que ce sont les Républicains et les Démocrates américains qui, dans un bras-de-fer de politique interne, décideront, une fois encore, qu'on le veuille ou non, de l'avenir d'une grande partie du monde. La demande de la Maison Blanche au Congrès n'intéresse pas seulement la poursuite de leur aide militaire en Ukraine, mais aussi des fonds destinés à Israël, à Taïwan et à l'aide humanitaire pour Gaza. Je vous renvoie à ce qui s'est passé hier au Conseil de l'Europe.

Tout cela sur fond de prises de position de plus en plus marquées sur les sujets d'immigration, contrôlée ou insuffisamment contrôlée. Avoir un avis tranché sur le sujet me semble des plus complexes alors que nous venons d'assister à un débat qui n'a pas eu lieu, et n'aura pas lieu à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps-là, les réseaux de trafiquants d'êtres humains prospèrent et sont de plus en plus barbares, au-delà de ce que l'on peut imaginer. Les quelques révélations, paroles libérées et recueils de situations vécues par les jeunes mineurs non accompagnés que nous prenons en charge dans les Départements sont de plus en plus effroyables. Face à une littérale explosion de ces arrivées en France, l'État nous laisse désarmés et démunis. Aujourd'hui, au-delà de nouveaux moyens financiers pour faire face à nos obligations de mise à l'abri, d'assouplissement dans les règles d'accueil, à la mise en application de la loi Taquet, nous demandons aussi à l'État une aide d'urgence, sanitaire, médicale, psychologique, celle dont nous ne disposons plus dans nos territoires.

Les difficultés d'accéder aux soins, de ne pouvoir être pris en charge en temps et en heure, concourent grandement à cette notion d'insécurité. À cet égard, je tiens à saluer, alors que nous sommes invités aux Sainte-Barbe dans nos centres de secours, l'engagement indéfectible de nos sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, à répondre, au mieux, aux attentes des Creusois, à les protéger et

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

les secourir. Le nombre de leurs interventions ne cesse de croître, jusqu'à ces fameux « relevages » de personnes vieillissantes – interventions qui interrogent aussi sur la pertinence d'un certain nombre de maintiens à domicile.

Ce sujet ne manquera pas de s'inviter dans le débat qui s'ouvre à présent sur la mise en application de la réforme du Service d'autonomie à domicile (SAAD) qui va bouleverser l'organisation SAAD/SSIAD, certes fragile, mais plutôt opérante dans notre département. Nos équipes sont engagées dans cette démarche, mais j'avoue, en associant Mme VIALLE à ma préoccupation, être demeurée extrêmement perplexe lors d'une réunion à l'initiative de la Délégation départementale de l'ARS censée piloter cette réforme…

Pour autant, malgré quelques dissensions parfois avec l'ARS, je voudrais souligner que la mise en place des nouvelles commissions de suivi des établissements sociaux et médicosociaux (ESMS), dans le cadre du fléchage du Fonds d'urgence, commissions qui ont vocation à perdurer, nous aura enfin permis de discuter des situations budgétaires des établissements autour d'une seule et même table. Nous sommes cofinanceurs, sans pour autant avoir eu cette habitude, de prendre des temps communs d'analyse des situations, chacun s'intéressant uniquement à sa propre dotation. Cela aurait certainement évité l'enkystement de certaines situations qui se font jour actuellement.

Néanmoins, nous savons que les fédérations des établissements réclamaient à l'État, dès l'été dernier, un fonds d'urgence de 750 M€ alors que 100 M€ seulement ont été fléchés, soit 11 M€ à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Près d'un million sera attribué à quatre structures en Creuse, pour des aides financières conditionnées à des plans d'actions et de retour à l'équilibre financier. Considérons – c'est ce que nous avons retenu des propos de la Mme la Ministre Aurore BERGÉ – qu'il ne s'agit là que d'une première étape, une réponse d'urgence aux problématiques les plus aiguës des structures les plus en difficulté.

Nous faisons tous désormais, je pense, le constat que le mode de financement des EHPAD et des SAAD est à bout de souffle. C'est un vrai sujet alors que le vieillissement de la population et le manque de professionnels dans ce secteur, comme dans celui de la santé, sont déjà en train de nous contraindre à repenser nos modèles, en l'absence aujourd'hui de financements nationaux actés dans le cadre du cinquième risque de la Sécurité Sociale.

Nous avons – et ce sera une réponse à votre interrogation précédente, monsieur LÉGER – réuni, le 1er décembre alors que trouver une date commune avec la délégation départementale de l'ARS fut quelque peu compliqué, les présidents de conseils d'administration ou conseils de surveillance ainsi que les directeurs des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, afin d'échanger sur les réformes à venir, le positionnement futur des établissements dans le parcours des personnes vieillissantes ainsi que sur la tarification 2024. Voici d'ailleurs pourquoi notre rapport sur la tarification des établissements vous est parvenu plus tardivement,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

car nous souhaitions l'amender des propositions des établissements, postérieurement à cette rencontre.

Ces échanges nous ont aussi permis de nous conforter dans le besoin d'organiser une journée de travail, commune entre tous les acteurs, centrée sur les offres de parcours pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse. Elle se tiendra le 14 février prochain.

Je profite de cet instant pour vous annoncer l'arrivée de notre nouvelle Directrice du service des personnes en perte d'autonomie et, bientôt Directrice de notre MDPH : Mme MICHÉ. Nous lui souhaitons la bienvenue à l'heure où ses compétences vont nous être des plus précieuses.

Des arrivées et des départs, c'est la vie de toute organisation. C'est ainsi que je vous annonce également le départ à la retraite de notre médecin-chef de PMI, le Dr GOUDJO, qui nous quitte après deux années intenses de travail en équipe. Il a été salué par tous, et nous lui avons souhaité le meilleur avec ses proches. Nous l'avons surtout sincèrement remercié pour tout ce qu'il a apporté aux équipes.

Prendre soin, veiller à la santé de nos jeunes Creusois, c'est aussi leur apporter un climat de sécurité afin qu'ils puissent grandir dans la plus grande sérénité. Mais la vie est parfois si chaotique que beaucoup trop d'entre eux requièrent des mesures de protection. Je voudrais dire combien notre Vice-présidente, Laurence CHEVREUX, les équipes de l'ASE et du CDEF, sans oublier nos accueillants familiaux, vont si souvent au-delà de ce que l'on pourrait considérer être leur mission alors que des situations de plus en plus complexes, d'une violence qui nous interroge, se font jour.

Libérer la parole, savoir écouter sans suggérer ni montrer son émotion, tel est le sujet qui a été le fil conducteur de la Troisième Conférence de l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance (ODPE), journée qui a rassemblé avec un intérêt des plus marqués plus de 250 acteurs à GUÉRET.

Sécurité, insécurité chaque jour, dans la rue, dans des soirées festives, dans nos établissements scolaires... La parole des enseignants se libère aussi, eux qui sont les premiers à vivre, à subir ce climat de plus en plus violent, à avoir tu, probablement trop longtemps, ces menaces verbales et physiques qui, peu à peu, sont devenues des passages à l'acte singuliers, des agressions, et pire encore. L'école de la République doit redevenir un sanctuaire ! Elle doit être le lieu des savoirs et de la tolérance, au-delà des dogmes, des religions. Elle doit redevenir la fabrique des citoyens de demain, celle des esprits libres et critiques. Il est à souhaiter de tout cœur, que « le choc des savoirs » annoncé par le Ministre Gabriel ATTAL ne reste pas une énième annonce, celle d'un énième nouveau Ministre de l'Éducation nationale.

Nous mettrons en place, comme nous le faisons déjà depuis longtemps, toutes les actions qui iront en ce sens afin de permettre à nos enfants, à nos collégiens, d'accéder à ces savoirs et à l'acculturation des connaissances.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je sais pouvoir compter sur nos équipes engagées du pôle Éducation, Jeunesse, Lecture publique, Archives départementales et des services Culture, Patrimoine et Sports ainsi que sur l'opportunité que constitue le futur Campus connecté, installé au sein du Pôle universitaire de GUÉRET pour parfaire les actions de notre Conseil départemental engagé dans une démarche « Département Éducatif Rural », aux côtés des deux Communautés de communes retenues « Territoire Éducatif Rural ».

Ceci m'amène à la présentation que souhaitait nous faire Mme la Préfète du cadre de travail qu'elle partagera en réunion interministérielle, le 19 décembre prochain : le PPC 2, ou nouveau Pacte Territorial pour la Creuse, est, nous le savons pour avoir été nombreux à y prendre part, le résultat d'un processus participatif qui, au-delà des élus, a interrogé les acteurs socioéconomiques creusois. Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture nous rejoindra à onze heures trente pour en échanger avec nous.

Enfin, je voulais rappeler que depuis 2017, cette séance plénière de fin d'année était dédiée à nos débats d'orientations budgétaires. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, comme je vous l'avais déjà annoncé. Nous nous sommes posé cette simple question : comment stabiliser suffisamment tôt des perspectives budgétaires de façon la plus réaliste possible, alors que nos recettes et dépenses fluctuent désormais au cours même de l'année, avec des annonces gouvernementales au fil de l'eau que vous aurez notées et qui, irrémédiablement, impactent toutes nos prévisions ? C'est l'une des conséquences de la perte de toute autonomie financière, puisque nous sommes désormais totalement dépendants des dotations d'État. Pour en donner un très bel exemple : dans la DM qui vous sera soumise aujourd'hui, ce sont 720 000 € de moins, que nous aurons à rendre à l'État, entre le montant de TVA pour la compensation du foncier bâti annoncée en loi de finances de 2023 et celui dévolu en cette fin d'année.

Dépendants, nous le sommes également de Fonds de compensation assis sur un potentiel fiscal et financier qui n'existe plus désormais pour les Départements. Il sera remplacé par de nouveaux critères qui nous seront favorables ou défavorables ! Nous n'en savons encore rien.

Dépendants, nous le sommes aussi de fonds de péréquation et autres fonds de concours, dans un contexte national de baisse d'environ 30 % du produit des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO. Cette baisse des DMTO aura deux effets en Creuse : le premier sera, bien évidemment, la chute de cette recette dans notre panier de ressources ; le second sera l'impact négatif sur le Fonds de péréquation entre Départements, fonds dont nous sommes bénéficiaires. Nous sommes d'ailleurs en attente des derniers arbitrages de la Première ministre sur ce fonds de sauvegarde à destination des Départements les plus fragilisés par le contexte socioéconomique.

C'est la raison pour laquelle nous avons préféré différer nos orientations budgétaires en février. Le vote du budget se déroulera donc dans les premiers jours

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'avril, alors que nous disposerons également des éléments du compte administratif 2023.

Nous savons toutefois que nous entrons dans un nouveau cycle de contraintes fortes et que, de fait, nous devrons limiter l'évolution de nos dépenses – et ce, bien évidemment et surtout, si vous souhaitez, chers collègues, poursuivre nos engagements auprès des Creusois et conserver ce pouvoir d'agir qui se traduit par une capacité à investir, quand cela implique « en même temps » de poursuivre notre désendettement.

L'équation sera des plus complexes ! Aussi n'avons-nous d'autre choix, dans les missions des agents du Conseil départemental, que celui d'intégrer les questions d'innovation, de nouveaux modes de faire, de consommer et de produire des services afin d'améliorer nos pratiques en faveur du bien-être des Creusois et de la préservation de notre environnement. Nous le rappelons ce jour dans notre rapport de développement durable, mettant en épigraphe nombre de nos actions dans leurs finalités. À mon avis, nous ne valorisons pas suffisamment ce rapport, et j'espère que nous prendrons le temps pour en échanger.

Donc, je le répète : soyons des plus vigilants. Notre capacité financière à agir et à porter des politiques publiques adaptées à notre département sera certainement une des clés, une des réponses à apporter au missionné du Président de la République, Éric WOERTH, qui doit rendre un avis sur la décentralisation et la clarification de l'action publique, avec évidemment, en toile de fond, le débat qui ressurgit, à peine voilé : quelle strate de collectivité supprimer ?

Je ne suis pas certaine que ce sujet anime les dîners de famille ou les soirées de fin d'année des Français alors que, dans six mois, se dérouleront les élections européennes et que, de cela, personne ne parle... ou plutôt si : déjà certains s'y préparent, et nous savons de quelle façon !

Alors oui, il est bien regrettable que ce ne soit pas la candidature de CLERMONT-FERRAND et du Massif Central, territoires des plus ruraux d'où montent de sourds grondements, qui aient été retenus pour être Ville européenne de la Culture 2028. Cela est fort regrettable parce que nous aurions su fédérer et construire autour de cette idée éruptive d'une région rurale à dimension européenne, riche de ses savoir-faire et de l'intelligence de ses mains alliée à celle de la création culturelle.

Je veux en tout cas, en cette veille de nouvelle année, vous assurer de notre totale détermination, de notre total investissement pour continuer à construire, avec optimisme malgré le contexte, une Creuse qui se veut toujours plus attractive, plus durable, plus innovante et surtout plus solidaire.

Merci de votre écoute.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

M. LÉGER. – Chers collègues, en ce début de séance plénière, il est impossible et il n'est pas souhaitable de ne pas revenir sur ce qui a marqué la précédente, à savoir une mobilisation inédite des agents de notre Conseil départemental. Nous avons tous été frappés par cette mobilisation massive et déterminée tout en étant très respectueuse. Nos agents ont pu dire, à nouveau, la panne du dialogue social, en même temps que leurs revendications financières, plus précisément sur la prime « inflation » ou prime « pouvoir d'achat » que le Conseil départemental de la Haute-Vienne, par exemple, va accorder à ces agents.

Si la panne de dialogue social pouvait paraître abstraite à certains, elle s'est concrétisée le matin de la manifestation quand de nombreux agents nous faisaient part, madame la Présidente, des difficultés, très précises et très concrètes, rencontrées dans l'exercice de leur métier. À plusieurs reprises, en effet, vous leur avez répondu que vous n'étiez pas au courant. Élus et agents se sont alors posé la question de savoir où passait l'information, à quel niveau elle était confisquée alors même qu'à chaque fois que nous demandons des précisions sur le sort des agents, on nous répond ici que tout a été vu avec leurs représentants et que tout a été voté à l'unanimité.

Aux côtés d'une partie seulement des membres de la majorité, vous avez essayé, en vain, de détourner la responsabilité sur l'État, voire sur l'héritage de 2015 – pour un peu, nous remontions à 1981 et à la crainte des chars soviétiques ! *(M. Foulon proteste.)*

En résumé, cette manifestation était une nouvelle étape conjoncturelle d'un problème structurel au sein de ce Conseil départemental, à savoir la question sociale. Nos agents ne trouvent pas de sens aux incessantes réorganisations des services, à la multiplication des gels de postes, aux nouvelles méthodes managériales inspirées peut-être du privé, au manque de lisibilité et d'informations précises. Dans ce contexte troublé, des questions se posent : qui décide vraiment ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Quel est le projet ? La rumeur s'engouffre dans les méandres d'une information parcellaire. Ainsi en est-il de la rumeur que serait prévue la suppression de trois centres d'exploitation, vieux serpent de mer de la collectivité 2015, ou, autre rumeur, la suppression des postes de secrétaire d'UTT.

Face au désarroi du personnel, vous avez cru bon de dire lors de la dernière plénière que vous ne croisiez jamais de Creusois qui vous disait que l'on manquait d'agents au Conseil départemental. Il nous semble que c'est une maladresse de vouloir essayer d'opposer des intérêts des Creusois à ceux des agents, parce que nos agents sont à leur service ; c'est notamment pour cela qu'il faut veiller aux bonnes conditions de travail des agents, car c'est leur permettre de mieux assurer leur mission au service de ces mêmes Creusois.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Permettre à notre personnel de bien assurer ses missions et le démontrer est d'autant plus indispensable à l'heure où la réforme territoriale montre un peu plus le bout de son nez, puisque le Président de la République a nommé Éric WOERTH, ancien député du parti Les Républicains, pour mener une mission visant à réfléchir à une simplification du fameux millefeuille territorial. Immédiatement, les Conseils départementaux se sont sentis dans le viseur puisque chat échaudé craint l'eau froide. Nous verrons ce qu'il en résultera, mais nous ne manquerons pas de rappeler à quel point le Département demeure le bon échelon de proximité pour l'action sociale en zone rurale.

D'ores et déjà, nous pouvons nous émouvoir que lors de la Convention des élus locaux organisée au début novembre par la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, aucun mot n'ait été prononcé au sujet de la mission sur la réforme territoriale annoncée pratiquement le même jour par le Président de la République. Depuis la Covid, les élus locaux sont chouchoutés, mais la câlinothérapie ne fonctionnera pas si elle s'accompagne seulement de consultations alibi. Nous avons été très nombreux lors de cette convention nationale à réclamer, aux côtés du Sénat, un véritable statut de l'élu, une meilleure protection fonctionnelle, des facilités pour permettre aux actifs et aux jeunes d'exercer des mandats quand on sait que 40 % des maires sont des retraités, une lisibilité dans les dotations de l'État, une véritable simplification administrative, non pas dans les paroles mais dans les actes, au risque, sinon, de voir s'amplifier la crise des vocations et la multiplication du nombre de démissions.

Ces démissions sont le révélateur du délitement de notre démocratie locale. Elles sont d'autant plus inquiétantes que nous, élus locaux, sommes les pare-feu d'une société qui va mal, d'une nation qui se fracture. De nombreux élus sont sur le pont presque constamment, partent peu en vacances, à la différence de nombreux enfants qui aiment partir, par exemple, dans des centres de vacances comme à Saint-Palais-sur-Mer ou à Super-Besse.

Même si je prends ces deux exemples au hasard, prenons le temps de nous interroger sur l'avenir de ces deux centres : pour SAINT-PALAIS-SUR-MER, c'est la chronique d'une catastrophe annoncée, puisque l'affaire était mal engagée dès le début. Souvenons-nous : après une première séquence d'offre de rachat, le promoteur qui avait été classé deuxième double miraculeusement son offre, passant devant le premier lors d'une deuxième séquence. Avant même que le Conseil départemental ait choisi l'acheteur, le maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER faisait savoir qu'il ne voulait pas de ce qu'il nommait alors un « mur de l'Atlantique » pour dénoncer le projet architectural du promoteur finalement retenu. Ce qui devait advenir arriva, le projet ne fut pas en accord avec le plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Sa mise en conformité avec ce PLU changeait totalement la donne quant au coût d'investissement du promoteur retenu, qui a donc jeté l'éponge, comme nous craignions ici même lors de la séance plénière de juin, me semble-t-il.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En fait, tout cela semblait cousu de fil blanc depuis au moins une année. Mais l'histoire ne s'arrête pas là puisque, face à l'échec de la vente de SAINT-PALAIS-SUR-MER pour l'instant, vous proposez désormais de vendre SUPER-BESSE, au risque de fragiliser l'opérateur historique qu'est la Fédération des œuvres laïques de la Creuse, la FOL 23. La FOL est pourtant un levier fondamental d'éducation populaire dans ce département. Elle porte, par ailleurs, un projet très intéressant inscrit au Plan particulier pour la Creuse 2 dont nous parlerons par la suite : un centre de vacances de grande capacité au MONTEIL-AU-VICOMTE alors que tout le monde regrette que nous ne disposions pas d'un hébergement de forte capacité dans ce département. Prendrez-vous le risque, madame la Présidente, de mettre en péril l'existence même de la FOL ?

Quant aux problèmes de sécurité et d'immigration, abordés dès le début de votre discours, il convient, je pense, de trouver en ce domaine un juste équilibre entre la mesure nécessaire de ces phénomènes tout en ne courant derrière l'extrême droite, laquelle, sur ces thèmes, finit toujours par gagner la course. Les questions de sécurité ne doivent pas être cachées sous le tapis, c'est sûr, mais elles ne doivent pas permettre de faire oublier la question centrale des inégalités économiques et sociales qui forment un carburant extraordinaire pour le déclenchement de ces violences.

Pour terminer dans le prolongement de votre discours, madame la Présidente, j'ajouterai qu'aucune réforme ne sera efficiente si elle ne s'accompagne d'un pacte financier de confiance entre l'État et les collectivités. Le *deal* ne peut pas consister à octroyer davantage de compétences aux collectivités sans leur accorder de véritables moyens pour les assumer.

Enfin, comme vous, je regrette que la ville de CLERMONT-FERRAND n'ait pas été retenue, mais il restera la belle idée d'un lien entre une métropole et ses campagnes, alors que tous les opposent souvent – tout au moins, dans les discours. Le maire de CLERMONT-FERRAND a montré la voie d'une belle coopération ; celle-ci ne s'arrêtera pas, malgré l'échec de la candidature en tant que ville européenne de la culture.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

M. SAUTY. – Monsieur LÉGER, je reviens sur vos propos, car si j'ai été en accord avec certains d'entre eux, je suis en ferme désaccord sur d'autres.

M. LÉGER. – Parlons de ce qui nous rejoint !

M. SAUTY. – Si vous le permettez, je commencerai par nos désaccords, notamment sur vos propos concernant la panne du dialogue social, car vous avez sans doute oublié la conclusion du dialogue intervenu lors de la précédente plénière. En effet, une réunion rassemblant Mme la Présidente, M. GAILLARD et les services a débouché sur des échanges très positifs et la volonté de renouer un dialogue apaisé et constructif. Ils partageront sans doute ces conclusions, mais il n'y a pas lieu de surenchérir sur la polémique car, pour la plupart, les participants à cette réunion étaient satisfaits de la qualité des échanges.

Par ailleurs, n'essayez pas d'enfoncer un coin au sein de la majorité ; je puis vous assurer qu'elle est unie derrière la Présidente.

Autre point de désaccord, le cas de Saint-Palais-sur-Mer et de Super-Besse. Une commission doit se réunir sur le sujet le 18 décembre prochain. Je ne vois pas l'intérêt de vouloir en tirer l38es conclusions tant que cette réunion ne s'est pas encore tenue.

En revanche, je suis d'accord avec ce que vous avez dit, madame la Présidente et vous-même, monsieur LÉGER, sur la mission confiée à Éric WOERTH. Il est question de simplifier l'organisation territoriale en vue de réduire le nombre de strates décentralisées qui, selon le Président de la République, seraient trop nombreuses. Supprimer les strates : les communes, Nicolas SIMONET et Philippe BAYOL, en tant que coprésidents de l'AMAC, ont sans doute leur avis à ce sujet, mais je pense également que les Français sont très attachés à cet échelon, qui est central. Au vu des compétences dévolues aux intercommunalités et aux agglomérations, leur disparition semble inenvisageable, tout comme celles des grandes régions qui finalisent à peine, non sans douleur et sans coût financier importants, les fusions imposées. Il ne reste donc que les Départements, qui sont sur la sellette depuis 2014 et les déclarations malheureuses d'Emmanuel Valls, alors Premier ministre. Tant pis pour les Creusois qui sont particulièrement attachés à leur Conseil départemental, qui n'est ni trop grand, comme la grande Région Nouvelle-Aquitaine, et permet de gérer les dossiers en proximité, ni trop petit, comme les communes, pour mener des projets d'envergure !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Dès lors, on l'accuse parfois de ne pas en faire assez, oubliant combien notre collectivité est partout présente dans le quotidien, à chaque fois que l'on emprunte une route départementale, que nos enfants fréquentent le collège, que nous franchissons les portes d'une maison de santé pour rendre visite à des personnes âgées ou handicapées. On l'accuse, comme à Aubusson où plus qu'ailleurs, le Département s'investit, avec la Cité de la Tapisserie, la Scène nationale, la Maison du département. Pourtant, si l'on en croit les débats du Conseil municipal de fin novembre rapportés par indiscrétion, « le Centre Jean Lurçat prendrait l'eau parce que le Conseil départemental n'aime pas la culture » au point même que, selon les propos du maire actuel, ce bâtiment serait à l'abandon depuis qu'il existe puisqu'aucuns travaux n'y ont été effectués en quarante ans ; ce serait vite oublier que nous avons dépensé 2 M€ en entretien depuis l'ouverture du CCAJL (Centre Jean Lurçat). Quant à la l'accusation « d'attitude déplorable en direction de la culture », je précise que le Conseil départemental consacre à la culture 54 € par habitant quand la moyenne nationale est de 12€.

Le centre hospitalier d'AUBUSSON, établissement sanitaire qui se porte mal, marqué par des résultats déficitaires qui se sont fortement accrus lors de la reprise de la clinique privée, est en dépôt de bilan. Si le Pôle sanitaire et médico-social a besoin d'être restructuré et modernisé – ce que personne ne conteste – l'établissement pour personnes âgées construit voilà à peine dix ans ne peut et ne doit pas en faire à lui seul les frais. Les résidents du Chabanou à LA COURTINE ne peuvent être mis à la porte du jour au lendemain. Il faut donc trouver la meilleure solution pour le Sud-Est creusois, tant pour AUBUSSON que pour LA COURTINE.

Mais bientôt, nous n'aurons peut-être plus le loisir d'accuser ou d'appeler à l'aide le Département car tout est fait pour qu'il disparaisse. Le dernier exemple en date est la revalorisation de 4,6 % des allocations de RSA prévue au PLF 2024 sans que le Gouvernement n'engage de concertation ni n'octroie de nouveaux moyens financiers aux Départements. Paris décide, les territoires paient ! Pour ce qui est de la Creuse, nous devrons payer plus de 700 000 € l'an prochain pour faire face à cette seule augmentation. J'espère simplement que les Creusois connaissent pareille augmentation sur leurs fiches de paie en 2024 !

Vous le voyez, nos dépenses obligatoires explosent, en même temps que nos ressources sont en chute libre. C'est bien normal puisque nous ne levons plus d'impôt et que nous dépendons entièrement des dotations versées par l'État, lesquelles n'évoluent pas en fonction de l'inflation. La situation est encore aggravée car, aujourd'hui, non seulement nous devons faire face à la chute des DMTO – nous verrons qu'en DM 2, nous perdons 1 M€, soit une baisse de 10 % par rapport aux recettes de l'année dernière – alors que, dans un contexte d'inflation, nous devons faire face à la montée des prix liée à un coût de l'énergie très élevé et à une remontée des taux d'intérêt. De plus, nous perdrons 1 M€ de recettes de TVA par rapport à l'an dernier.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La vraie question est la suivante : d'autres collectivités ou l'État feraient-ils mieux que le Département ? L'État ferait-il mieux que le Département pour protéger l'enfance en danger alors qu'il peine déjà à assumer ses obligations régaliennes relatives à la PJJ ? Verrait-on réapparaître les DAS, ces organisations qui ne donnaient pas satisfaction, portant des politiques descendantes peu adaptées aux différents territoires ?

Que l'État commence déjà par assurer correctement ses prérogatives et n'embolise pas les accueils pour les mineurs non accompagnés, alors que nous voyons arriver jusqu'à nous 70 % de jeunes majeurs que nous devons évaluer et héberger tant que leur âge n'a pas été confirmé ! Que l'État prenne à sa charge les effets d'une politique migratoire dont il ne peut être que le seul à maîtriser les flux, et nous compense à l'euro près nos dépenses induites quand nous accueillions deux MNA en 2015 contre cent trente aujourd'hui.

L'organisation de l'offre scolaire également n'est-elle pas mieux confortée en proximité, lorsque l'on connaît plus finement les habitudes de vie de nos habitants ? Le collège de Crocq aurait-il été réhabilité si la décision avait été prise à Bordeaux ? Aurions-nous eu la fibre accessible dans chaque foyer d'ici à la fin 2024 en nous fiant à l'opérateur historique ? Sans l'avance remboursable du Conseil Départemental, notre SDIS aurait-il pu imaginer accueillir les trois nouveaux camions-citernes du pacte capacitaire alors que la subvention de l'État n'arrivera que d'ici un ou deux ans ?

Je pense plutôt que l'État devrait prendre exemple sur le Département mais, à en croire les actualités, il le fait puisque le Président de la République a annoncé hier le lancement du leasing de voitures électriques à 100 € par mois : peut-être une inspiration de notre politique envers les aides à domicile ?

En réalité, supprimer les Conseils départementaux dans les territoires ruraux faiblement peuplés constituerait une erreur fondamentale. J'en suis d'accord avec vous, monsieur LÉGER. Au lieu de s'engager dans une énième réflexion sur la décentralisation, le Gouvernement ferait mieux de prendre un temps d'introspection. Il pourrait peut-être faire alors le même constat qu'une personne qui m'est chère, le Président Ronald Reagan qui, dans son discours d'investiture en 1981, avait déclaré : « Dans la crise actuelle, l'État n'est pas la solution à notre problème ; l'État est le problème. »

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

VIREMENTS DE CRÉDITS N° 4
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
EXCERCICE 2023

RAPPORT N° CD2023-12/1/1
DOSSIER N°6076

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce rapport nécessite un « dont acte ».

À la suite de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au début janvier 2023, le Conseil départemental peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre budgétaire, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cadre, Mme la Présidente a été amenée à prendre une décision de virement de crédits depuis la dernière séance plénière du 12 octobre 2023. Cette décision, en date du 25 octobre, est la quatrième depuis le début de l'année. Elle a permis de redéployer des crédits par un virement de 400 000 € en section d'investissement, du chapitre 23 au chapitre 27.

Comme l'indiquait M. SAUTY, il s'agit de procéder à l'avance remboursable en faveur du SDIS pour le fameux achat des trois camions sans avoir à attendre la Décision modificative de décembre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

RAPPORT N° CD2023-12/1/2
DOSSIER N° 5992

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Nous avions inscrit au budget 2023 un appel à l'emprunt à hauteur de 8 M€. Nous l'avons fait en début d'année, par anticipation, dans la mesure où nous prévoyions une hausse des taux allant crescendo jusqu'à la fin de l'année – ce qui a été le cas.

Nous avons contracté un prêt de 4 M€ à taux fixe de 3,65 % sur vingt ans – aujourd'hui, ces taux sont plus près de 4 % – ainsi qu'un prêt de 4 M€ à taux variable, basé sur un Euribor de trois mois, avec une marge de 0,67 %. J'ai appris hier que le Cantal vient de souscrire un prêt à taux variable avec une marge de 0,8 %. Je pense que vous mesurez l'impact de contracter des prêts au bon moment.

Dans le même temps, nous rembourserons 11,2 M€. Le Département continue donc à se désendetter. En 2023, nous sommes passés sous la barre des 100 M€ de dette alors que celle-ci s'élevait à 107,7 M€ en 2020. Notre encours aura donc diminué de 7,7 M€ entre 2020 et 2023.

Les consultations bancaires se sont déroulées relativement tôt afin de bénéficier de meilleurs taux. En 2024, nous comptons procéder de la même façon.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous ne serez pas surprise que ma question porte sur la Landesbank. J'aimerais avoir des renseignements précis sur cette banque qui semble être, si j'ai bien compris, une banque régionale franco-allemande – plus allemande que française d'ailleurs puisqu'elle compte des actionnaires allemands et un siège en Allemagne. Donnez-nous des renseignements sur cette banque. Quelles sont notamment les collectivités françaises à avoir traité avec cet établissement ? La structure de capital de banques de ce type... je sais que le vote porte sur un « dont acte » et non sur le fond du rapport, mais je n'ai absolument pas envie d'enrichir ces actionnaires.

Donc, apportez-nous des renseignements sur cette banque, car tout cela me renvoie à de très mauvais souvenirs. Vous revenez souvent sur l'année 2015. Je pourrais pour ma part revenir sur une période antérieure, et vous dire à mon tour ce que j'ai trouvé à mon arrivée à la présidence de ce Département. Je pourrais fournir de nombreuses informations à ce sujet et sur bien d'autres,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

même si je m'en suis bien gardé et n'ai jamais communiqué sur l'état dans lequel j'ai trouvé le Conseil général en 2001. Je ne livrerai qu'un exemple parmi bien d'autres : les fonds, structurés dans un premier temps, étant devenus des fonds toxiques par la suite, il a fallu que l'État réinjecte pratiquement 3 Md€ pour remettre à niveau les collectivités françaises, dont faisait partie le Conseil général de la Creuse, qui s'étaient fait piéger par ces emprunts toxiques. Je pourrais vous communiquer les dossiers sur les négociations, si vous le souhaitez.

Je suis donc extrêmement méfiant à l'égard de tels établissements. Certes, il est question de prêt à taux fixe alors qu'à l'époque, nous avions réussi – c'était l'ancien président aujourd'hui décédé – à indexer l'évolution budgétaire du Département sur l'évolution des taux de marché à la bourse de Francfort, mais je ne voudrais pas que le Conseil départemental se retrouve à nouveau en pareille situation.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LOZACH, vous dites d'une part qu'il se pourrait que, demain, l'emprunt devienne toxique, d'autre part que vous ne voudriez pas engraisser des actionnaires qui ne soient pas forcément français.

Lorsque nous avons lancé l'appel pour cet emprunt, nous n'avions pas d'informations concernant la solidité financière de cette banque et, à ce jour, je n'en ai toujours pas. Il s'agit d'une banque franco-allemande. Vous dites qu'elle est plus allemande que française dans la constitution de son capital, et cela est peut-être le cas. Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, l'Allemagne, comme la France, est dans l'Europe et qu'aujourd'hui, lorsque l'on cherche de l'argent, on regarde plus la solidité des banques que l'origine des fonds. À ce jour, il n'y a aucun souci particulier de ce point de vue.

S'agissant du taux fixe ou du taux variable, vous aurez remarqué que nous avons partagé l'emprunt : une partie à taux fixe et une partie à taux variable basé sur l'Euribor.

Je comprends votre observation, mais comprenez également que nous sommes bien obligés d'aller chercher la meilleure banque pour nous, à savoir celle présentant le taux le plus intéressant. À ce jour, cela reste une banque franco-allemande. Ce n'est pas une banque franco-lituanienne, bien que je n'aie rien contre la Lituanie !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Que craignez-vous, en fait, monsieur LOZACH ? Hormis le fait que ce ne soit pas une banque française, il s'agit d'un emprunt sur vingt ans dont nous connaissons le taux. Nous avons un contrat, les fonds seront décaissés très prochainement, que nous remboursons par la suite. Très concrètement, je ne comprends pas ce que vous craignez.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LOZACH. – Comme l'a dit M. FOULON dans la première partie de son intervention, il n'y a pas de certitude absolue sur la viabilité de la banque concernée. J'aimerais que l'on me donne des éléments : qui sont les actionnaires ? Où est installé son siège ? Pourquoi faire appel à ce type de banque alors qu'il en existe de nombreuses sur le marché français ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je comprends vos interrogations. En revanche, je ne comprends pas quelles sont vos craintes pour notre collectivité en empruntant à cette banque. Si l'argent est décaissé, que nous avons un contrat à taux fixe, le risque est très faible. Je peux me tromper et ne pas comprendre les risques que vous percevez en tant qu'emprunteur.

On peut se méfier, on peut faire peur... Mais quand j'emprunte, mes craintes sont moindres que lorsque je prête ou que je place.

M. LOZACH. – Je ne cherche à faire peur à personne mais, à une époque, il a fallu que je renégocie des emprunts toxiques...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – C'est du taux fixe, monsieur LOZACH !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nos services ont, je pense, suffisamment d'expertise pour ne pas s'être engagés sur un emprunt aléatoire et hypothétique dans le temps. Comme le rappelle Mme FAIVRE, il s'agit d'un emprunt à taux fixe sur vingt ans. Nous recevrons l'argent et, si cet organisme bancaire ne devait plus exister dans quelques années, pour diverses raisons, nous ne pourrions plus lui apporter notre remboursement. Ces petits soucis seraient plutôt en notre faveur qu'avec les emprunts qui avaient été souscrits pour Traces de Pas.

Je ne comprends pas le problème. Sur un taux variable, nous aurions pu nous poser la question de savoir quelles étaient nos garanties, mais un prêt à taux fixe sur vingt ans est un contrat qui ne nous oblige qu'à rembourser les intérêts et le capital, tel que prévu dans le tableau d'amortissement. Peut-être auriez-vous souhaité que nous partagions ce document, le contrat d'engagement auprès de cet organisme bancaire, avec vous, monsieur LOZACH ?

Par ailleurs, je ne suis pas sûre que les banques dites françaises soient détenues à 100 % par des capitaux français. Nous savons bien que c'est un souci aujourd'hui. Je comprends votre demande sur le fond et je vous propose, monsieur FOULON, de communiquer à M. LOZACH le contrat de ce prêt afin qu'il puisse vérifier la véracité de ce que nous rapportons.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Si vous le souhaitez, madame la Présidente, cela ne pose aucun problème. Il s'agit, en effet, d'un prêt de 4 M€ à taux fixe sur vingt ans.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela vous convient-il, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne vous interdis pas de nous transmettre des informations complémentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous sommes donc tous d'accord.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je partage les interrogations de M. LOZACH, lui qui conserve de tristes souvenirs de 2001.

Avec des taux qui approchent les 4 %, nous atteignons la limite du soutenable, tant pour les collectivités que pour les ménages. Derrière ces taux, se cache l'accession à la propriété. Or, interdire comme à l'heure actuelle l'accession à la propriété en raison de taux extrêmement élevés et de conditions d'obtention d'un prêt de plus en plus difficiles est un moteur politique important pour les extrêmes. Je reste persuadé que plus vous limitez l'accession à la propriété dans un pays, plus vous alimentez le vote contestataire.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je me permets de revenir sur vos propos car, à titre professionnel, j'ai contracté de nombreux emprunts auprès des banques ces derniers temps. J'ai également autour de moi des personnes qui ont emprunté dans les années quatre-vingt, et croyez-moi les taux actuels ne sont pas élevés. Ils étaient anormalement bas depuis cinq à six ans, ce qui n'était pas bon pour l'économie européenne.

Que l'on puisse regretter ou déplorer que les ménages se heurtent à des difficultés pour accéder à l'emprunt, et donc à la propriété, est un sentiment que je partage, mais les taux enchérissent l'emprunt et sont plutôt normaux. Il se peut qu'ils connaissent une légère baisse dans quelques mois – je ne fais que répéter ce que je peux lire – et que l'on trouve une certaine stabilisation, mais ces taux sont plutôt normaux et je ne pense pas que l'on revienne à des taux inférieurs à 1 %.

La question ne me semble pas être tant celle des taux que celle des conditions d'obtention des prêts auprès des banques. C'est tout autre chose et cela

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ne concerne pas que notre collectivité. Le taux d'emprunt de ces 4 M€ est tout à fait normal pour un prêt sur vingt ans. Sur dix ans, les taux ne sont guère plus bas ; ils sont lissés, quelle que soit la durée : sur dix, quinze ou vingt ans, ils se tiennent dans un mouchoir de poche. En l'occurrence, il me semble qu'emprunter à ce taux sur vingt ans n'est pas une mauvaise opération.

C'est dommage. On peut regretter de ne pas bénéficier des taux d'il y a deux ans, si ce n'est que l'emprunt concerne cet exercice, la question ne se pose pas dans les mêmes termes pour l'emprunt des ménages.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. FILLOUX.

M. FILLOUX, secrétaire de séance. – Mme GEOFFRE, qui vient de s'absenter, a donné pouvoir à M. BODEAU.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, je reviens sur deux de vos observations.

Comme l'a rappelé Hélène FAIVRE, aujourd'hui, les taux sont lissés. Lorsque nous étions en culotte courte, ils pouvaient dépasser les 10 %. Il faut regarder le taux réel. Or contracter aujourd'hui un prêt à un taux de 4,5 à 5 % avec une inflation à plus de 4,5 % signifie que, demain, les emprunts contractés à des taux frisant les 5 % pourront être renégociés : libre à chaque ménage de renégocier son prêt. Tout le monde l'a fait pendant dix ans, lorsque les taux baissaient. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire demain.

Enfin, je vous laisse la responsabilité d'affirmer qu'avoir la possibilité de contracter un prêt pour acheter une maison est en relation avec le vote extrême ; cela me paraît aller un peu loin.

M. LÉGER. – J'en suis persuadé !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – C'est votre responsabilité. Pour ma part, je n'en suis pas convaincu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je conclurai de ces échanges intéressants qu'il est souhaitable, dans les orientations budgétaires, de poursuivre sur la même trajectoire : moins recourir à l'emprunt plutôt que d'y recourir de façon plus élevée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous avons emprunté 8 M€ et ce que nous vous proposerons dans les orientations budgétaires nous permettra, je pense, de débattre de la question de savoir s'il faut emprunter plus ou moins au regard des taux. Ces derniers sont-ils trop ou insuffisamment élevés ? Ce sont des sujets que nous aborderons au mois de février.

Je vous invite à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2023-12/1/3
DOSSIER N°6097

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Cette décision modificative s'exerce à la marge. Il s'agit d'une décision modificative mineure qui n'intervient que sur la section de fonctionnement, à hauteur de 580 093 €. Je précise que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est identique aux recettes réelles de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, nous inscrivons des ajustements à la marge : nous transférons 10 000 € d'une étude non réalisée compensée par l'acquisition de petit matériel. Pour les directions techniques des routes et des bâtiments, il s'agira d'opérer tout simplement des virements entre programmes sans modifier le montant global de l'enveloppe des travaux. Cela n'apporte pas de modifications substantielles à cette section.

En recettes d'investissement, nous inscrivons un virement de 116 508 € du FCTVA, tenant au décalage d'achèvement de certains projets et de subventions qui ne seront perçues qu'en 2024.

En section de fonctionnement, les recettes marquent une hausse de 580 093 €, avec des variations d'un chapitre à un autre. Je relève la baisse inscrite du chapitre 73, d'un montant de 654 519 €. Comme l'indiquait Mme la Présidente dans son propos introductif, nous retrouvons la fameuse fraction de TVA que l'État nous avait accordée et qu'il nous a reprise entre-temps. Je me bornerai à rappeler que nous finissons l'année avec une compensation à 3,7 % là où nous attendions une compensation à 5,1 %. Nous devons donc rendre aujourd'hui quelque 700 000 € à l'État, pour être exact 718 744 €. Ce montant n'est pas neutre, et vous comprendrez la difficulté à établir des orientations budgétaires.

C'est la raison pour laquelle nous tiendrons le débat d'orientation budgétaire en février. Les services y travaillent déjà, en fonction notamment de l'atterrissage final de l'exercice 2023, sachant qu'il nous reste encore quinze jours d'exercice.

En contrepartie, il est à noter que la taxe d'aménagement a augmenté et que la TSCA, la taxe sur les contrats d'assurance, a atteint 543 298 €. Cela n'est pas de notre fait, mais ce sont des recettes complémentaires que nous encaissons.

Je conclurai cette présentation en évoquant les DMTO. Jusqu'au mois de juillet, ils suivaient une pente descendante, mais douce. Au mois d'août, nous avons subi un choc brutal et, en septembre, octobre et novembre, ils se portent mieux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous finirons l'année à – 6 %, soit une perte de 1 M€ par rapport à l'année 2022, qui avait été une année record. Nous étions toutefois restés prudents dans notre inscription budgétaire – fort heureusement car, globalement, nous ne perdons que 1 M€.

Mme la Présidente l'a indiqué dans son propos liminaire, la difficulté tient au fonds de péréquation dont la caisse est alimentée par l'ensemble des Départements. C'est un autre problème, car du fait de l'effondrement des DMTO constaté dans certains Départements, notamment dans les Départements côtiers, et plus particulièrement en Gironde, nous ne savons pas ce qu'il adviendra du fonds de péréquation des DMTO en 2024.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de 315 214 €. Ce n'est pas surprenant puisque les dépenses en matière d'énergie – gaz et électricité – ont fortement augmenté ainsi que les fameuses charges de gestion courante, à hauteur de 609 789 €. Celles-ci comprennent notamment des prestations réalisées par l'Agence d'attractivité, pour 148 000 €, mais également le financement des maisons d'enfants à caractère spécial (MECS) qui nous impacte fortement. C'est sur cette ligne que l'on retrouve des dépenses relatives à la prise en charge des mineurs non accompagnés. La situation est catastrophique et partagée par l'ensemble des Départements. Lors de l'Assemblée des Départements de France, nous avons pu constater que, s'agissant des MNA, tous les Départements appellent au secours pour que l'État prenne enfin ses responsabilités.

Nous vous présentons donc une DM mineure, de 580 000 € en fonctionnement, et rien en investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Concernant les propos qui viennent d'être tenus sur le report du budget, à titre personnel, je considère qu'avec la M 57, il est possible de proposer un budget supplémentaire (BS) en fonction de l'état 12-59 de la fiscalité que l'on ne connaît jamais avant le mois de juin et qui permet de connaître les recettes fiscales. Il en est ainsi tous les ans. Je ne comprends donc pas la problématique qui vous incite à repousser le vote du budget puisque nous aurons la possibilité, au mois de juin, de faire un BS adaptatif sur les véritables sommes encaissées, tenant compte de l'état 12-59 qui nous est toujours communiqué au mois de juin.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle j'ai précisé que voter le budget au début du mois d'avril nous permettrait d'examiner en même temps le compte administratif, ce que nous faisions généralement en mai ou juin. Il s'agit, là encore, de mieux coller les décisions à prendre sur des réalités qui vous seront partagées en un temps instantané. Tel est surtout le sujet.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Vous le savez, en M 57, nous pourrons malgré tout mandater un certain nombre d'investissements...

M. BODEAU. – 25 %.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... d'ici au mois d'avril, si nécessaire.

Il s'agit d'une décision claire. Nous pourrions en effet prévoir un budget supplémentaire ; la collectivité a travaillé de la sorte depuis quasiment vingt ans. Mais nous nous sommes posé la question et nous en avons conclu que nous aurions plus de visibilité en vous présentant des orientations budgétaires en février. Selon moi, le temps est fondamental ; c'est un aspect sur lequel on ne s'appesantit peut-être pas suffisamment, mais ne présenter les orientations budgétaires qu'en février nous permettra de disposer d'éléments bien plus concrets et d'être plus proches de la réalité. Aujourd'hui encore, nous sommes en train de procéder à des réajustements et nous ne savons pas exactement comment se terminera l'exercice.

Pour ma part, je suis souvent déçue par les séances d'orientation budgétaire : on voudrait que ce soit déjà le budget, on voudrait déjà connaître les grandes masses dans le détail et les engagements financiers de la collectivité pour l'année à venir. Reporter le DOB est aussi une façon de laisser plus de temps aux services pour peaufiner les choses et vous les présenter de façon plus opérante. En découleront, début avril, le compte administratif et le budget.

En outre, cela ne pose pas de problème pour le fonctionnement de la collectivité ni dans nos engagements en termes d'investissement...

M. BODEAU. – En termes d'investissement, j'en suis d'accord. En revanche, cela peut poser des problèmes pour ce qui est de certaines dépenses de fonctionnement, puisque l'on n'a pas de visibilité sur certaines décisions...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non.

M. BODEAU. – Si, en particulier s'agissant de l'aide que l'on pourrait apporter, par exemple, aux personnels avec la prime de pouvoir d'achat, d'autant qu'au mois de février, nous ne connaîtrons pas davantage l'état 12-59 des recettes fiscales.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non, mais nous connaîtrons un certain nombre de tendances sur lesquelles les Départements de France sont actuellement en discussion avec le Gouvernement. Nous avons balayé ce matin un certain nombre de sujets qui auront des impacts financiers. Nous avons notamment évoqué la question de la

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

politique de l'enfance. Je souhaiterais savoir quelles seront les avancées dans les semaines à venir sur ce que l'État considère être des dépenses supplémentaires pour les Départements en la matière : bénéficierons-nous de financements supplémentaires plutôt que de recourir à des cavaliers budgétaires, comme nous l'avons fait tout au long de l'année : un peu plus ici et un peu moins là ? Je veux vraiment asseoir notre budget. De nombreux Départements le font depuis plusieurs années, même si certains autres, comme la Savoie, la Haute-Savoie ou les Hauts-de-Seine n'ont aucun problème pour voter leur budget en décembre.

M. BODEAU. – Nous ne sommes pas sur les mêmes volumes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous nous sommes interrogés. Après avoir longuement échangé avec les Départements de la même strate que le nôtre, nous constatons qu'ils votent leurs budgets plus tardivement afin de les asseoir sur les recettes escomptées et sur l'évolution des dépenses qui nous incomberont non seulement à l'occasion de la loi de finances, mais également en raison des mesures prises au fil du temps par le Gouvernement.

La gymnastique purement financière ne nous intéresse pas. Il s'agit d'être au plus près des réalités afin de savoir surtout où nous pourrons aller en 2024, mais également au-delà de 2024. Il ne s'agit plus de faire de la prospective budgétaire année par année, même si c'est ce que l'on demande ; il faut aussi tenir sur le plus long terme.

Avez-vous d'autres questions concernant cette DM ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il s'agit plutôt d'une remarque : cette DM illustre parfaitement ce que nous regrettions tous ensemble ce matin, à savoir une forme de double peine : la dépendance vis-à-vis de l'État, qui n'est pas nouvelle mais qui s'est renforcée avec la disparition d'une forme de fiscalité pour le Département et, partiellement, pour d'autres collectivités ; et une dépendance qui s'opère à l'aveugle puisque, chaque année, les compensations varient en fonction de la conjoncture. Tout le monde le sait à l'avance mais si, demain, la réforme territoriale intervenait dans ce contexte de dépendance annoncée à l'aveugle, elle ne pourrait pas bien fonctionner et enfoncerait encore le coin entre les collectivités et l'État.

Je suis persuadé que, dans ce pays, nous avons besoin du lien entre l'État et les collectivités plutôt que, toujours, d'une sorte de défiance.

Je ne crois vraiment pas qu'une telle réforme puisse se faire contre les collectivités. Je n'y crois absolument pas. Nous ne sommes plus il y a un demi-siècle,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

lorsque l'État décidait de tout. Avec la décentralisation, nous avons pris des habitudes différentes. Je pense malgré tout que l'on peut tirer les conclusions de ce qui s'est fait il y a une dizaine d'années. Je ne suis pas certain que d'avoir obligé à la fusion de communautés de communes sans que ce soient des communautés de communes de projet, comme celles d'avant, ait été la meilleure opération tant pour les territoires que pour les élus.

Donc, arrêtons les réformes qui se font dans le dos des élus après des consultations-alibi alors que tout est déjà écrit à l'avance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'un des éléments intéressants de la loi de finances – nous l'avons constaté en 2023 et nous le constaterons en 2024 – est que le Gouvernement table sur des prévisions de croissance et sur une inflation anticipée. Nous avons vu, en 2023, combien ces prévisions, qui impactent les finances publiques et, de fait, les recettes départementales, étaient totalement erronées.

Nous savons d'ores et déjà en cette fin 2023 que les prévisions pour 2024 ne sont pas exactes. Cela nous incite à être de plus en plus prudents. Faire de grandes annonces et vous proposer des orientations budgétaires, tabler sur des montants globaux de ressources et de recettes à percevoir nous paraît vraiment inopportun ; nous préférons affiner les choses, attendre quelques semaines pour voir ce qui découlera de cette loi de finances qui a été votée on sait de quelle manière et les éléments dont nous disposerons en février. Nous pensons, en effet, que les chiffres seront plus précis en février.

M. LÉGER. – Une dernière remarque pour essayer d'être au plus juste : reconnaissons que l'État nous aide en matière d'investissement. Le Département de la Creuse l'illustre bien : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a bondi depuis dix ans, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), un Fonds vert... Bref, en millions d'euros, les fonds sont là ! Il ne faut toutefois pas que l'État oublie qu'à trop fragiliser le fonctionnement des collectivités, il gêne leurs capacités d'investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est bien ce que je dis, répète et martèle. Là aussi, les choix sont clairs au sein de la collectivité et nous aurons encore à en décider en début d'année : voulons-nous dépenser, dépenser et dépenser en fonctionnement au risque de nous retrouver avec une capacité d'autofinancement (CAF) nette négative ? Je pense qu'à ce train-là, nous n'en serions pas loin ! Lorsque vous me dites qu'il faut augmenter et distribuer, nous sommes tous d'accord et nous y sommes tous favorables mais, derrière, c'est notre capacité d'agir et d'investir qui est en cause.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je le répète donc : nous sommes dans un Département qui compte peu d'habitants. Nous vivons au quotidien avec des habitants qui sont nos voisins et qui nous demandent des routes en bon état. Je suis désolée, que cela fasse plaisir ou pas, que ce soit avec du goudron ou un autre revêtement, les Creusois veulent des routes en bon état parce qu'ils en ont besoin pour circuler. Ils veulent des collèges qui tiennent debout pour que leurs enfants ne soient pas obligés d'aller trop loin et que des travaux y soient engagés même si, d'ici à trois ou quatre ans, ils n'accueillent que soixante ou soixante-dix élèves. Nous devons opérer des choix.

Vous avez raison, monsieur LÉGER, en raison des taux d'intérêt, nous ne pourrons pas emprunter des millions et des millions d'euros. Nous connaissons le contexte. Il faudra veiller à conserver une capacité d'autofinancement, nous n'avons d'autre choix. Il n'est donc pas possible de dépenser sans regarder à la dépense.

M. LÉGER. – Votre réponse me pousse à vous poser une question : lorsque vous dites qu'il faut veiller à ne pas dépenser, dépenser et dépenser, et à ne pas dégrader notre CAF, cela signifie-t-il que votre décision de ne pas distribuer de prime de pouvoir d'achat au personnel est déjà prise ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, je ne voulais pas vous faire l'affront de rappeler ce que nous savons. Vous évoquiez les manifestants qui étaient dans la cour de l'Hôtel du Département le 12 octobre dernier. Il s'en est suivi une réunion à laquelle assistaient MM. GAILLARD et FOULON, le Directeur général des services, les Directeurs généraux adjoints, la DRH et la Direction des finances et du budget ainsi que les organisations syndicales. Je n'ai pas besoin de vous rappeler quelles ont été les conclusions de cette matinée de travail puisque, quelques jours après, vous receviez à votre tour ces mêmes organisations syndicales. Elles vous ont expliqué ce qu'il s'était passé. Vous avez donc déjà eu réponse aux questions que vous semblez poser avec étonnement ce matin.

M. LÉGER. – Les représentants du personnel ne nous ont rien dit...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Auraient-ils refusé le dialogue avec vous, monsieur LÉGER ?

M. LÉGER. – Je ne sais pas du tout si, demain, vous déciderez...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Que vous ont-ils dit ? Rien ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – Nous ne savons pas – et eux non plus *a priori* – si, demain, vous accorderez cette prime de pouvoir d'achat. J'ai l'impression que cela tient au débat d'orientations budgétaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'information vous a-t-elle été donnée ? Je ne vais pas parler à la place des autres. Comme je sais que vous avez reçu les représentants, ce qui est bien normal...

M. LÉGER. – En tant qu'élus, nous sommes régulièrement sollicités par les représentants du personnel. Notre porte est toujours ouverte et nous tenons à connaître leur avis, tout comme nous prenons bien soin d'écouter ce que vous nous dites.

Je ne sais absolument pas – et je n'ai pas eu l'impression qu'ils avaient la réponse – si vous pensez accorder tout ou partie de cette prime de pouvoir d'achat. Je ne le sais pas. Ma question est ouverte. À l'occasion de ce que vous disiez en parlant de faire attention à ne pas dépenser, je vous demande si cela signifie que cette prime ne sera pas versée ou s'il reste une marge de manœuvre. C'est une question très simple, sans arrière-pensée : avez-vous déjà décidé ou pas ? N'instrumentalisons pas les personnels.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ma réponse est simple, monsieur LÉGER : nous ne sommes pas aujourd'hui en séance de débat d'orientation budgétaire. Nous avons échangé – et j'en suis très heureuse ; ainsi, les choses sont plus transparentes – avec les représentants des agents et avec les organisations syndicales. Je pense qu'ils ont partagé les conclusions du temps d'échange du 4 décembre avec vous.

C'est la raison pour laquelle je ne pouvais me permettre d'en tirer quelque interprétation. Puisqu'il a été demandé à toutes les parties prenantes et à tous les partenaires de travailler dans la confiance, nous avons souhaité avec Thierry GAILLARD faire en sorte que le dialogue social se déroule en toute confiance. Un nouveau plan de rencontres a été établi. Nous avons fixé une première date et une autre sera fixée à la fin du printemps. Les choses se passeront telles qu'elles doivent se passer au regard des éléments dont nous disposerons, en particulier au regard des orientations budgétaires que nous aurons fixées.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – En ce qui concerne cette prime inflation ou pouvoir d'achat, je préciserai tout d'abord que toutes les organisations syndicales ne la réclament pas, ou elles ne vous ont pas dit la même chose qu'à nous.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Par ailleurs, si nous décidons de la mettre en place, elle représentera un montant de 570 000 € supplémentaire à prévoir au budget, sachant qu'un certain nombre d'augmentations intervenues en cours d'année à la suite des mesures nationales annoncées aux mois de mai et de juin ont déjà impacté le budget.

Pour en venir à la demande des organisations syndicales à ce sujet, par suite de la discussion que nous avions eue lors de la précédente plénière, une rencontre s'est tenue au début décembre. Les organisations syndicales souhaitaient aborder deux points majeurs : la façon dont s'organisent le dialogue social et tout ce qui touche au pouvoir d'achat. Cela peut se comprendre compte tenu du contexte économique national. L'impact de l'inflation galopante sur les bas salaires est indéniable, en particulier pour les personnels de catégorie C. Personne ne peut le nier.

Pour être tout à fait clair et précis, leur demande ne portait pas du tout sur la prime de pouvoir d'achat, sauf peut-être de la part d'une organisation syndicale, mais sur une revalorisation, qui pourrait être envisageable mais qui ne pouvait pas s'opérer, en tout cas, en 2023, de l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, qui est une des parties du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), de 120 € par mois et par agent. Cette revalorisation pourrait être envisageable, mais ne pouvait pas s'opérer en 2023. Cela représenterait en année pleine une dépense de 1,5 M€. Vous imaginez bien que cela se discute et ne se décide pas au moment du repas entre la poire et le fromage.

Comme l'a dit Mme la Présidente, ces éléments seront discutés dans le cadre du DOB. Nous l'avons prévu ensemble. Cette méthode m'a paru tout à fait bien acceptée et comprise par les organisations syndicales présentes.

J'ajoute qu'en 2023, le complément indemnitaire annuel (CIA), c'est-à-dire la seconde partie du RIFSEEP, a été abondé de 120 € pour 230 agents. Une revalorisation est donc intervenue. Les mesures en faveur du pouvoir d'achat représentent plus de 3,5 M€ sur la période 2022-2024. Des avancées sont donc tout de même déjà intervenues, même si ces discussions s'entendent et si les représentants du personnel sont parfaitement dans leur rôle.

Voilà ce que je voulais ajouter concernant cette partie. Mais j'y reviendrai.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous aborderons en effet le sujet du CIA par la suite. Nous sommes en train de sauter du coq à l'âne. Chers collègues, concentrons-nous sur les sujets du rapport que nous examinons, qui porte sur la Décision modificative n° 2. Elle vous a été présentée. Nous reviendrons par la suite sur les sujets RH, au moment où nous étudierons les rapports qui concernent les ressources humaines de la collectivité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal du Conseil départemental de la Creuse telle que présentée ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- en conséquence, d'approuver le versement de la somme de 148 000 € à l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse sur l'exercice 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sur ce dernier point, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leurs programmes déjà en cours, en particulier ceux des Petites Villes de Demain (PVD) qui sont en train de déboucher sur les opérations de revitalisation du territoire (ORT) – tant mieux, j'en suis très heureuse car c'était un gros travail. Devraient également bientôt aboutir l'étude sur les usages numériques ainsi que celle sur l'état des établissements sportifs dans le département, souhaitée à la fois par l'État et la Région, que l'Agence prend en charge, le Conseil départemental cofinançant la part au-delà des subventions actualisées.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N° CD2023-12/1/4
DOSSIER N° 6089

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Là encore, il s'agit d'une décision modificative mineure, qui n'intervient que sur la section de fonctionnement mais pas sur la section d'investissement.

Cette DM concerne des dépenses et des recettes de fonctionnement à hauteur de 31 699 €. Les recettes correspondent au remboursement des assurances statutaires et au FCTVA afin d'équilibrer la DM sur les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2023 soit les dépenses du groupe 1, à caractère général mais également les dépenses en énergie et carburant, à hauteur de 10 878 €, ainsi que les dépenses du groupe 2, charges de personnel, à hauteur de 20 860 € pour couvrir les besoins en personnel de remplacement d'ici à la fin 2023.

Donc, rien de particulier concernant cette DM du CDEF.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit des ajustements nécessaires de fin d'année.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'adopter la décision modificative n° 3 du CDEF. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

RAPPORT N° CD2023-12/1/5
DOSSIER N° 6096

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme vous le savez, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, le comptable public du service de gestion comptable (SGC) de GUÉRET nous a transmis des états de produits départementaux qui n'ont pu être recouvrés par ses soins.

Cela représente 49 titres émis entre 2014 et 2022, pour un montant total de 25 751 €.

Je tiens à souligner que le volume de ces propositions d'admission en non-valeur est significativement inférieur à ceux des derniers exercices. Nous pouvons donc considérer, madame la Présidente, que le travail a bien été effectué car, pour rappel, le montant d'admission en non-valeur s'établissait en 2021 à hauteur de 96 678€. Il est aujourd'hui de 49 866 €.

La procédure vise uniquement à désengager la responsabilité pécuniaire du comptable, lequel, je le rappelle, est responsable au regard de la loi. Voter ce rapport le déresponsabilise. Cela étant dit, cette procédure ne libère pas pour autant le redevable qui, s'il revient à ce que l'on appelle « meilleure fortune », doit payer en son temps les sommes recouvrables. J'indique cela sous le couvert de M. MORANÇAIS, eu égard à sa fonction.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Effectivement, si la personne concernée revient à meilleure fortune, il est possible de récupérer les montants dus par la suite. Néanmoins, le suivi n'est pas tout à fait le même et ces cas demeurent limités.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'admettre en non-valeur ces produits. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

RAPPORT N° CD2023-12/1/6
DOSSIER N° 6094

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Éric BODEAU a abordé tout à l'heure le sujet et, comme tout le monde le sait, la collectivité doit continuer à fonctionner au-delà du 31 décembre. Pour cela, Mme la Présidente doit pouvoir signer et mandater les dépenses d'investissement.

Cela a été rappelé, mais il est tout de même important de le préciser car nous avons bien vu qu'il existe les philosophies différentes entre M. BODEAU et Mme la Présidente sur l'opportunité de décaler le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'à présent. Cela va changer en 2024.

Je rappelle qu'il est possible d'engager un montant correspondant à 25 % des crédits votés aux budgets de l'année précédente, ce qui laisse tout de même une marge de manœuvre pour continuer à faire fonctionner la collectivité jusqu'au mois d'avril.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je précise qu'il s'agit de 25 % des crédits votés, et non des crédits constatés.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2024 dans les conditions qui viennent de vous être présentées, à la fois sur le budget principal et les trois budgets annexes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

VOLET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

**RAPPORT N° CD2023-12/1/7
DOSSIER N° 5990**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – La Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu un rapport sur le volet d'aménagement numérique du territoire. Si vous m'y autorisez, madame la Présidente, je souhaite que, pour présenter cette première partie de rapport portant sur le numérique, nous laissions la parole à notre Vice-présidente ès qualités, Mme Hélène FAIVRE.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Volontiers.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Vice-présidente déléguée plutôt que qualifiée, mais je vous remercie !

La Chambre régionale des comptes a souhaité examiner les observations qui nous ont été faites sur ce volet conjointement à celles adressées au syndicat mixte DORSAL. C'est la raison pour laquelle ces conclusions reviennent maintenant.

La première remarque que je ferai est qu'il n'y a pas de recommandations ou de critiques. Pour ceux qui s'intéressent au sujet, ce rapport ne nous apprend pas grand-chose. S'agissant du contexte, dans une première partie, est rappelée l'absence d'initiative privée hors l'Agglo de Guéret, et donc la nécessité de mener des RIP *via* le syndicat mixte DORSAL et, désormais, *via* la SPL NATHD pour ce qui est de la commercialisation et de l'exploitation. La CRC décrit ensuite le cheminement vers ce 100% fibre, passant par les montées en débit – je ne vais pas reprendre tout l'historique – ainsi que le tournant du PPC 1 qui, en 2019, a été pour le CD 23 l'occasion de donner l'impulsion d'un 100 % fibre au plus tard en 2025 qui, comme le rappelait Jérémy SAUTY, sera en fin de compte conclu avant la fin 2024.

La CRC mentionne également le modèle de financement reposant sur l'emprunt DORSAL pour la part du Départementale et des EPCI, avec fonds de concours pour ces deux strates de collectivités, pour faire face aux annuités si les recettes de commercialisation n'étaient pas au rendez-vous. Donc, comme je le disais, rien n'est indiqué que nous ne sachions déjà. Ce qui n'est pas forcément détaillé, c'est l'évolution de la réglementation et la possibilité pour les opérateurs de co-investir,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ce qui modifie grandement le plan d'affaires et requiert, effectivement, la participation des collectivités.

En conclusion, ce modèle a permis de démarrer le projet 100 % fibre en 2019, car rien n'était signé à ce sujet auparavant, et de le voir aboutir d'ici à six mois, c'est-à-dire à la mi-2024. Sans ce montage, je ne suis pas sûre que nous aurions franchi le pas tous ensemble.

Voici l'information que je pouvais vous délivrer, sachant que le rapport de la CRC ne fait aucune recommandation.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Nous parlions de l'utilité des Départements. On voit bien que si le Département n'avait pas été à la manœuvre pour le déploiement de la fibre – et l'on connaît les difficultés rencontrées par certaines collectivités pour abonder le financement encore aujourd'hui –, je pense que nous n'aurions pas été au rendez-vous pour les Creusois à la fin 2024. Or, pour une terre d'attractivité, mes chers collègues, madame la Présidente, le numérique est fondamental.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Personne ne remettra en cause, madame la Présidente, la participation du Département à cet effort de déploiement du haut débit. Rappelons toutefois quelques chiffres, parce qu'ils ont la tête dure ! Si je dis une bêtise, Mme FAIVRE saura me corriger. On a senti tout à l'heure que le professeur d'économie n'était jamais bien loin ! *(Sourires.)*

Le Jalon II, c'est-à-dire le déploiement du haut débit dans chacune de nos habitations creusoises pèse 173 M€...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Non, c'est la totalité, pas seulement le Jalon II.

M. LÉGER. – Ces 173 M€ sont financés à 35 % par la Région, ce qui n'est pas rien. Il est de bon ton parfois de critiquer la Région, qui est trop loin, trop grande...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Jamais à ce sujet !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – ... et de gauche. Donc, 35 % pour la Région, 35 % pour l'emprunt DORSAL dont une partie est garantie par le Département – mais une garantie n'est pas une dépense directe, on le sait bien – et 25 % pour l'État. Il reste donc quelques pourcents pour le Conseil départemental, de l'ordre de 2 %, plus les avances remboursables qui seront remboursées, 2 % pour les EPCI et 1 à 2 % pour l'Europe.

S'il est un point que vous avez réussi, c'est bien de laisser penser aux Creusois que c'est pratiquement le Département qui distribuait la fibre. Or le Département participe à hauteur de 2 % à son financement. C'est très bien. Nous avions déjà anticipé au temps des premières mesures et de l'adhésion à DORSAL, mais voilà, la part du Conseil départemental est de 2 % du financement, plus les avances remboursables, plus les garanties d'emprunts et les fonds de concours. Il faut seulement ramener les choses à leur juste mesure.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je trouve votre déclaration assez peu sympathique et curieuse parce que, me semble-t-il, si le Conseil départemental n'avait pas été là pour consentir une avance remboursable à l'intercommunalité que vous aviez l'honneur de présider précédemment, ce territoire n'aurait pas vu la moindre prise se construire.

M. LÉGER. – J'en conviens.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je conçois que vous jugiez que le Département ne fait pas suffisamment...

M. LÉGER. – Je ne dis pas cela. Je dis qu'il faut ramener les choses à leur juste mesure.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... que la coordination et le portage ne suffisent pas et que le Département doive être accusé de tous les maux, quand il faut payer quelques subsides ou quand la fibre passe dans les branches, il est tout de même assez curieux de constater que les communes et les EPCI se sont peu engagés pour déployer la fibre mais le sont, en revanche, pour réclamer haut et fort, même sans accorder les moyens et avoir le moindre euro pour la déployer !

Je m'en tiens là, car ce n'est pas le sujet que vous évoquiez, monsieur LÉGER, et je vais laisser à Mme FAIVRE le soin de vous répondre qui, en tant que vice-présidente de DORSAL, maîtrise totalement les questions budgétaires et financières de ce déploiement de la fibre.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – En effet.

Tout d'abord, évitons déjà la confusion entre Jalon I et Jalon II. Ensuite, comprenons pourquoi l'emprunt a été pris par DORSAL. Le sujet est complexe et n'intéresse pas tout le monde mais, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, DORSAL n'est pas un prestataire mais un syndicat mixte, c'est-à-dire des collectivités rassemblées.

Je ne sais si vous en avez conscience, mais nous avons fait prendre les emprunts par DORSAL parce qu'au bout du compte, les recettes remontent de l'exploitant, la SPL NATHD, qui les reverse à l'actionnaire DORSAL. Elles ne pourraient pas être reversées aux membres directement. Que ce soit la Haute-Vienne ou la Corrèze, tout le monde a élaboré des montages, soit en empruntant par le biais de DORSAL, soit en optant pour des avances remboursables afin de récupérer ces recettes ; sinon, celles-ci resteraient dans le syndicat mixte.

Donc, nous apportons des fonds et c'est le syndicat mixte qui enregistre les recettes par la suite. En outre, nous ne pouvions pas apporter de fonds sans emprunter ni percevoir des recettes directement, surtout les EPCI. Il aurait été un peu idiot pour les membres de DORSAL de contracter des emprunts sans pouvoir récupérer les recettes. En faisant porter l'emprunt – qui est garanti par moitié – à DORSAL, les recettes permettent de rembourser tout ou partie des annuités. En fait, comme cela ne se fait pas entièrement mais seulement en partie, il nous faut abonder. Je ne sais si vous avez en tête le dernier avenant à la convention que nous avons voté cette année : sur 2023 et 2024, le Département engage 1,5 M€ en fonds de concours. Il ne s'agit pas d'avances remboursables, contrairement aux autres Départements de l'ex-Limousin. Donc, en plus des 6 M€ initialement investis, pour le Jalon I, sachez que nous avons également fait porter à DORSAL un emprunt conjoint EPCI-Département de 5 M€, dont le Département a payé seul, sans les EPCI, les premières annuités.

Pour le Jalon II, nous avons conventionné différemment : le Département engage 1,5 M€ sur deux ans, les EPCI 1,2 M€ mais sur cinq ans. C'est la fameuse convention qui entre en vigueur à partir de cette année. Je ne vais pas me livrer à des calculs de tête et vous dire combien cela représente en pourcentage, mais je puis vous assurer que cela ne se limite pas aux seuls fonds de concours de 6 M€ du Jalon I auxquels vous faisiez allusion.

De plus, lors de la dernière séance, le Département a délibéré pour accorder 300 000 € par an à ce que l'on appelle « la vie du réseau », c'est-à-dire toutes les dépenses d'investissement qui, chaque année, s'ajoutent au marché de construction pour accompagner, là des effacements de réseaux par Enedis, ici des travaux de génie civil supplémentaires pour l'adduction aux constructions neuves ou pour des raccordements parce que le câble Orange est en pleine terre ou qu'il manque un poteau, ce qui n'était pas prévu – ce qui est normal – dans le marché de travaux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

C'est la raison pour laquelle nous passons aujourd'hui avec DORSAL dans les différentes communautés de communes pour expliquer qu'il faut, en effet, que ces dernières mettent aussi la main à la poche et inscrivent en investissement ces 300 000 € par an. Dans la majorité d'entre elles, ce n'est pas bien perçu mais, à mon avis, le problème est que les élus des collectivités et des EPCI ne s'approprient pas suffisamment ce réseau. DORSAL, ce n'est pas un autre, c'est nous !

Dire que le Département n'a pas participé financièrement...

M. LÉGER. – Je n'ai pas dit cela.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – ... ou qu'il n'a participé que de manière dérisoire est abusif car qui abonde sans rechigner malgré les difficultés, et parfois aux dépens d'autres investissements sur d'autres réseaux, mais en accordant toujours la priorité à celui-ci ?...

Au-delà de cet aspect financier, je pense à l'investissement des services sur ce dossier, en particulier le service de Pierre COSTE, le nôtre et celui de la Présidente. Si nous n'avions pas impulsé le 100 % fibre dans le PPC en 2019, nous n'en serions sûrement pas bien loin aujourd'hui. Les EPCI ne semblent pas très concernés. Il me paraît d'ailleurs essentiel qu'ils participent financièrement pour se sentir un peu plus concernés par le projet.

Je veux bien que l'on minimise le rôle du Conseil départemental, c'est le jeu politique...

M. LÉGER. – Ce sont les chiffres.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Non, ce ne sont pas les chiffres. Les chiffres que vous avez ne sont pas les bons.

M. LÉGER. – J'en suis vraiment demandeur.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Nous pourrons vous les communiquer, mais il est facile de prendre des raccourcis, car le jeu est aussi que nos collectivités aient à investir le moins possible d'argent public car, fort heureusement, ce réseau se commercialise. J'espère bien que tous contribueront à sa commercialisation.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – Notre conseil communautaire l'a voté hier soir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je trouve ce débat profondément intéressant mais, excusez-moi, j'hallucine d'entendre dire que le Département n'accompagne pas le réseau fibre financièrement car, depuis le début, il va même au-delà en recherchant des solutions pour éviter aux intercommunalités, que l'on sait fragiles – et sans doute le sont-elles encore davantage aujourd'hui – d'avoir à décaisser des fonds.

Hier, ce réseau semblait être la priorité des priorités : « Il nous faut la fibre. Si nous n'avons pas la fibre, c'est scandaleux ! » Combien de fois avons-nous entendu cela. Je rappellerai tout de même que, derrière, il y a des entreprises, des services, nos collèges, etc. Je ne comprends pas les remarques formulées ce matin selon lesquelles le Conseil départemental n'en ferait pas suffisamment...

M. LÉGER. – Ce n'est pas ce qui a été dit.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous allons replier nos actions, rentrer chez nous et, finalement, laisser faire ceux qui sont propriétaires de ce réseau : les EPCI ! Je vois autour de la table un certain nombre de Présidents ou d'élus d'EPCI. Qu'ils nous disent, en cet instant, que le Conseil départemental en fait trop, communique trop car ! Lorsque l'on assiste à des réunions cantonales et que l'on écoute les maires avec attention, ils nous disent plutôt le contraire : « Faites-en encore plus parce que, nous, nous n'avons ni les moyens humains ni les moyens financiers pour accompagner le déploiement de ce réseau. »

Les niveaux de communication sont multiples, et je veux ici saluer la grande qualité de cette communication : DORSAL communique régulièrement sur l'ouverture de la fibre et assure également la gestion et l'écoute auprès des usagers lorsque se posent des problèmes techniques ; la SPL NATHD communique et l'on sait qu'en grande partie, c'est la Région qui communique. Je ne comprends donc pas votre remarque, le sens ni les suites à lui donner.

En fait, que voulez-vous nous dire ? Quel doit être le positionnement du Conseil départemental dans cette affaire ?

M. LÉGER. – Je vais le redire.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Moi, je n'ai pas de filtre et ne suis une fine politicienne. Aussi, je vais dire ce que je pense. Je peux vous assurer que je rappelle systématiquement, et partout, le rôle de la Région ainsi que celui de la Région Limousin car, n'oublions pas,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

que la répartition au sein du syndicat mixte DORSAL avait été décidée avant d'entrer dans la Région Nouvelle-Aquitaine. On nous reproche suffisamment en Nouvelle-Aquitaine d'avoir le taux de participation le plus important !

Mais la majorité régionale étant socialiste, Jean-Luc LÉGER se glorifie que la Région participe. Nous, nous ne sommes pas socialistes, mais c'est aussi notre Région, et je suis donc tout à fait contente que la Région contribue et je le serais encore plus si la Région contribuait davantage. L'État aussi a apporté une part importante et l'on peut également déplorer qu'il n'ait pas accordé davantage.

Je crois donc avoir compris que la remarque de M. LÉGER est juste politique.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ah, vous aussi ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'ai l'impression que l'on me fait dire beaucoup de choses.

Qui déploie la fibre dans notre département ? DORSAL. Qui participe au financement de la fibre ? Trois partenaires très importants : DORSAL par son emprunt, la Région, l'État... et le Conseil Départemental participe également. C'est très bien, n'y voyez aucun reproche. Nous l'avions initié, nous l'aurions fait ; ce sera fait demain et nous en serons contents. Si les communautés de communes peuvent également accompagner le mouvement, ce sera encore mieux. Hier, en conseil communautaire, nous avons voté la participation de Creuse Grand Sud – à l'unanimité, me semble-t-il – aux frais d'entretien du réseau. Il me semble que les opérateurs seront un peu plus présents que prévu, et je trouve cela tout à fait normal.

Mon propos tend seulement à dire que, contrairement à ce qu'on pourrait penser à vous entendre parfois, ce n'est pas le Conseil départemental qui déploie la fibre. Il y participe, et il a bien raison, directement par la garantie d'emprunt et des avances remboursables. Donc, si je ne me trompe pas, j'avais retenu des tableaux qui nous ont été projetés l'autre jour que la participation financière des EPCI creusois était de l'ordre de 2 % et celle du Conseil départemental de la Creuse était aussi à peu près de 2 % sur les 173 M€. Mais vous nous direz à la prochaine réunion, lorsque vous aurez fait des bons calculs, si cette participation est à hauteur de 2 %, 2,5 % ou 3 %. Je dis seulement qu'il faut remettre l'église, le NRO (nœud de raccordement optique) au milieu du village, ni plus ni moins !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Mais lorsque vous dites que DORSAL participe, qui participe en réalité ? Derrière l'emprunt DORSAL, il n'y a pas la Région. La Région ne remboursera rien de cet emprunt, ce qui est bien normal puisqu'elle a participé en fonds de concours. L'emprunt DORSAL est porté par le Département et les EPCI.

Il est vrai que, nous aurions pu faire comme la Haute-Vienne, vos amis, comme la Corrèze, nos amis, qui ont procédé par avances remboursables. C'était un autre système qui, politiquement, permet effectivement d'afficher que le Département investit davantage. Notre montage est différent : la Creuse a fait une avance remboursable à DORSAL, qui sera remboursée lorsque DORSAL percevra des recettes. Alors, qui finance : DORSAL, le Département de la Haute-Vienne ou celui de la Corrèze ? C'est exactement pareil. Dans un cas, l'emprunt a été pris par le Département de la Haute-Vienne ou de la Corrèze et par leurs EPCI qui, en l'occurrence, participent davantage que les nôtres. Ils ont avancé l'argent à DORSAL qui les rembourse en fonction des recettes. Dans le cas de la Creuse, DORSAL porte l'emprunt et les recettes viennent rembourser les annuités auxquelles nous participons en complétant ce qui manque.

Il est vrai que cela vous permet de dire que ce n'est pas nous mais DORSAL qui a emprunté, mais ce n'est qu'un habillage que vous utilisez à des fins politiques. J'espère que tout le monde l'aura compris. Mais chacun peut adopter la version qu'il souhaite. Pour ma part, je prétends que cela revient au même.

Je salue la Région et l'État qui s'assoient sur ces recettes puisqu'ils ont participé en fonds de concours, encore que les derniers 3 M€ investis par la Région l'ont été en avances remboursables ; donc, ils attendent des recettes. Je peux vous expliquer les raisons de ces derniers millions : le marché a été plus élevé que l'estimation ; il a donc fallu faire un avenant qui représente 3,7 ou 3,2 M€ pour notre Département. Le Conseil départemental de la Haute-Vienne est « remonté » contre la Région parce que sa contribution ne s'est pas faite en fonds de concours mais en avances remboursables.

Ce sont donc ces recettes qui permettent à des collectivités telles que les Départements, qu'il s'agisse du 87, du 17, du 23, ou les EPCI de ces trois départements, de rejoindre la Corrèze et se lancer dans le 100 % fibre. Sinon, nous n'aurions pas pu le faire. On peut toujours minimiser notre participation. En effet, nous n'avons pas les finances de la Région Nouvelle-Aquitaine ni celles de l'État. Minimisez si vous le souhaitez, mais toujours est-il que sans le Conseil départemental, tant du point de vue financier que de l'impulsion et de l'ingénierie, nous n'en serions pas là et nous n'aurions certainement pas suivi les autres !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Rendons à César ce qui appartient à César !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – De plus, on se moque de la gloire !

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, tel n'est pas le sujet. Le sujet est que nous puissions tenir les objectifs attendus. Malgré la crise sanitaire, malgré les difficultés rencontrées par les entreprises qui devaient déployer la fibre, nous tiendrons le délai et disposerons de 80 000 prises en 2024. D'ailleurs, le choix de la Haute-Vienne a aussi été réorienté parce qu'ils ont pu bénéficier, comme l'Agglo de GUÉRET, d'un déploiement par un opérateur privé sur des zones allant au-delà des zones AMII. Donc, même si cela a occasionné du retard dans les déploiements, nous pouvons être fiers d'avoir atteint l'objectif.

Ensuite, comme Hélène FAIVRE l'a rappelé, le sujet est que le modèle économique est assis sur des recettes. C'est aussi ce que vérifie la Chambre régionale des comptes. Si les recettes n'arrivent pas, c'est-à-dire si les habitants ne s'abonnent pas à la fibre, les recettes seront moindres qu'attendues...

M. LÉGER. – N'oublions pas la fin du fil de cuivre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... et les intercommunalités du département devront financer davantage durant un temps. Je sais que cela suscite la grogne un peu partout, mais ce n'est ni la Creuse ni la Région Nouvelle-Aquitaine qui ont décidé qu'à partir de 2027, il n'y aurait plus de réseau cuivre, et nous n'allons pas entretenir deux réseaux pour un même objet. Il faudra donc – car il n'y aura pas d'autre solution, sinon à ne plus avoir de filaire mais, au vu de la géographie de notre département, nous aurons toujours des zones blanches – que, pendant quelque temps, avant que de nouvelles technologies voient le jour, les Creusois s'abonnent auprès d'un fournisseur d'accès internet, au moins auprès d'un fournisseur d'accès téléphonique par le réseau fibre.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour reprendre l'expression de Mme FAIVRE, je m'efforcerai de ne pas être « juste politique ».

M. LÉGER. – Mais politiquement juste !

M. LOZACH. – Vous avez bien fait de rappeler le rôle joué par la Région Limousin, et non par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui pendant longtemps a créé le seul service public, car il s'agissait bien d'un service public,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

concernant le déploiement du numérique, malgré le temps perdu à l'époque en raison d'un Conseil général qui n'était ni celui de la Creuse ni celui de la Haute-Vienne.

Une phrase résume la totalité de la problématique : « le modèle économique repose sur le pari d'un succès commercial ». Ma question est donc la suivante : où en sommes-nous à l'heure actuelle concernant le taux de commercialisation, le taux d'abonnement ? Et surtout : quel est le taux estimé souhaitable et souhaité pour parvenir à l'équilibre sur la durée dans un premier temps ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – « Un pari sur la commercialisation », ce sont les termes de la CRC. Le problème est que nous ne sommes pas dans le cadre d'une entreprise privée qui décide de sa tarification. Le plan d'affaires n'évolue pas seulement en fonction de la commercialisation – qui est bien évidemment centrale – mais également en fonction des règles du jeu sur les tarifs. Je vous rappelle que le fameux co-investissement était évalué à 500 € sur vingt ans et, à nouveau, 500 € sur vingt ans. Or il est passé à 500 € puis, au bout de vingt ans, à 1 €. Nous vendons donc la prise à 501 €, sachant que, sur notre territoire, elle coûte en moyenne 2 500 à 2 800 €. Les règles du jeu ont donc été modifiées. Initialement, nous devions louer notre fibre, puis les opérateurs pouvaient coinvestir à 500 € pour une durée de vingt ans. Désormais, nous sommes passés de 501 € pour quarante ans. Forcément, le plan d'affaires évolue : d'un côté, les dépenses restent les mêmes, puisque les marchés sont lancés ; de l'autre, les recettes sont revues à la baisse.

J'ai reçu la dernière publication de NATHD. Ces données ne sont pas publiques dans la mesure où nous sommes sur un réseau en concurrence, Une notion de confidentialité s'attache au document que je ne peux donc pas publier dans son intégralité. Je vous rappelle la notion de marché pertinent : soit on parle de la commercialisation sur toutes les prises construites, soit de la commercialisation sur les résidences principales, en sortant les vacances. Pour la Creuse, j'ai aussi demandé ce qu'il en était des résidences secondaires.

Si je m'en tiens aux chiffres les plus récents, ceux de novembre, nous atteignons un taux de commercialisation de 28 % sur le département et de 40 % sur le marché pertinent. Cela signifie : logements en construction, 20 000 ; en exploitation, 67 000 ; commercialisables, 63 000. Quant au marché pertinent : 44 000 logements, 17 785 abonnés, 792 commandes en cours.

Reconnaissons-le, nous sommes parmi les moins bons, mais la démographie et la pyramide des âges en Creuse l'expliquent. En Dordogne, les taux de commercialisation sont respectivement de 33 % et 41 %, assez proches des nôtres. La Corrèze, qui a achevé son réseau depuis quasiment deux ans, a des taux de commercialisation de 38 % et 50 %. Quant à la Haute-Vienne où le marché public est bien plus étroit puisqu'Orange fait davantage entre la zone AMII et la zone AMEL, et qui, dans ses zones rurales, a une population assez différente de la nôtre,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

avec des personnes qui s'abonnent plus facilement : 42 % de taux de commercialisation globale et 51 % sur le marché pertinent.

Nos chiffres sont moins bons, mais la situation s'améliore dans le dernier rapport. Le plan d'affaires s'ajuste à chaque fois. Au lancement du plan d'affaires, l'objectif était à moins de 20 % – il était donc inférieur. Je ne sais pas celui qu'il faudrait, car les calculs n'ont pas été faits. Je ne peux donc pas vous le dire, mais il est certain qu'il doit augmenter. L'objectif est d'atteindre en 2030 100 % du marché pertinent, c'est-à-dire 100 % des résidences principales, car 2030 marquera la fin du réseau cuivre. On peut supposer que toutes les personnes s'abonneront, ne serait-ce que pour avoir la téléphonie fixe. Compte tenu de ceux qui ne voudront pas d'internet, cela ne sera pas 100 %, mais nous pouvons penser que ce ne sera pas non plus aucune résidence secondaire. Ce n'est peut-être pas prudent mais, en tout cas, le plan d'affaires est ainsi dessiné : 100 % du marché pertinent en 2030.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, madame FAIVRE. Pour répondre aux questions que certains pourraient se poser, je souligne que vous n'êtes ni directeur des services de l'État ni Conseillère régionale, mais bien Conseillère départementale. Donc, si la question se posait de savoir qui accompagne et pilote de déploiement de la fibre dans ce département, en qualité de Vice-présidente de DORSAL, il me semble bien que plus qu'aucun autre, le Conseil départemental de la Creuse s'est engagé, tout comme ceux de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

Je reviens en arrière, au moment des premières montées en débit et du Jalon I. Nous n'avions pas la chance à l'époque d'avoir un Président de la République issu de notre département, et je pense que, si nos collègues de la Corrèze ont financé et déployé leur réseau plus rapidement, c'est qu'il existait quelques relations particulières avec l'Élysée, comme il en a existé d'autres à d'autres époques pour le développement des réseaux routiers ou autoroutiers.

En tout cas, aujourd'hui, vous en avez une démonstration tout à fait concrète : si Mme FAIVRE et les services du Département à ses côtés ne veillaient pas à la définition et au choix des bonnes stratégies, je gage que nous n'en serions pas où nous en sommes. Je tiens à la remercier de toujours veiller – car ce sont des discussions qui nous animent souvent – à minimiser au maximum les participations des intercommunalités. Des principes de réalité font que le Département est un peu plus assis financièrement que ces dernières. C'est aussi la logique de notre stratégie – cela l'a été en particulier pour le déploiement de la fibre, mais c'est aussi le cas pour d'autres investissements – afin de faire face, répondre et soutenir ceux qui ne peuvent pas le faire.

Donc, merci encore, madame FAIVRE, pour cette démonstration claire et pertinente malgré la complexité du sujet !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Croyez bien que ce dossier m'inquiète bien plus qu'il ne me procure d'autosatisfaction.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, il vous est demandé de prendre acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

**BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES
À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS REÇUES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**RAPPORT N° CD2023-12/1/8
DOSSIER N° 6015**

Mme LA PRÉSIDENTE. – Qui dit observations de la Chambre régionale des comptes dit recommandations et, donc, mise en application de ces recommandations. Qu'a mis en œuvre la collectivité pour y répondre, monsieur FOULON ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Si vous le permettez, madame la Présidente, nous ferons avec Thierry GAILLARD une réponse à deux voix. Je m'attacherai à faire un rappel historique et Thierry GAILLARD reviendra plus particulièrement sur les recommandations.

Pour mémoire, le rapport de la CRC sur la gestion financière de la collectivité pour la période 2015-2021 formulait trois recommandations : premièrement, veiller à la correction des imputations comptables, notamment s'agissant des achats de matériel et outillage ainsi que des subventions versées aux organismes privés ; deuxièmement, provisionner les charges inhérentes à une éventuelle monétisation des comptes épargne temps ; troisièmement, élaborer un plan pluriannuel détaillé retraçant précisément le rythme, le volume et la nature des dépenses d'équipement prévues

Conformément à la loi, la collectivité dispose d'un an pour répondre à ces recommandations. L'exécutif de la collectivité doit présenter à l'assemblée délibérante le bilan des actions entreprises. Pour cela, je vais céder la parole à Thierry GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – La première recommandation nécessitait une réorganisation de la chaîne comptable. C'est un sujet qui est revenu à plusieurs reprises dans nos discussions. Tout le monde s'en souvient, puisqu'il a suscité de nombreux débats. Cet exemple illustre parfaitement le poids des tensions qui peuvent naître d'une réorganisation.

La réorganisation de la chaîne comptable n'est ni une vue d'esprit ni un caprice des élus ou de la Direction générale. En tout cas, ce n'est pas ainsi que je l'ai comprise. Elle s'impose à nous réglementairement et nous sommes obligés de la décliner.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

C'est la raison pour laquelle je reviens sur ce sujet qui a également été évoqué par certaines organisations syndicales qui se plaignaient du manque de dialogue social.

C'est un bon exemple, mais il en existe d'autres.

Si certains ne trouvent pas de sens aux réorganisations, elles en ont pourtant un que nous avons expliqué à maintes et maintes reprises. Je ne vais pas entrer dans le débat, l'argumentaire a déjà été décliné : nous sommes dans un environnement qui n'est pas figé et fluctue chaque jour davantage et des contraintes réglementaires s'imposent à nous, auxquelles nous sommes obligés de nous soumettre, ce qui est normal. Ces réorganisations s'inscrivent dans un processus, car je vous rappelle tout de même que nous avons tenu huit séances préparatoires avec les organisations syndicales pour les expliquer.

Certes, nous ne faisons pas tout bien et nous avons sans doute des marges de progression sur la façon dont nous communiquons et échangeons, mais je pense que l'analyse de la situation conduit à un point crucial : celui de la confusion des rôles. Nous avons rappelé – j'ai l'impression que cela a été compris – qu'il appartient aux élus, quelle que soit la majorité, de définir les orientations politiques, les choix d'organisation qui en découlent ainsi que les moyens à mettre en place. J'en suis désolé, mais nous ne sommes pas dans un système de cogestion. Définir cela relève de la responsabilité des élus. Puis, nous devons partager, discuter et construire la méthode selon laquelle seront conduites ces réorganisations avec les représentants du personnel, qui sont alors dans leur rôle. Mais on ne peut entretenir de confusion entre ce que l'on peut faire et la manière dont on le fait. Il y a une place pour les élus et, ensuite, une place pour le dialogue social et la manière dont cela se décline.

Le sujet que j'évoquais est parlant, car nous en étions presque arrivés à une situation de blocage. Nous n'avons pas pu aller au bout des choses et certains se rendent compte aujourd'hui que les positions ont été peut-être dogmatiques et manqué de pragmatisme.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci. En conclusion, lorsque l'on réorganise et des services et des pratiques, lorsque l'on innove parce que l'exigence le veut et que l'outil numérique le permet, cela crée des mouvements au sein de la collectivité. Il y en a déjà eu et d'autres sont à venir.

Il est bien précisé dans le rapport d'où venait cette première recommandation.

Qu'en est-il de la deuxième ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Pour donner suite à la deuxième recommandation portant sur le provisionnement des charges inhérentes à une éventuelle monétisation des comptes épargne temps, l'estimation a été de 700 000 €, que nous avons étalés sur deux exercices – 360 000 € en 2023 et 360 000 € en 2024 – de manière à pouvoir répondre si, demain, tout le monde déposait ses congés en même temps.

Concernant la troisième recommandation qui invitait à prévoir un plan pluriannuel retraçant précisément le rythme, le volume et la nature des dépenses d'équipement prévues, la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement, votés par l'Assemblée délibérante et transposés dans le logiciel comptable et financier de la collectivité, permet aujourd'hui de matérialiser ce besoin de précision. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) consolidé et actualisé sera présenté en février à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire 2024 et lors du vote du Budget primitif 2024.

Toutes les recommandations formulées par la CRC dans son rapport d'observations définitives ont donc fait l'objet d'une prise en compte et d'un traitement effectif par le Conseil départemental de la Creuse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il vous est demandé de prendre acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU LIMOUSIN POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT N° CD2023-12/1/9
DOSSIER N° 5994

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur – Madame la Présidente, je vous propose de confier la présentation de ce rapport à Jérémy SAUTY qui siège au sein de la Société d'Économie mixte du Limousin (SELI) pour nous exposer où nous en sommes aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Il s'agit de vous présenter le rapport d'activité de l'année 2022, qui date donc un peu, mais je suis tenu de vous présenter les opérations immobilières en cours dans le département. C'est ainsi qu'à l'époque, la SELI a participé aux études d'avant-projet de la seconde tranche du projet immobilier de la Cité de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

La situation financière en 2022 était satisfaisante puisque le capital social s'élevait à 1 975 812 €, le chiffre d'affaires à 8,4 M, pour un résultat net positif de 339 000 €.

Quant aux actualités, la réflexion conduit aujourd'hui l'Assemblée générale à opérer un changement de statuts. L'AG extraordinaire de la SELI se déroulant aujourd'hui, j'ai voté par correspondance, conformément aux éléments que nous avons adoptés en Commission permanente : approuver la modification des statuts et l'augmentation de capital de la SELI sans augmentation de parts. Je rappelle que le Conseil départemental de la Creuse avait un apport de 1,28 % dans le capital social, soit 690 actions. Nous conserverons 690 actions, et passerons de 1,28 % à un peu plus de 1 %.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous propose de me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, je n'ai pas voulu intervenir auparavant, car ma question n'est pas en lien direct avec la Société d'économie mixte du Limousin, mais ce dossier me fait penser à une autre société à laquelle nous avons fait référence lors de la dernière plénière : Railcoop.

Il y a deux ou trois ans, nous avons voté à l'unanimité notre participation à Railcoop. Aujourd'hui, cette société coopérative est en difficulté. Nous sommes inquiets quant à sa capacité à relancer la ligne BORDEAUX-LYON, qui était son fer de lance. Je ne sais si vous l'avez vu mais, dimanche soir, un reportage de France Rurale portait sur le rail. Le directeur de Railcoop est intervenu. Son propos n'était pas rassurant. Il me semble que cette société est en redressement. Quelles sont nos capacités éventuelles à retrouver nos billes dans cette affaire ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusez-moi mais, pour l'organisation des débats, je vois que le temps passe ; M. GAILLARD doit partir et M. le Secrétaire général de la Préfecture arriver. Je vous propose de nous présenter à nouveau cette question lorsque nous examinerons les rapports de la cinquième commission.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE
SUR LES MARCHÉS CONCLUS
SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

**RAPPORT N° CD2023-12/1/10
DOSSIER N° 6080**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme d'habitude, ce rapport rend compte de l'exercice de la compétence qui vous est déléguée en matière de MAPA.

Je souligne toutefois deux ou trois marchés qui ont donné lieu à des débats importants, en m'adressant tout d'abord à Mme BUNLON et M. MORANÇAIS pour rappeler que sur la RD 16, la reconstitution du remblai routier lieu-dit « Marchives » sur le territoire de la commune de PIONNAT, vieux serpent de mer, est en train d'être réalisé.

Puis, je me tourne vers M. FILLOUX pour rappeler les aménagements de l'UTAS et de l'UTT Traces de Pas, à LA SOUTERRAINE. Là encore, il s'agit d'un sujet ancien qui est en train de progresser, avec des sommes assez conséquentes de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous n'allons faire l'affront de reprendre tout le dossier du problème de financement acté par Conseil général à l'époque. Peu importe.

Avez-vous des questions sur l'information concernant ces derniers MAPA conclus ?

Je vous propose de m'en donner acte. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° 2023 – 12/1/11
DOSSIER N° 6047

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le premier dossier en ressources humaines concerne les adaptations d'emplois.

Je profite de l'occasion pour revenir sur un sujet évoqué précédemment à propos de prétendus postes vacants, qui seraient nombreux, et remettre l'église au milieu du village. Des postes sont en cours de recrutement, vingt-deux postes sont en réflexion et dix-huit sont gelés. Sur les 1 500 agents de la collectivité, cela représente un faible pourcentage, d'autant plus que nous avons 51 postes en sureffectif. Il n'est donc pas exact qu'un nombre élevé de postes ne sont pas et restent vacants, ni que ce serait une situation volontaire de la part de notre majorité.

Je peux vous assurer que nous sommes toujours très pragmatiques en la matière. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des adaptations, des transformations, voire des créations de postes vous sont présentées. Effectivement, certains postes sont gelés, parfois depuis des années parce qu'ils ne répondent plus à des besoins mais, chaque fois que cela s'avère nécessaire, nous savons nous adapter. C'est pour cela que des adaptations d'emplois vous sont proposées à chaque Assemblée plénière.

Aujourd'hui, en termes d'adaptation de poste, nous vous proposons, concernant le Cabinet, l'évolution du poste de chauffeur : de catégorie C, il prendrait les missions d'encadrement et de responsable technique, toujours au Cabinet, en catégories B et C. Le cadre d'emploi serait celui de technicien. Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial (CST).

Mme LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous voter poste par poste ou de façon globale ?...

M. LÉGER. – De façon globale.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Concernant les Archives départementales, le poste de responsable du service du traitement archivistique des fonds clos, privés et des archives déposées, actuellement de catégorie B, sera ouvert en catégories A et B. Avis favorable du CST.

À la PMI, plusieurs médecins en poste actuellement au sein du service peuvent apporter une expertise médicale. Toutefois, compte tenu de la difficulté de recrutement des médecins, il est proposé d'ouvrir le poste de chef de service PMI au cadre d'emplois des sage-femmes territoriales. Avis favorable du CST à cette adaptation à une réalité à laquelle nous sommes tous confrontés.

Au sein de la Direction des personnes en perte d'autonomie (DPPA), il est proposé de faire évoluer le poste de chargé de mission Conférences des Financeurs et Relation avec la Justice ouvert à la catégorie B des cadres d'emplois de rédacteurs vers la catégorie A des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou à défaut catégorie B des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux. Avis favorable du CST.

À la Réserve naturelle nationale de l'Étang des Landes, il s'agit de transformer le poste de responsable de la maison de la Réserve, de catégorie B, en chargé de mission ancrage territorial/Responsable de la maison de la Réserve. De nouvelles missions lui seront confiées, notamment le développement du lien entre la Réserve et les populations riveraines. Cela a été travaillé sur le fond avec les agents concernés. Avis favorable du CST.

Nous proposons également deux créations nettes, toujours à l'Étang des Landes : un poste d'emploi de chargé d'études scientifiques de la Réserve naturelle nationale, ouvert en catégorie B en cadre d'emploi de technicien ; un poste d'agent d'accueil/référent administratif et financier, ouvert en catégorie C, cadre d'emploi : adjoint administratif ou adjoint d'animation territorial. Pendant des années, une convention nous liait au CEN pour des missions scientifiques qui représentaient 0,75 ETP. C'était devenu très lourd financièrement. Nous n'avons donc pas renouvelé cette convention. Pour autant, afin d'avoir la capacité de mener l'ensemble des missions scientifiques nécessaires, nous créons ce poste en interne, qui répond aux besoins de l'équipe. Puis, plutôt que de recruter pour l'accueil deux emplois saisonniers chaque année durant la période d'ouverture de la maison de la Réserve, nous stabilisons un emploi qui intégrera l'équipe avec des autres agents déjà en place. Avis favorable unanime du CST.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de cette présentation et des explications ayant conduit à ces adaptations.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – M. GAILLARD disait en introduction de son propos que vous savez vous adapter. Je redirai ce que j'ai déjà dit à l'occasion de la dernière séance, il faudrait être malhonnête pour ne pas reconnaître que M. GAILLARD reçoit, discute, enregistre, mais nous avons l'impression qu'après, quelque chose ne suit pas dans vos échanges avec les agents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – J'ai également dit que je n'avais pas la prétention d'affirmer que tout est pour le mieux dans un monde de Bisounours. Je pense que cela a été bien compris lors de la réunion que nous avons tenue avec Mme la Présidente, le DGS, la DRH, les DGA et l'ensemble des organisations syndicales : nous avons la volonté partagée, des OS et de nous-mêmes, de travailler en toute transparence, de donner le maximum de visibilité et d'explications. C'est, en effet, une stratégie gagnant-gagnant parce qu'en veillant à apporter cette compréhension, nous minimiserons les points de blocage et nous avancerons plus sereinement.

Je ne veux pas dire que nous menons un dialogue social de manière parfaite, mais nous essayions de réunir toutes les conditions nécessaires pour que ce dialogue social soit de qualité. Nous y consacrons beaucoup de temps et de moyens humains. Les services de la DRH fournissent un travail extraordinaire. Toutefois, je reconnais volontiers qu'il faut se questionner en permanence sur les informations que nous délivrons et sur la façon dont nous le faisons parce que nous voyons bien qu'entre ce que l'on pense dire et ce que l'on dit, tout n'est pas toujours perçu ni entendu comme nous souhaiterions que cela le soit.

C'est toute la difficulté de la communication. Nous avons la volonté de travailler en commun sur cet aspect de sorte à mieux expliquer où nous voulons aller, comment nous voulons y aller et dans quel objectif.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification /suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ASTREINTE CHAUFFEUR DU CABINET

RAPPORT N° CD2023-12/1/12
DOSSIER N° 6078

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de mettre en place une astreinte à la semaine pour les chauffeurs relevant du Cabinet, qui assurent par ailleurs d'autres missions de service en lien avec les fonctions du Cabinet.

L'indemnisation et la récupération relative aux astreintes liées de différentes fêtes ou cérémonies sont prise en compte réglementairement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous nous conformons à la réglementation en vigueur du Code du travail.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'adopter le dispositif d'astreinte pour les chauffeurs du Cabinet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

MÉDECINE PRÉVENTIVE

RAPPORT N° CD2023-12/1/13
DOSSIER N° 6081

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le Groupement de Coopération Sanitaire Services inter-établissements Creusois (GCS-SIC) nous demande de recruter un agent contractuel pour compenser le temps partiel thérapeutique de la secrétaire médicale. Le remboursement du salaire chargé de cet agent doit faire l'objet d'un avenant à la convention qui lie le Conseil départemental et le GCS.

Il s'agit d'autoriser Mme la Présidente à signer cet avenant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je salue le travail réalisé pour veiller à la bonne santé au travail de nos agents.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n° 3 tel qu'il figure en annexe du présent rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

RÉGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT N° CD2023-12/1/14
DOSSIER N° 6079

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au rapport concernant le régime indemnitaire évoqué précédemment.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Depuis quelques années maintenant, tout est fondu dans ce que l'on appelle le RIFSEEP, qui est décomposé en deux parties, IFSE et le CIA. Nous n'avions pas encore mis en place ce dernier, mais il s'agit d'une obligation réglementaire. Nous nous mettons donc en conformité avec la légalité en prévoyant une enveloppe budgétaire. Initialement de l'ordre de 400 000 €, nous arrivons à plus de 470 000 € en année pleine.

Ce complément indemnitaire tient compte de l'engagement professionnel des agents. Il a été instauré par délibération en 2020.

La grille d'entretien utilisée jusqu'alors est complexe et ne peut être utilisée avec le nouveau logiciel déployé en RH. Il est donc proposé de faire évoluer les modalités de versement du CIA et d'adopter les critères présentés dans la grille figurant dans le rapport.

Il est également proposé de mettre en place ces nouveaux critères en 2024. Je ne vais pas tous les énumérer. Je vous renvoie au rapport et vous propose de m'interroger si vous avez des questions particulières sur les modalités de mise en œuvre de ces différents critères.

Mme JOUANNETAUD. – Avez-vous une idée du nombre d'agents qui pourront bénéficier de ce taux bonifié ? Lorsque je vois les critères : l'agent doit animer des formations internes, animer des ateliers, intervenir comme référent numérique... Je pense que cela élimine beaucoup de personnes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Par expérience, je vous répondrai que non. Nous serions bien en peine de vous dire *a priori* quels agents bénéficieront en 2024 de ce CIA bonifié puisqu'il repose sur les entretiens professionnels qui auront lieu en début d'année. En revanche, nous savons que ce CIA est très souvent versé à 100 % et n'est minoré que dans quelques cas, pour des raisons diverses.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'idée n'est pas de conserver ce reliquat d'enveloppe, mais de le redistribuer à des agents méritants, engagés dans différents processus. Des exemples vous ont été donnés dans le rapport et, à titre d'information, en 2023, 230 agents de la collectivité ont bénéficié d'un CIA bonifié, soit 120 € supplémentaires. Bien évidemment, je ne peux pas vous dire combien en bénéficieront en 2024.

Mme JOUANNETAUD. – Cela se fera déjà en appliquant ces critères ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui.

Mme JOUANNETAUD. – Et, selon les entretiens professionnels, cela s'opère en plus ou en moins.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est le principe du CIA.

Mme JOUANNETAUD. – Je pense que selon les métiers et selon les services, cela doit être un peu différent.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle ce n'est pas uniforme, mais individualisé.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui, de toute façon, ce sont des arrêtés individuels.

Mme JOUANNETAUD. – Dans certains métiers, les agents ont plus de possibilités d'exercer ces attendus. Cela peut donc engendrer des inégalités.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – La difficulté tient surtout au fait que le CIA sera lié aux résultats de l'entretien professionnel. Ce dernier a lieu entre deux personnes, un agent et son n+1. Donc, un gros travail reste à réaliser en ce qui concerne les grilles d'évaluation de sorte que, selon les métiers, celles-ci soient pertinentes. Cela nécessite des n+1 qu'ils adoptent la même méthode, si je puis dire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme JOUANNETAUD. – Cela aussi est compliqué.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est difficile. Il restera toujours une part de subjectivité. L'idée est de la réduire au maximum.

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'adopter la mise en place du nouveau dispositif du complément indemnitaire annuel au 1er janvier 2024. *(Adopté à la majorité – le groupe de la gauche s'abstient)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERANA
CONVENTION SANTÉ AU TRAVAIL

RAPPORT N° CD2023-12/1/15
DOSSIER N° 6063

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Par convention, il a été acté que le suivi médical des agents de la collectivité mis à disposition de TERANA serait assuré par notre service de santé au travail. TERANA souhaite qu'il en soit de même pour les agents du site d'AJAIN qu'il recrute en direct. Cela nécessite de passer par une convention qui précisera toutes les modalités d'intervention du service de médecine préventive au travail et qui sera financé par TERANA. Cela permet d'avoir une homogénéité du service de médecine préventive pour l'ensemble des agents qu'ils soient mis à disposition ou directement salariés de TERANA.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suppose qu'il n'y a pas trop d'interrogations sur ce sujet.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le GIP TERANA telle qu'elle figure en annexe du présent rapport, qui permettra au service de santé au travail d'assurer le suivi médical des agents recrutés par le GIP sur le site d'AJAIN. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TITRES-RESTAURANT
RAPPORT N° CD2023-12/1/16
DOSSIER N° 6062

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je vous renvoie au rapport pour toutes les modalités, mais je souligne qu'il est proposé de faire évaluer le règlement d'attribution des titres-restaurant pour le mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Parfois, des modifications s'imposent à nous.

Il est à noter également que l'objectif est de pouvoir utiliser le module SI RH Berger-Levrault, qui n'est pas possible avec notre fonctionnement actuel.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place à compter du 1er janvier 2024 des titres-restaurant dématérialisés car des commerçants, de plus en plus nombreux, notamment des restaurateurs, refusent les titres papier dont la gestion est complexe pour eux. Avec la carte, les agents pourront plus facilement les utiliser. L'avantage est que cela se fera au centime près, puisque la carte est créditée d'un montant.

Je rappelle enfin que 60 % d'un titre-restaurant est financé par le Conseil départemental.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de ces avancées intéressantes dans la mise en application de ces titres-restaurant numériques. Une formation sera proposée auprès des agents qui en auront besoin pour les utiliser.

Avec une prise d'effet au 1er janvier prochain, je vous propose de valider la dématérialisation du ticket et de faire évoluer notre règlement d'attribution. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'examiner le rapport présenté par la deuxième commission – Accueil et Attractivité – avant d'accueillir le Secrétaire général de la Préfecture.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2023-12/2/17
DOSSIER N° 6082

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – L'Agence d'attractivité et d'aménagement existe depuis maintenant cinq ans et il était nécessaire de revoir la convention qui nous lie avec elle afin de consolider ce qui a été validé depuis sa création par les différents avenants qui sont intervenus.

Il s'agit également d'actualiser les contenus au regard des évolutions réglementaires, matérielles ou méthodologiques, d'intégrer les perspectives à l'échéance du 1 janvier 2024 et d'instaurer une clause de revoyure au terme de cinq autres années.

Vous êtes tous en possession de la nouvelle convention qui atteste du partenariat entre le Département de la Creuse et l'Agence d'attractivité, qu'il vous est donc demandé d'adopter.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter la nouvelle convention de partenariat qui se substitue à la convention du 28 décembre 2018 et aux avenants subséquents précités, et de m'autoriser à la signer. *(Adopté à l'unanimité – Mme Valérie SIMONET, M. Jean-Luc LÉGER, Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL, M. Patrice FILLOUX, membres de l'AAA, ne prennent pas part au vote.)*

M. FILLOUX, secrétaire de séance. – Je vous informe que Mme Renée NICOUX, qui quitte l'Assemblée, donne pouvoir à M. Jean-Luc LÉGER.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je propose une petite suspension de séance pour me permettre d'aller accueillir le Secrétaire général.

Suspendue à onze heures vingt-cinq, la séance est reprise à onze heures trente-cinq.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Nous accueillons M. le Secrétaire général de la Préfecture, qui représente Mme la Préfète de la Creuse, qui sera à Paris mardi prochain en réunion interministérielle pour présenter ce pacte, ce contrat comme l'appellent certains, entre l'État et le département avec un « d » minuscule puisqu'outre le Conseil départemental, les intercommunalités et de nombreux autres acteurs socioéconomiques du département ainsi que le Conseil régional se sont engagés depuis quelques mois à se pencher, à nouveau, sur l'intérêt de contractualiser dans un format qui se veut collectif autour de grands enjeux.

C'est ce que vous venez nous présenter ce matin, monsieur le Secrétaire général. Je vous en remercie.

PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE N° 2

RAPPORT N° CD2023-12/1/31
DOSSIER N° 6111

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la préfecture. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus, je vous remercie d'avoir proposé à l'État de participer à cette séance pour ce point de l'ordre du jour relatif au Plan particulier pour la Creuse, qui est très porté par l'État mais dont je sais qu'il est également fortement porté par l'ensemble des élus ici présents. Véritable fil rouge depuis trois ans du partenariat entre l'État, le Département et collectivités, au sens large, avec ce nouveau plan, l'idée est de continuer de porter une dynamique positive pour le département, destinée à renforcer son attractivité.

Vous connaissez le sujet. Je ne retracerai pas ici l'historique du Plan particulier pour la Creuse n° 1, si l'on peut l'appeler ainsi désormais. Nous sommes arrivés, à la fin de l'année dernière, au constat que près de 80 % des actions inscrites dans ce premier Plan particulier avaient été réalisées, 10 % restant en attente – nous ne décourageons pas et en verrons sans doute les résultats dans les jours à venir – et 10 % correspondant plutôt à un retrait du porteur de projet.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous avons partagé le bilan avec vous lors de différents séminaires puisque, depuis un an, nous avons tenu quatre grands séminaires ainsi que des réunions de travail parallèles, dans une démarche toujours participative dans la mesure où la force de ce pacte est d'essayer d'en faire en permanence un lieu de rassemblement, un objet destiné à faire émerger des convergences sur des projets collectifs pour l'intérêt général du territoire. Le sentiment général qui s'est exprimé à l'occasion de ces temps de bilan a été que vous souhaitiez conserver cette dynamique et la prolonger, que le bilan était globalement positif et qu'il convenait de poursuivre.

En revanche, certaines critiques ou réserves ont été émises, relatives notamment à l'aspect « catalogue » du PPC 1, mais également à la difficulté de porter la gouvernance dans la durée. Initialement, avait été exprimé le souhait de faire porter chaque groupe de travail par des élus, gouvernance qui n'a pas pleinement vu le jour. Sur ces deux points, le souhait a été exprimé de tirer des leçons du passé.

Comment, à date, ces leçons ont-elles été tirées ?

Tout d'abord, en intégrant une nouvelle thématique, celle de l'éducation, qui ne figurait pas dans le Plan particulier précédent. Vous avez, en effet, fortement exprimé le souhait de placer cette thématique au cœur d'un plan qui touchera l'avenir des Creusois afin que la jeunesse, souvent définie dans le groupe de travail comme allant de zéro à vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion dans l'emploi, soit au cœur des actions inscrites dans le PPC.

L'autre leçon tirée du PPC 1 est qu'il fallait un document programmatique qui pose de grandes orientations afin de se mettre d'accord sur une stratégie avant d'établir un catalogue qui, malheureusement, se révèle parfois trop éclaté et dont on peut perdre le fil au cours du temps. C'est ce document programmatique d'orientation qui vous a été adressé, dans lequel ne figure pas de liste d'actions extrêmement précise mais dans lequel, en revanche, commencent à apparaître des actions stratégiques qui sont ressorties des groupes de travail et des séminaires. Il ne s'agit donc pas d'une liste d'actions fermée, l'idée est de la faire évoluer au fil du temps.

Trois grands axes se sont dégagés des différents groupes de travail.

Le premier, qui ne figurait pas aussi fortement dans le précédent PPC, est celui de la transition écologique liée aux enjeux du changement climatique, de l'eau, bien évidemment, puisque nous avons subi des crises à répétition, mais également les sujets de rénovation de l'habitat, essentiels en Creuse.

Le deuxième axe est celui de l'accès aux services, un sujet que l'on connaît bien et qui est un fil rouge que l'on continuera de suivre.

Le troisième axe enfin, celui de l'éducation de la jeunesse de zéro à vingt-cinq ans, pour offrir à tous une égale chance sur le territoire creusois.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Derrière ces trois grands objectifs, nous retrouvons sept thématiques : l'eau l'habitat ; la santé ; la mobilité, l'attractivité économique ; le sport, la culture ; le tourisme, la rénovation des centres-bourgs ; et l'éducation. On note bien le souhait de recentrer sur certaines thématiques mais, dans le même temps, d'essayer d'avoir la vision la plus ensemblière qui soit.

Il a été souhaité que, dès cette année, des actions concrètes soient amorcées, car ce document est déjà le fruit de multiples réflexions. Au-delà des nombreux séminaires qui, pour les derniers, ont rassemblé plus de 250 personnes, je rappelle qu'a également été passé un appel à contributions assez large, sollicitant les associations, les acteurs individuels privés, etc.

Mme la Préfète a obtenu auprès de la Mme la Ministre Dominique FAURE un fonds d'amorçage pour le PPC 2 à hauteur de 1 M€, du FNADT. Le Conseil départemental a répondu présent pour porter les actions qui étaient déjà arrivées à maturation, comme celle du Campus connecté.

Sur la nouvelle thématique de l'éducation et de la jeunesse qui est au cœur de nos débats, vous avez souhaité, madame la Présidente, créer un poste de coordinateur de la démarche dans l'idée de construire une Creuse qui soit un véritable département éducatif rural, afin de coordonner des dispositifs locaux approfondissant de nouvelles façons de faire. Je pense à cet égard aux territoires éducatifs ruraux (TER). Nous en avons déjà identifié deux en Creuse. Il s'agit d'étudier comment créer, autour d'un collège, d'un lycée et d'écoles primaires, un écosystème qui permette de mieux travailler pour offrir des parcours de réussite pour les élèves creusois. Il s'agira ensuite de tirer les leçons de ces deux expériences localisées ainsi que de toutes les actions que l'on aura pu imaginer pour améliorer l'offre éducative au sens large, afin de les coordonner au niveau départemental.

Au-delà de ces actions, ce fonds d'amorçage nous a permis de financer la mise en place d'un second centre de santé porté par Médecins solidaires, qui avait démontré son efficacité dans le cadre du PPC 1. Nous avons également apporté notre soutien à l'élaboration de certains documents d'urbanisme et soutenu le nouveau syndicat qui a émergé ; il s'occupe des interconnexions des réseaux d'eau et a vocation à terme à couvrir l'ensemble du département.

Je relève le soutien de la Région qui est venue en appui à ce fonds d'amorçage pour une étude portant sur les étangs creusois, thématique extrêmement prégnante en Creuse. L'enjeu pour les étangs est de penser leur devenir ; de l'ordre de quatre mille en Creuse, ils ne sont pas complètement aux normes. Il s'agit de réfléchir à la façon d'accompagner leur mise aux normes et surtout de sécuriser cette ressource qui est une chance pour la Creuse, qu'il convient de conforter pour les années à venir.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Le deuxième élément sur lequel la Région a apporté son financement est celui d'un camion d'offres d'apprentissage porté par l'Union des métiers de la métallurgie (UMM), afin de présenter au plus près des jeunes, mais parfois aussi des moins jeunes qui peuvent être en reconversion, les usines creusoises, car nous avons en Creuse une filière autour de la métallurgie. Il propose d'apporter des réponses aux besoins de formation de façon itinérante car, dans la Creuse, c'est parfois la façon la mieux adaptée pour atteindre cet objectif.

Nous sommes donc, vous le voyez, déjà engagés dans la phase de mise en œuvre des premières actions d'amorçage de chacune des thématiques que j'évoquais.

Je ne peux pas ne pas citer la Plateforme des bâtisseurs, également portée par le Département et le GIP Creuse Habitat, qui offre une façon de faire innovante, adaptée, nous l'espérons, à l'hyper-ruralité pour répondre aux difficultés que rencontrent certains particuliers, certains investisseurs pour acheter en centre-ville et qui ne savent pas comment s'y prendre car la rénovation du bâti creusois pose des questions de modèle économique mais également de savoir-faire. Il faut donc à la fois miser sur le développement des savoir-faire, mais aussi relever les obstacles qui s'opposent à la rénovation de l'habitat en centre-bourg.

Voilà pour ces éléments très concrets. Pour la suite, le grand enjeu sera de porter la gouvernance, de faire en sorte que certaines actions, certes ambitieuses mais qui ne définissent pas tout à la virgule près, puissent porter une réelle dynamique et faire mûrir des projets qui sont seulement esquissés à ce jour.

Il s'agira donc de définir cette gouvernance.

Jusqu'à présent, il était envisagé de se réunir une fois par an en séminaire très ouvert, rassemblant les plus de 250 personnes que j'évoquais, vous tous, élus ici présents, mais également les responsables des forces vives du territoire, associations, acteurs privés et autres, afin de faire un point d'étape pour savoir où nous en sommes, s'il faut réorienter les choses, identifier les difficultés ou, au contraire, nous féliciter d'avancées. Nous poursuivrons sur cette voie.

Nous miserons également sur une instance qui existe déjà, le Comité local de cohésion des territoires (CLCT) qui réunit Département, EPCI, Chambres consulaires et représentants des associations d'élus, pour en faire un objet de pilotage du Plan particulier.

Au niveau technique, nous avons mis en place un Comité des financeurs, dans un partenariat très resserré avec le Département, l'État et la Région pour optimiser les financements pour le développement des projets creusois, qui sera mis au service du Plan particulier pour la Creuse pour suivre les grandes actions qui y sont inscrites.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Enfin, sur chacune des thématiques que j'ai citées, nous partirons de l'existant parce que le risque est d'aboutir à une usine à gaz et de ne pas s'en sortir, ce qui pourrait amener à l'échec que nous avons pu constater de certains groupes de travail du PPC 1. Nous avons pensé, madame la Présidente, que la dynamique du Plan départemental de l'habitat (PDH) que vous portez pourrait servir et que nous pourrions faire de son COPIL, sous un format peut-être élargi, un lieu de pilotage de l'axe et des thématiques de l'habitat.

D'autres instances de ce type vont exister. Je pense notamment à une instance nationale, l'Observatoire des dynamiques rurales, qui vous a été présentée par le Directeur des services de l'Éducation nationale à l'occasion des réunions territoriales organisées dans les EPCI. Le plan France Ruralités, qui s'appuie sur une projection triennale de la carte scolaire annoncée par la Ministre Dominique FAURE, sera mis en œuvre. La première étape consistera à passer par cet Observatoire des dynamiques rurales. Nous proposons que cette instance soit également le lieu du pilotage de l'axe « éducation » au sens large afin, là aussi, de mutualiser nos forces et suivre dans la durée les axes du Plan particulier pour la Creuse.

Voilà pour la gouvernance.

Enfin, j'en viens au calendrier. Comme vous l'évoquiez, madame la Présidente, Mme la Préfète se rendra mardi à Paris pour une réunion sous l'égide de Matignon. Nous étions tout à l'heure en réunion préparatoire avec une conseillère du Cabinet de la Première ministre sur cette réunion interministérielle pour tenter d'obtenir les premiers arbitrages sur des crédits complémentaires susceptibles de venir en soutien des interventions très volontaristes en faveur de l'habitat, de la rénovation dérogatoire de l'habitat privé, pour aller au-delà des seuils l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), ainsi que de sujets plus prospectifs.

Je pense à cet égard à une action emblématique du PPC 2 que nous avons évoquée : la création d'une foncière départementale adaptée à votre hyper-ruralité, parce que nous savons bien que pour lancer des opérations de rénovation de centre-bourg, les communes sont souvent appelées à porter les déficits d'opération qui sont bien au-delà de leurs moyens. Nous avons pu le constater à GUÉRET, qui n'est pourtant pas la plus petite commune de Creuse, avec un besoin de financement de quasiment un million d'euros apporté par l'État au titre du Fonds vert.

Dans la durée, si nous souhaitons intervenir dans l'ensemble des communes creusoises, il nous faut un outil, parfois pour des études de faisabilité, parfois pour obtenir des crédits permettant d'amorcer la dynamique du Plan particulier pour la Creuse n° 2.

En février, la Région devrait valider dans ses instances le Plan particulier pour la Creuse. Le Président ROUSSET a déjà souhaité apporter les crédits en appui de l'amorçage. Il exprime vraiment une réelle volonté de s'inscrire dans cette dynamique, plus fortement encore que dans le Plan particulier pour la Creuse n° 1.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Voilà, madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus, ce que je pouvais dire brièvement sur le Plan particulier pour la Creuse. Je suis prêt à échanger avec vous, bien que nous ne soyons que l'un des acteurs de cette dynamique.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur le Secrétaire général.

Cette présentation est, en effet, précise. Le parti pris a été retenu de ne pas écrire, en quelques semaines, des actions pour lesquelles il ne suffirait plus que de trouver des financements. Nous ne nous sommes pas contentés de collecter ces actions au cours des différents ateliers ; nous avons cherché à nous inscrire dans le cadre d'une stratégie à plusieurs niveaux, et surtout avec de nouveaux partenaires engagés dans leurs domaines de compétence, et, pour ce qui est des collectivités, allant au-delà des politiques qu'elles mènent de façon pleine et entière.

Nous avons rappelé – et le Président Alain ROUSSET l'a exprimé de la même façon – que les collectivités sont déjà, et seront encore davantage prises en tenaille entre le contexte socioéconomique que nous traversons qui, malheureusement, perdurera, et leur capacité à agir et à mobiliser des financements. Ce sujet anime nos débats depuis ce matin : faire ensemble, État, Région et Département, nous permettrait de mieux accompagner les projets qui déjà émergent et qui continueront d'émerger au cours des prochains mois dans ce département.

L'assemblée générale de l'Agence d'attractivité et d'aménagement s'est tenue tout récemment. Je rappelle également qu'aujourd'hui, les maires et leurs représentants qui sont ici autour de cette table – je vois le coprésident SIMONNET – vous diraient que c'est pour eux la croix et la bannière de savoir à qui s'adresser et qui a la capacité d'accompagner un projet dans ses aspects techniques et financiers, malgré la pléthore des réponses qui peuvent être apportées. Voilà également l'un des axes sur lequel nous souhaiterions nous pencher pour améliorer la stratégie et les solutions d'aménagement du territoire. Nous devrons là encore nous rassembler pour rédiger le carnet de bord mentionnant qui appeler lorsqu'un élu a un projet sur l'habitat, sur l'eau, etc. C'est un sujet que nous aborderons plus tard mais, au-delà de la question essentielle des moyens financiers, il importe de savoir comment inscrire un projet, capter les bons financements et ceux que l'on ne perçoit pas forcément au premier abord.

Autour de la table, sont assis tous les Conseillers départementaux, dont certains sont également Présidents ou Vice-présidents d'intercommunalité, Maires ou adjoints. Tous sont fortement impliqués dans ces questions qui nous préoccupent, et tous sont persuadés de vouloir construire cette Creuse que nous ambitionnons être un département accueillant, qui réponde vraisemblablement plus que d'autres territoires aux défis de notre siècle.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Monsieur le Secrétaire général, il s'agit plus d'une petite boutade, qui ne mettra pas le Plan particulier pour la Creuse en péril. C'est peut-être un détail pour vous, mais pour nous ça veut dire beaucoup (*Sourires*) : les signataires du PPC n'existent plus depuis quatre ans ! Vous y verrez peut-être une incitation à recréer quelque chose. Je sais que parfois, on regrette...

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Monsieur le Secrétaire général, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour ce département. Je parle au passé parce que vous allez bientôt quitter vos fonctions, mais je tenais à vous dire que vous êtes un Secrétaire général et un Sous-préfet comme on les aime, toujours accessible. À titre personnel, nous nous connaissons assez peu puisque nous avions affaire à Gilles PELLEGRIN, mais vous faites partie avec lui de ces représentants de l'État toujours accessibles et très réactifs. Nous apprécions énormément cela dans notre département.

Sur le PPC, je pense que nous faisons tous le même diagnostic que vous quant au succès en demi-teinte de sa première version, le PPC 1. Nous en sommes tous coresponsables ; il est vrai que nous nous sommes peut-être trop limités à un catalogue. Je pense que l'explication tient au fait que l'annonce du Président de la République en 2017, à la suite des problèmes de GM&S Industry, avait créé un effet d'aubaine. Nous avions tous alors dressé une liste de tout ce qui nous manquait tellement depuis plusieurs années. Nous avons peut-être insuffisamment priorisé. Je dis bien « nous », c'était la faute de tout le monde et de personne en particulier.

L'aspect positif de ce PPC 2 est qu'il établit des priorités très fortes, notamment en ce qui concerne la rénovation des bâtiments anciens, le logement et l'habitat, dont je considère à titre personnel qu'il s'agit de la mère de toutes les batailles. C'est celle qui nous permettra d'accueillir de nouvelles populations et de maintenir celle qui est là, car nous sommes déjà en pleine urgence démographique. Mais, monsieur le Secrétaire général, à l'avenir, ne conviendrait-il pas de muscler un peu ce projet de réhabilitation du bâti ancien pour les collectivités parce qu'elles sont nombreuses à intervenir dans les projets de réhabilitation du bâti ancien pour en faire des logements ?

Je peux vous donner l'exemple de la commune de GENTIOUX, qui a racheté un bâti ancien antérieur à 1950 pour en faire deux logements. Le coût est de 250 000 euros. La DETR sera de 15 %, il n'y aura pas de DSIL et la Région accordera 7 000 euros par logement seulement si le DPE obtenu se situe au curseur C, ce que l'on peut parfaitement comprendre parce que nous sommes tous opposés aux

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

passoires énergétiques. On comprend bien que cela peut être de nature à freiner les ambitions d'une collectivité à réhabiliter l'ancien, alors même que réhabiliter l'ancien sera éminemment nécessaire, indispensable, incontournable puisque dans le cadre du ZAN, Zéro artificialisation nette, les droits à construire vont diminuer.

Par ailleurs, nous nous satisfaisons tous de l'application du plan France Ruralités dans le domaine de l'éducation nationale, à savoir que, désormais, un protocole triennal sera appliqué avant la fermeture d'une classe. Nous l'avons bien enregistré et serons très vigilants à l'application de ce protocole.

Enfin, il est nécessaire de bien accompagner financièrement les collectivités locales parce que, dans ce département, l'investissement privé est très limité et, très souvent, c'est l'investissement public qui donne du travail aux entreprises. Encore faut-il que les collectivités puissent investir. La nécessité est donc grande que l'État, parallèlement au PPC et s'il veut que celui-ci soit opérant, permette un véritable soutien financier aux collectivités afin que ces dernières puissent investir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, le document dont nous disposons ce matin s'intitule « Document d'intention ». Cela signifie donc qu'il ne s'agit pas de la version définitive. En revanche, vous souhaitez que nous donnions d'ores et déjà délégation à la Commission permanente pour mettre en œuvre ce qui figurera dans ce deuxième Plan particulier pour la Creuse, avant même la signature de celui-ci. On anticipe donc, si j'ai bien compris, l'application de ce deuxième document.

Sans tomber dans la dramatisation, permettez-moi d'exprimer une légère crainte, à savoir que, dans la rubrique « exemples d'opérations » se trouvent à la fois des déclarations d'intention et des mesures précises ainsi qu'un certain nombre de plans, de schémas et de documents de référence à élaborer. Il faudra donc se retrousser les manches très rapidement parce que l'élaboration de plans départementaux requiert parfois pas mal de temps. Cela signifie qu'il faudra se mettre à la tâche dès le début 2024.

Il est, à mon sens, un exemple tout à fait pertinent : celui de la réflexion sur l'assainissement dans un département hyper-rural comme le nôtre. À voir les centaines de milliers d'euros qu'investissent certaines communes très faiblement peuplées sur l'assainissement collectif, on peut parfois se demander si l'on n'aurait pas intérêt à financer un assainissement même non collectif plutôt que d'aller vers de tels schémas. La réflexion à ce sujet me semble tout à fait d'actualité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Ce qui me gêne également est qu'il nous est demandé ce matin de délibérer sur deux territoires éducatifs ruraux. Cela signifie-t-il que nous devons, d'ores et déjà, valider deux territoires éducatifs ruraux alors que la volonté générale était plutôt d'aller vers un unique territoire éducatif départemental. Je pense qu'il ne faut pas figer la position qui est la nôtre en la matière.

Le point vraiment positif, vous l'avez mentionné, est qu'au cours des prochaines décennies, la transition écologique servira de base et de référence à l'ensemble des politiques publiques, et je rejoins Mme la Présidente pour dire que ce PPC se déroulera dans un environnement précis. À cet égard, je m'adresse au niveau national, non pas à la Préfecture de la Creuse mais à l'État central, pour former le souhait que cessent les injonctions contradictoires ! Que l'on cesse, d'un côté, de nous imposer de réduire les dépenses de fonctionnement, de l'autre, d'accroître les services à nos populations et d'augmenter nos investissements. Il va falloir ouvrir des perspectives plus positives que cela !

On nous annonce aujourd'hui le souhait de réformer la décentralisation, de réformer la DGF. J'entends parler de sa réforme depuis une trentaine d'années, je suis donc un peu blasé, mais il ne faudrait pas effectivement que tout cela se télescope de manière négative.

J'ai également un regret à exprimer, qui ne date que de deux jours, celui que la ville de CLERMONT-FERRAND n'ait pas été choisie comme capitale européenne de la culture, parce que sa candidature n'était pas seulement celle de la métropole clermontoise, mais une candidature territoriale, rassemblant quatorze départements. Vous objecterez qu'il s'agissait de la candidature pour 2028, certes, mais elle était l'aboutissement de tout ce qui va se passer d'ici à 2028. Il est donc bien regrettable que CLERMONT-FERRAND n'ait pas été retenue.

Bonne chance à vous pour la poursuite de votre parcours ! Bonne chance également à Mme la Préfète pour toutes ses négociations car tout l'intérêt, et toute la difficulté, de l'exercice est que ces questions s'articulent en interministériel, donc en transversal. Il ne s'agit donc pas d'aller frapper à la porte d'un seul Ministère mais à niveau supérieur, celui de Matignon. L'autre difficulté est que, désormais, s'exerce une certaine concurrence. En effet, en 2017, la Creuse était quasiment unique ; aujourd'hui, une douzaine de plans particuliers se préparent en France.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Monsieur le Secrétaire général, je suis également triste de vous voir partir.

Comme vous le savez, nous avons lancé sur notre territoire un projet de services à l'autonomie. Ce projet pourrait-il entrer dans le cadre du PPC ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous invite à répondre, monsieur le Secrétaire général.

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la préfecture. – Si vous le permettez, j'apporterai quelques éléments de réponse, puis vous me direz ce que vous en pensez.

Pour ce qui est de muscler le PPC en matière de réhabilitation, dans le cadre de cette fameuse gouvernance, tout l'enjeu sera de tenir dans la durée. Je ne serai plus là, mais je pense que d'autres actions seront à arrêter et à expérimenter. Innover et expérimenter sont d'ailleurs la force de cette approche de pacte. Nous verrons la façon dont fonctionne la plateforme et si elle permet d'aller plus loin.

Sur l'exemple de réhabilitation que vous citiez à GENTIOUX, je suis surpris de ce taux de 15 % de DETR. Cela me semble même impossible réglementairement puisque, généralement, cette intervention est au moins de 20 %...

M. LÉGER. – C'est peut-être 25 %.

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la préfecture. – En revanche, cela peut être inscrit dans le plan de financement. Je ne parle pas exclusivement du PPC, même si l'argument du PPC peut permettre d'obtenir des crédits complémentaires, tels que ceux du Fonds vert. Nous avons tout de même obtenu quasiment 3,5 M supplémentaires pour la rénovation énergétique. Tout mis bout à bout – Fonds friches, rénovation énergétique qui constitue la plus grosse partie de l'enveloppe, etc. – nous espérons obtenir en 2024 l'équivalent pour un Plan École puisque, comme vous le savez, le Président de la République a annoncé un plan spécifique destiné à l'école, dont nous n'avons pas encore le chiffrage. La nouvelle mouture du Fonds vert sera, nous annonce-t-on, officiellement connue en janvier. Nous connaîtrons donc très bientôt les démarches à suivre. Mais, comme vous le disiez, l'esprit du temps est de s'engager plus fortement en matière de la rénovation bâtimentaire. Je pense que tout le monde souhaite en faire l'un des axes forts de ce Plan particulier : il y a l'eau sur laquelle une large part du chemin a déjà été parcourue, puis l'habitat sur lequel il reste encore beaucoup à faire.

Dans de nombreuses villes, on ne sait pas comment résoudre l'équation pour réhabiliter. J'évoquais la création d'une foncière. J'insiste sur ce point parce que le problème que vous évoquiez pourrait être pris en charge par une foncière. Je pourrais citer l'exemple de l'établissement public foncier (EPF) qui intervient à GUÉRET : ils portent le foncier, achètent et si, au bout de dix ans, il n'y a pas de projet, ils revendent ; c'est à la commune de reprendre et à elle d'absorber le déficit de l'opération. Je me tourne vers M. MORANÇAIS : cette année, l'EPF a pu, en lien avec CREUSALIS, et grâce aux crédits d'État que perçoit CREUSALIS

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

en tant qu'opérateur social, porter une opération de ce type. Il restait 1 M€ de déficit d'opérations ; le Fonds vert est intervenu pour le financer.

Une foncière dispose d'une capitalisation, c'est-à-dire d'un capital de 10, 20, voire 50 M€ qui lui permet de porter des opérations et de trouver un modèle économique sur le long terme. Force est de constater que peu d'opérateurs souhaitent aujourd'hui venir en Creuse alors que des opérateurs privés y trouvent une rentabilité. Dans le groupe de travail pour le Plan particulier pour la Creuse, nous avions des organismes comme le Crédit Agricole – sans faire de publicité – qui nous a clairement dit que sa filière immobilière serait intéressée. Donc, ce ne sont donc pas seulement des crédits publics, mais aussi des crédits privés qui pourraient venir capitaliser une foncière.

Plusieurs scénarii existent, comme vous pouvez l'imaginer, mais une foncière est certainement l'un des outils un peu « musclés », pour reprendre votre terme, qui nous permettront de répondre à l'enjeu.

Concernant France Ruralités, vous évoquiez le protocole triennal. C'est une valeur de l'Éducation nationale qui exerce, vous le savez, une forme d'autonomie sur cette gestion. Je précise seulement ce qu'ont indiqué les directeurs des services académiques au Ministère : heureusement, ou malheureusement, le Parlement vote les lois de finances annuellement ; l'idée serait donc de concilier avec ce vote annuel une projection triennale et un engagement le plus précis possible afin que les élus et l'administration puissent se projeter et construire une stratégie. Ces deux logiques continueront de s'appliquer et la réflexion porte sur la mise en forme d'une stratégie. Les choses avancent et je salue les élus qui, sans même attendre ces projections, raisonnent sur plusieurs années, quand on sait combien il peut être difficile de faire fonctionner telle ou telle école.

Tels sont les points qui seront évoqués dans le cadre de l'Observatoire des politiques rurales et du PPC. Nous n'étudierons pas uniquement la carte scolaire, mais nous élargirons le spectre à tous les sujets de l'éducation et de l'occupation des collèges parce qu'il y a, là aussi sans doute, des mutualisations possibles.

Vous évoquiez, monsieur le Sénateur, l'anticipation de la mise en œuvre – en tout cas, vous invitiez à débattre dès à présent de ce Plan particulier afin qu'il soit possible d'envisager, sur la base de votre éventuel aval, une signature la plus prochaine possible pour que nous passions à la mise en œuvre. Je vous en remercie.

Sur l'assainissement, nous sommes là aussi pris dans une injonction contradictoire : à la fois, on veut du concret, et c'est pour cela que l'on évoque des outils, des dispositifs dérogatoires et ce fonds d'amorçage qui permet de mettre immédiatement en œuvre certains éléments mais, souvent, on ne sait pas par quelle action commencer.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je ne l'ai pas citée tout à l'heure mais, avec le soutien du fonds d'amorçage, a été prévue une action départementale relative à une étude spécifique sur les équipements sportifs, qui sera portée par l'Agence d'attractivité. Dans le groupe de travail sur ces sujets, a été pointé le fait que le territoire creusois souffre de déficits en matière d'équipements sportifs mais, collectivement – État, Région et Département –, nous n'avons pas la capacité de tout rénover du jour au lendemain, d'avoir des gymnases dans toutes les communes ou de...

M. LOZACH. – J'ai découvert qu'il n'y a pas de recensement national des équipements sportifs dans le pays. C'est invraisemblable !

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la préfecture. – Nous sommes effectivement en déficit et quand un maire demande 1 M€ à la DETR pour construire un gymnase, nous sommes tous d'accord sur le principe, mais nous ne les avons pas. L'Agence nationale du sport (ANS) ne les a pas non plus. C'est donc difficile.

Il faut donc commencer par établir un schéma qui permette de définir les priorités absolues en fonction des nécessités du monde sportif. Je pense que, grâce à votre intervention, le PPC permettra *a minima* d'en poser les bases. Nous sommes dans cette injonction : avoir du concret, mais aussi avoir un état des lieux complet.

Une remarque sur l'assainissement : si celui-ci n'est pas une thématique centrale dans ce PPC, des temps de réflexion à ce sujet vous seront prochainement proposés, en 2024, parce que, dans le cadre du Comité des Financeurs – voilà qui fait le lien avec le Plan particulier –, l'Agence de l'eau nous a alertés sur une baisse de la dynamique dans le temps, une dégressivité, année après année, de son soutien aux travaux de mise aux normes des équipements d'assainissement. Or, on le sait, la Creuse est plutôt en retard, les investissements étant souvent reportés car trop lourds à porter. Toutefois, en les reportant dans un contexte de dégressivité des aides, le risque est que, dans quelques années, l'Agence de l'eau n'intervienne plus pour réaliser les nécessaires investissements.

Nous nous retrouvons donc au pied du mur, une situation qui rappelle celle d'il y a deux ans avec les réseaux d'eau. Nous savions qu'il fallait remplacer massivement des réseaux fuyards, que ne finançait plus l'Agence de l'eau. Sans la dynamique collective dans laquelle nous avons engagé le contrat de résilience, nous n'aurions plus eu la possibilité de faire financer à hauteur de 70 % les réseaux fuyards par des crédits dédiés de l'Agence de l'eau.

La même question se pose aujourd'hui s'agissant de l'assainissement. C'est un véritable défi pour demain, surtout dans un contexte où l'on travaille sur la biodiversité et où le sujet du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) pourrait aussi être une partie de la solution.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En ce qui concerne les deux TER, je rappelle qu'un appel à projets a été lancé. L'objectif politique, au sens noble du terme, est d'avoir un département éducatif rural qui offre les meilleures chances de réussite à tous. Très opérationnellement, à l'instar du dispositif de cité éducative dans les quartiers de politique de la ville, l'objectif du dispositif TER est vraiment de travailler en écosystème des interactions fines à l'échelle locale. Ce n'est pas nécessairement la ruralité ; il se trouve que c'est le cas des deux intercommunalités qui ont été retenues : Marche et Combrailles en Aquitaine et Portes de la Creuse en Marche. Ce sont, en tout cas, des bassins de population suffisamment significatifs, sans être trop importants non plus, pour que l'on puisse travailler la maille fine du lien avec les acteurs associatifs, les collèges et les lycées.

Il aurait sans doute été impossible d'avoir un tel contrat à l'échelle du département. C'est ce que nous disait l'Éducation nationale, et l'on peut aisément en convenir. En revanche, sur la base de ces deux territoires qui en avaient envie politiquement, il conviendra de voir comment cela fonctionne et comment élargir cette expérience par la suite.

Vous disiez que nous avons de la concurrence, ce qui est vrai, mais nous sommes les premiers partis. Le Cabinet de la Ministre Dominique FAURE avait l'espoir de conclure une quinzaine de pactes territoriaux locaux mais, à ce stade, nous présentons le seul pacte territorial à peu près achevé, déposé sur le bureau de la Première ministre. C'est pour nous plutôt un atout, d'où l'intérêt d'être en avance de phase pour être les premiers.

Pour ce qui est des services d'autonomie, l'autonomie en tant que telle n'apparaît pas comme un axe, mais figure bien entre les lignes d'un certain nombre de thèmes retenu, notamment l'habitat, car l'une des thématiques fortes est celle de l'habitat en centre-ville. Elle fait partie des actions qui peuvent être inscrites sur les habitats intermédiaires, les habitats inclusifs, etc.

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas au stade d'inscrire des projets isolés dans le cadre du Plan particulier sur des crédits nouveaux, mais l'on peut tout à fait imaginer qu'en faisant émerger un axe « autonomie », au fil du temps, le PPC agrège de nouvelles thématiques et que l'on puisse aller chercher des crédits spécifiques auprès des Ministères sociaux, en l'occurrence le Ministère de la Santé, afin de permettre un financement par des crédits complémentaires. Nous disposons déjà des crédits qui permettront ce financement dans le temps, mais nous n'en sommes pas encore au stade de financer, projet par projet, des demandes auprès des Ministères.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Pour revenir sur la foncière, je suis persuadé qu'il s'agit d'une excellente initiative. Jusqu'à présent, nous n'avons peut-être pas eu à nous poser de questions à ce sujet en Creuse parce que le foncier n'a jamais été véritablement un souci.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mais pour avoir dans ma commune un PLUI, avec, désormais, un horizon fini pour les nouvelles constructions, y compris pour l'immobilier d'entreprise, je pense qu'effectivement, il sera effectivement déterminant d'avoir une foncière. Aujourd'hui, à LIMOGES où une entreprise, qui ne souhaite pas investir dans l'immobilier, installe son siège, c'est la SELI qui finance le bâtiment à hauteur de 11 M€.

Mon interrogation est d'ordre technique. Pour constituer une foncière, il faut beaucoup de capitaux. J'entends que des privés veulent investir – et c'est tant mieux – mais la SELI doit avoir un capital social de quelque 2 M€ avant l'augmentation d'aujourd'hui. Nous pourrions créer notre foncière creusoise autonome, ce qui présenterait de nombreux avantages en termes d'autonomie en Creuse. Mais comment constituer ce capital car, au-delà d'un capital social, une foncière a aussi tous ses actifs immobiliers ?

Voici ma question : puisque la SELI existe depuis quarante ans et possède un capital propre, ne pourrait-on se servir au moins de ce qui existe pour avancer plus vite ? Sinon, notre foncière ne sera opérationnelle que dans, disons, une quinzaine d'années. Ma question se raccorde simplement avec l'actualité, puisque ce sujet fait l'objet d'un rapport aujourd'hui. Pour ma part, je n'ai pas de chapelle.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Monsieur le Secrétaire général, je souhaite tout d'abord m'associer aux propos qui ont été tenus. Pour avoir travaillé avec vous, on ne peut que louer l'écoute, la réactivité et l'empathie qui sont les vôtres sur tous les sujets abordés qui, grâce à votre investissement, ont pu avancer, comme ce fut notamment le cas dans la Communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Je reviens sur un axe de ce PPC 2 auquel j'ai participé lors des derniers ateliers, à savoir le volet éducatif rural. Ce n'est pas l'un de mes sujets de prédilection, mais j'y suis particulièrement attentif en tant que maire, en tant qu'élu et en tant qu'habitant de ce département parce que ce volet éducatif représente, bien entendu, l'avenir de notre jeunesse et de notre territoire.

J'ai participé à la réunion territoriale « éducation » qui a eu lieu le 7 décembre dans la Communauté d'agglomération du Grand Guéret au lycée Pierre Bourdan. Sans vouloir faire aucun procès d'intention, je ne suis ni très serein ni rassuré par les propos qui ont été tenus sur la future carte scolaire 2024. Si nous n'avons pas un plan particulier et une vision particulière de nos territoires ruraux, même si c'est sur la Communauté d'agglomération du Grand Guéret qui est l'un des pôles les plus peuplés en termes de concentration mais qui reste malgré tout avec un nombre d'habitants au kilomètre carré très modeste, je crains, si nous ne restons pas attentifs, que nous n'allions vers des déconvenues et vers une situation similaire à celle de 2023, avec le tollé et la vive émotion que cela a provoqué au sein de la population,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

parmi les parents d'élèves et les élus. Je n'ai pas senti dans les propos qui ont été tenus, à la fois par M. le DASEN et par les services de l'Éducation nationale la volonté de prendre en compte cette ruralité et cette nécessité qui sont les nôtres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Monsieur le Secrétaire général, comme tous mes collègues, je voulais vous dire, en reprenant *Le Train de ma vie* de Jean d'ORMESSON, que « Le succès est d'avoir de bonnes relations avec tous les passagers pourvu qu'on donne le meilleur de nous-mêmes ». Vous l'avez fait en Creuse durant ces années et, dans ce département, nous ne pouvons que vous remercier de l'écoute que vous avez apportée aux élus dans les bons moments, comme dans les moments les plus difficiles.

Nous avons travaillé, au sein de l'intercommunalité, à la mise en place de l'opération de revitalisation du territoire à laquelle vous avez grandement contribué. Dans ce document, nous retrouvons tout ce que nous avons pu mettre en place, que ce soit dans le domaine de la mobilité, de la santé, de l'habitat ou des commerces. Ce document, à mon sens, assurera la continuité de cette richesse que l'on apporte à nos territoires, notamment grâce au dispositif PVD pour les communes désignées en tant que telles. Villages d'avenir permettra sans doute à d'autres communes d'avoir accès à de l'ingénierie ou à des financements. Tout cela semble très positif pour la suite et je retrouve bien dans ce document les thèmes que nous avons abordés lors de l'élaboration des multiples COPIL ou COTEC pour l'ORT.

C'est un point positif, mais je me dis également alors que nous parlons d'avenir, il faudra aussi dans notre département apporter un soutien réel aux équipements existants. À GUÉRET, le centre aqualudique a pris son envol. Ce centre était indispensable pour GUÉRET et tout un territoire mais, à côté de cela, aucune piste d'athlétisme ne peut aujourd'hui recevoir de compétitions régionales. L'État devra donc aussi entretenir ces équipements d'envergure départementale, voire régionale, qu'il s'agisse des courts de tennis comme à GUÉRET. Cela fuit de tous les côtés.

Au-delà du fait d'avoir des projets, il faudra donc également que l'État soutienne les collectivités, au premier rang desquelles le chef-lieu du département, qui ont de grands besoins pour l'entretien de ses bâtiments publics qui servent à tout le département et pas seulement à la collectivité, car il s'agit vraiment de projets de territoire.

Ce document reflète le travail réalisé au sein des EPCI sur ce nous avons souhaité mettre en place. Monsieur le Secrétaire général, vous avez assisté à de multiples réunions, ce dont je vous remercie, afin que nous puissions travailler ensemble et qu'un tel document et le PPC 2 puissent voir le jour.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

À nous maintenant de lancer le projet et de suivre cette opération de revitalisation des territoires comme il se doit.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Monsieur le Secrétaire général, je voulais moi aussi vous remercier pour votre action dans notre département et l'ensemble de nos communes. Nous ne vous voyons pas partir avec plaisir.

Je voulais vous parler de la petite enfance, sujet qui me tient à cœur en raison également de ma Vice-présidence à l'Agglo.

Tout d'abord, merci d'avoir précisé que la partie éducative était un continuum.

Ensuite, j'ai noté parmi les exemples cités une action de formation liée à ce secteur. La situation est très préoccupante. Nous manquons de professionnels, d'éducateurs de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture. Cette action pourrait nous permettre de former des personnels sur nos territoires, peut-être pas tous les ans parce qu'il faut ensuite être en mesure de les absorber mais, après tout, nous pourrions également former pour la périphérie. Pourquoi LIMOGES assurerait-t-elle toutes les formations, et n'en dispenserions-nous pas dans les territoires ruraux ?

En revanche, bien que cela soit inscrit dans le document, avec la Région qui a la compétence en la matière, je me demande comment cela peut se traduire. Tout cela prend du temps. Comment pourrions-nous envisager d'avancer sur cet aspect ? Il s'agit d'une forte préoccupation car il importe d'avoir de bons professionnels dans ce secteur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. le Secrétaire général de la Préfecture.

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la Préfecture. – Monsieur SAUTY, s'agissant de la foncière, c'est précisément pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'une étude de faisabilité. Nous avons déjà eu plusieurs discussions techniques avec nos collègues du Conseil départemental ainsi qu'avec la Banque des territoires et des sachants du Conseil régional, des personnes qui ont monté les foncières, en envisageant différentes hypothèses.

Vous avez raison, l'une des principales hypothèses est de s'appuyer sur la SELI. Se pose la question de la volonté et de la capacité de celle-ci à venir en Creuse. Je crois savoir que la Région – qui a, sans doute, recapitalisé la SELI – a l'idée de la faire rayonner.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Le Conseil régional était intéressé par l'idée d'avoir une foncière de l'hyper-ruralité creusoise, mais encore faut-il avoir la capacité collective de la monter. Cela pose vraiment la question de la faisabilité. En tout cas, s'agissant de la capitalisation, la Région semblait partante, mais les modalités restent à confirmer. La Banque des territoires serait l'outil parapublic en capacité de capitaliser. Ces questions sont ouvertes, elles sont aussi éminemment politiques, et vous aurez, dans le temps, à trancher.

Monsieur BODEAU, je prends note de vos inquiétudes concernant l'éducation. J'espère que l'Observatoire des dynamiques rurales – qui, plus prosaïquement, sera pour moi le Copil PPC – permettra de poser ces enjeux. Contrairement au CDEN dans lequel le dialogue est souvent très nourri par les organisations syndicales qui y mènent l'essentiel des échanges, il s'agit, en l'occurrence, d'établir plutôt un échange avec les élus locaux. L'idée de cet observatoire était de remettre au centre du jeu le dialogue avec les élus locaux, notamment dans l'appréhension pluriannuelle, triennale, de la carte scolaire. Nous souhaiterions l'élargir et non le resserrer sur la carte scolaire. Même si nous savons bien qu'il s'agit d'un sujet sensible et compliqué, il existe bien d'autres sujets sur lesquels il est possible d'agir, indépendamment de la carte scolaire. Je prends note de vos inquiétudes et relève la nécessité que le dialogue soit extrêmement nourri pour aller vers un département éducatif qui invente un modèle spécifique – c'est toute l'ambition – et, donc, permette d'avoir un traitement spécifique de l'hyper-ruralité.

Monsieur DAULNY, je vous remercie de votre citation de Jean d'ORMESSON. Cela fait écho à ce que vous disiez à propos des équipements sportifs : sur le sport, il est besoin de prioriser, et j'entends la question spécifique des charges de centralité de GUÉRET, la ville chef-lieu de département, dont des équipements sont sans doute à rénover parce qu'ils sont au bénéfice de tous. C'est précisément l'ordre de priorité que nous souhaiterions voir ressortir d'un document partagé, discuté et concerté afin que, forts de cette priorisation, nous intervenions auprès de l'ANS qui, aujourd'hui, dans une gouvernance paritaire État-Collectivités, rend – en tout cas, pour nous, représentants de l'État – la situation plus complexe lorsqu'il s'agit de demander un soutien spécifique, l'ANS n'étant pas un service du Ministère des Sports.

Il n'empêche que nous pouvons discuter avec eux et aller chercher des crédits spécifiques. Nous le ferons mais, madame la Présidente, d'autres sujets sont extrêmement sensibles.

Je pense notamment à celui du musée de GUÉRET auquel il faut impérativement trouver une solution. Le Plan particulier présente l'idée d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Certes, un certain nombre d'établissements publics coûtent très cher mais, en même temps, ils apportent un label, une visibilité et un rayonnement. C'est le cas de la Cité de la Tapisserie dont la notoriété est telle aujourd'hui qu'elle représente un réel atout pour la Creuse.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mais il est vrai que considérer la Cité plus un certain nombre d'autres équipements culturels peut inciter à s'interroger sur le modèle de portage de cet ensemble d'équipements culturels afin de mutualiser les financements et les stratégies. Trouver un modèle spécifique de portage de ces équipement culturel est, nous l'espérons, l'un des éléments qui ressortira du PPC 2. Qu'il s'agisse du sport ou de la culture, nous sommes sur les mêmes enjeux.

S'agissant de la petite enfance, là aussi, le parallèle peut se faire avec le sport parce que nous nous heurtons à un problème similaire avec les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Avec nos étangs et nos lacs et la Creuse qui peuvent servir de points d'eau, nous disposons d'un atout formidable en Creuse mais nous rencontrons des difficultés à trouver des BNSSA. La formation est une des solutions qui, à court terme, permettrait de partir du vivier creusois en formant les forces vives, plutôt que d'aller chercher ailleurs des personnes que l'on a bien du mal à recruter, sachant que cette méthode a bien fonctionné dans le PPC 1. Cela a permis de résoudre les difficultés que nous rencontrions pour recruter des secrétaires de mairie, dont le corps connaît un renouvellement générationnel, et identifier des personnes ayant les compétences. Dans le cadre du PPC 1, en lien avec le centre de gestion de LIMOGES, une formation spécifique de secrétaire de mairie a été développé, qui a porté ses fruits et permis d'alimenter un vivier de secrétaires de mairie qui, aujourd'hui, vient en remplacement en cas de coups durs et qui, à terme, permettra de positionner de nouveaux agents.

Fort du succès du PPC 1, espérons que le PPC 2 apporte des éléments de réponse. J'entends qu'il y a une urgence s'agissant de la petite enfance. Le sujet est bien identifié. C'est également le cas pour ce qui est BNSSA.

En ce qui concerne les modalités du dialogue avec la Région, le travail est devant nous. Comme je l'indiquais, la Région n'est pas allée dans la maille fine de chaque projet, mais on peut se féliciter qu'elle soit partie prenante de ce document, pour apporter la technicité dont nous avons besoin et dont nous ne disposons pas toujours. J'ai bon espoir quant au fait que nous trouvions des solutions.

Je salue également le fait que, dans le Plan particulier, il ait été imaginé d'apporter un soutien renforcé à une nouvelle structure qui s'implante sur le territoire : une micro-crèche privée à Saint-Laurent. Je le souligne parce que c'est aussi une des clés du problème. Avoir des crèches publiques coûte très cher et, aujourd'hui, les collectivités sont sans doute à saturation de ce qu'elles peuvent assumer financièrement. Ces solutions de micro-crèches privées ne coûtent rien, mis à part un éventuel investissement ; il faut, en effet, parfois construire mais, dans ce cas, nous pouvons généralement vous accompagner par le biais de la DETR ou d'autres financements. Mais ensuite, les coûts de fonctionnement sont bien plus absorbables. Ce n'est pas le modèle à développer, mais l'un des modèles qui peuvent permettre, dans des secteurs en tension, notamment dans l'agglomération de GUÉRET, de trouver des marges de manœuvre, sachant que des investisseurs sont intéressés.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Cela fait également partie des actions très concrètes que nous avons inscrites dans ce PPC.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous vous remercions, Monsieur le Secrétaire général, d'avoir synthétisé ce document puisque, comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un document programmatique, c'est-à-dire qu'il est le cadre vertueux des enjeux que nous savons être ceux de notre département pour les années à venir, et qu'il nous sera possible, dans les procédures de gouvernance, d'aborder de façon assez agile par la suite des sujets que nous n'avons peut-être pas encore imaginés.

Quelqu'un l'a rappelé, 2017 est ce temps assez fort, mais brutal, lors duquel nous voyons disparaître un nombre important d'emplois dans le secteur industriel. Ce matin, un vœu nous rappelait que la situation de LSI n'est pas celle que nous aurions souhaité connaître au fil du temps et que les inquiétudes sont à nouveau très présentes. Pourtant, le Président de la République avait semblé nous demander de relever un défi : définir ce que serait le modèle de l'aménagement et du développement local en hyper-ruralité. Le PPC 1 était certes un catalogue de réponses, mais il posait surtout une méthodologie qui porte aujourd'hui ses fruits et dans laquelle nous continuons de nous inscrire.

Pour rappeler combien le Conseil départemental a été un acteur aux côtés de l'État – si certains pouvaient encore en douter – et combien l'État et les services de la Préfecture ont pu s'appuyer sur de bonnes relations et sur des visions partagées sur l'aménagement de notre département, vous avez cité l'exemple de la ressource en eau. C'est bien parce que le Conseil départemental a décidé de porter un schéma sur la disponibilité de l'eau, tant en quantité qu'en qualité, que nous avons été conduits à accompagner les unités de gestion des eaux, pour celles qui le souhaitaient, dans un regroupement dans un syndicat, qui existe désormais. S'il n'est peut-être pas tout à fait celui que nous avions imaginé initialement, avec 83 ou 84 unités de gestion, les principaux syndicats s'y sont toutefois engagés dans une démarche collective et nous mesurons pleinement ce que cela apporte. Agence de l'eau, État, Département, nous sommes tous disposés à flécher des financements importants parce que cela donne du sens à ce syndicat et que cela aura des répercussions claires, tout à fait mesurables, sur l'amélioration de la disponibilité en eau pour une large part des habitants du département.

La question de l'habitat et de l'urbanisme s'appuie sur une structure, un groupement d'intérêt public, qui rassemble les intercommunalités compétentes ainsi que le Conseil départemental. Ce GIP porte les deux programmes d'intérêt généraux (PIG) de rénovation de l'habitat en direction des personnes en perte d'autonomie, un sujet essentiel dans notre département. Cette façon de procéder ensemble et collectivement apporte tellement de résultats que l'ANAH nous propose de proroger le programme, et surtout de nous engager à le poursuivre. Même si la loi NOTRE nous a privés de compétences en matière d'accompagnement du monde économique, la façon de procéder avec ce GIP Habitat a permis d'engager des millions d'euros de

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

travaux pour les entreprises locales. Ce n'est pas de l'argent délocalisé, mais de l'argent bien utilisé qui favorise des emplois et développe des compétences dans le département.

Nous nous sommes engagés dans le programme PVD. C'était une interrogation ; à l'époque, il a fallu que j'apporte des arguments à Mme la Ministre GOURAULT car certains considéraient que le Département n'avait pas de compétences en matière d'urbanisme. Quelques années après, comme le rappelait M. DAULNY, nous constatons que le programme PVD est une feuille de route issue d'une réflexion locale et territoriale, qui permet aux élus, grâce à l'ORT de l'intercommunalité, de dérouler une stratégie : où les gens habiteront-ils demain ?

Cela a été rappelé dans le contexte de la loi Climat et résilience et du ZAN : où habiteront-ils et comment redensifier nos services et nos commerces ces cœurs de bourg qui sont essentiels ? Vingt-deux Petites Villes ont été retenues, ce qui est un chiffre conséquent à l'échelle d'un département comme le nôtre.

Le Conseil départemental est, de ce point de vue, très intéressé. Nous avions une nouvelle rencontre il y a quelques jours avec le Président du Conseil d'administration ainsi qu'avec le Directeur de CREUSALIS. Nous sommes en train de nous rassembler autour de qui pourra et qui aura les moyens mais également les capacités en ingénierie pour accompagner ces programmes et ces ORT ? Donc, oui, le Conseil départemental sera présent auprès du bailleur social.

Les questions d'infrastructure numérique sont un véritable sujet. Elles ont été largement évoquées ce matin, notamment le point de savoir quelles étaient l'importance et l'implication du Conseil départemental dans le déploiement du numérique à l'échelle du département. Peu importe, nous tâcherons de trouver un consensus un jour ou l'autre mais, sans la force de frappe, l'ingénierie et les compétences du Conseil départemental en interne, il eût été plus difficile de déployer ce réseau de fibre. Les délais qui prévoyaient le déploiement pour 2024 seront tenus.

Les questions de mobilité nous occupent également puisque, parmi les politiques mises en place par le Conseil départemental, elles sont un sujet récurrent, en particulier en termes d'accès à l'emploi mais également d'accès aux services, à la culture et aux sports. C'est la raison pour laquelle nous accompagnions tous ceux qui y réfléchissent et travaillons, en la matière, aux côtés de la Région.

J'en viens aux questions de santé, qu'elle soit humaine ou animale. Dans le cadre des politiques d'accueil et d'attractivité du Département, le plan Santé nous permet d'accompagner aujourd'hui 64 étudiants financièrement mais pas seulement. Ils sont invités, dans le cadre de leurs études, à venir découvrir la Creuse et à y effectuer des stages car nous savions que cela pouvait aussi représenter une difficulté pour certains.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En santé animale, nous manquons cruellement de vétérinaires, dès aujourd'hui mais plus encore demain. À cet égard, alors que les écoles vétérinaires sont assez éloignées du département de la Creuse, nous sommes presque surpris du nombre d'étudiants vétérinaires qui viennent dans notre département. J'ai rencontré le vétérinaire d'Auzances qui me disait combien les vétérinaires étaient satisfaits parce que, grâce à la communication que nous avons développée, au-delà des aides financières, ils reçoivent des étudiants qui viennent de Tours ou d'ailleurs jusque dans notre département. Là encore, parce que nous connaissons bien notre territoire et que nous sommes en veille permanente sur des difficultés qu'il pourrait rencontrer, nous tâchons de mettre en place un certain nombre d'actions.

Concernant la culture, vous évoquiez le musée de GUÉRET. Je le dis en aparté, et cela ne sera pas répété, bien évidemment : puisqu'il paraît qu'à AUBUSSON, le Centre Jean Lurçat pourrait bénéficier de 80 % de subvention de la DRAC, je dis « bingo » ! Confions, pour l'euro symbolique, le bâtiment à la commune d'AUBUSSON ou à la Communauté de communes Creuse Grand sud. Et peut-être allons-nous nous pencher sur ce projet, dont j'ai découvert l'intérêt dans la presse il y a quelques jours, et nous dire qu'il vaudrait mieux mettre en lumière un musée départemental à GUÉRET, autour du projet sur la Vallée des Peintres et la vallée de la Creuse. Nous en discuterons. Ce sont des sujets sur lesquels nous aurons à partager. Tout est ouvert, possible. Le Conseil départemental participera à ces discussions avec grand intérêt.

S'agissant du sport, nous sommes rendu compte que tout le monde finançait, peu ou prou, des équipements sportifs. Il y a de gros enjeux sur des équipements structuraux qui ont vraiment besoin d'être ou reconstruits ou rénovés. Eu égard au montant de ces investissements qui sont extrêmement lourds, les collectivités qui les portent s'interrogent quant à leur capacité à pouvoir les financer. Il me paraît donc essentiel, en effet, de préciser dans un schéma ce qui est vraiment structurant et nécessaire aux pratiques et au développement du sport dans notre département. Voilà pourquoi nous nous y sommes impliqués grâce au fonds d'amorçage !

Nous pourrions évoquer également la politique touristique du département, qui porte aujourd'hui des enjeux forts liés à la rénovation et à l'accompagnement des porteurs de projets. C'est là un véritable enjeu, un véritable défi. Nous aurons également besoin de moyens et de financements considérables liés à l'habitat pour créer, éventuellement, un habitat multiforme. Quand on recherche des solutions, ces logements locatifs de tourisme pourraient se révéler être des pistes de réflexion.

Monsieur le Secrétaire général, faut-il encore rappeler, comme je l'ai fait auprès du cabinet de la Première ministre hier et lors de nos rencontres avec les Ministres FAURE, BERGÉ, DUSSOPT et bien d'autres, combien le Conseil départemental est engagé et porte le travail collectif comme un fer de lance ? Peu importe si les résultats escomptés ne sont pas atteints, cet engagement a créé une réelle dynamique dans ce département qui veut faire du collectif pour dessiner l'avenir.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Toutefois, et je vous le rappelle au nom de toutes les collectivités, si j'avais quelques inquiétudes sur nos capacités à agir que nous sommes assez irrités – ce fut un mot à la mode il y a quelques années – par sa récente décision de confier voilà quelques semaines à Éric Woerth une mission sur la décentralisation et la clarification de l'action publique. Nous avons compris à demi-mot qu'il s'agissait de savoir si une strate de collectivité serait à supprimer. Chaque mot est important, car lorsqu'on parle de strate de collectivité, il n'en existe pas cinquante : il y a les Communes, les Départements et les Régions. À ce jour, les intercommunalités, je le rappelle, ne sont pas des collectivités.

Donc, dans un département rural, comme ici en Creuse, nous voulons être aux côtés de l'État. La Région tient le même discours et affirme la même volonté. Mais il ne saurait être question d'être à nouveau menacés et mis sur la sellette. Je tenais à vous exprimer notre colère alors qu'en ces instants, je vais devoir demander aux trente élus du Conseil départemental de conforter la dynamique du PPC et la vision qui l'accompagne quand, dans le même temps, nous nous sentons extrêmement menacés. Au fond, la question est celle-ci : l'État a-t-il encore et vraiment besoin des Conseils départementaux ?

Nous aurions mille arguments pour le prouver et le démontrer. En tout cas, dans la ruralité, cela est certain. Aussi je souhaiterais que vous partagiez ce message avec Mme la Préfète qui, peut-être, pourra l'évoquer en réunion interministérielle : si preuve devait être apportée, dans la ruralité, les Départements sont indispensables. L'État ne saurait continuer à mener des politiques publiques opérantes, qui fassent sens, qui fassent collectif et rassemblent nos citoyens, en imaginant une seule seconde qu'il pourrait les supprimer !

M. Bastien MEROT, Secrétaire général de la préfecture. – Madame la Présidente, je prends bonne note de ce que vous venez de dire et m'en ferai le messager.

À titre personnel, je voulais vous remercier de ces deux années passées en Creuse. J'ai eu grand plaisir à travailler avec chacune et chacun d'entre vous. C'était pour moi un bonheur renouvelé tous les jours. Dans cette instance, je tenais à souligner tout particulièrement le plaisir que j'ai eu à travailler avec le Conseil départemental et l'ensemble de ses équipes et des élus. Je ne m'engagerai pas sur un terrain politique, en revanche, sur le terrain du pur constat de la réalité quotidienne et des travaux que nous avons menés, il est certain qu'en Creuse, la force du collectif, quand elle s'exprime, est capable de porter les projets, qu'ils soient privés, comme Rioland, ou publics. Cette alliance des uns et des autres permet de dépasser ce qui est présenté comme un handicap et s'exprime à travers le morcellement du territoire.

Le Conseil départemental est sans doute l'instance qui, aujourd'hui, permet de fédérer un certain nombre de politiques. Je sais que, parfois, on flirte un peu avec les limites de la loi NOTRE, mais les services de l'État sont toujours contents de trouver un interlocuteur présent pour porter les politiques dont ont besoin le département et

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ses habitants pour se développer, rendre encore plus attractif le territoire, et apporter la qualité de vie dont ont, naturellement, besoin ses habitants.

Donc, un grand merci de ce travail, et longue vie à la Creuse ! *(Applaudissements.)*

(M. le Secrétaire général de la Préfecture quitte la salle des séances.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des observations à faire sur ce document avant que nous ne procédions au vote ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – S'agissant de l'Éducation nationale, la situation n'est pas rassurante. Avec ce protocole triennal, nous pensions avoir gagné. En réalité, nous l'avons bien compris, nous allons devoir redescendre dans la rue !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je partage votre sentiment si je mets ma casquette de communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, et M. MARSALEIX est également concerné. Je suis persuadée que nous avons fait le bon choix en demandant à nous engager en tant que Conseil départemental parce que, si nous accompagnons les collégiens et menons de nombreuses actions auprès des scolaires, primaires et maternelles, les politiques Enfance et Jeunesse et de la PMI que nous développons ne concernent pas uniquement les enfants en difficulté mais sont l'un des fers de lance de l'action du Conseil Départemental. Nous avons donc demandé – et, si j'ai bien compris, cela a été validé par le fonds d'amorçage – à porter un, voire deux postes pour travailler sur la dimension départementale auprès de ces deux territoires éducatifs ruraux car, après le premier comité de pilotage de Marche et Combraille en Aquitaine, je redoute un enfermement, un resserrement par l'Éducation nationale qui est aux premières loges.

À nos yeux, la question n'est pas celle de l'Éducation nationale, du niveau d'enseignement dont nous pourrions parler également, mais de tout ce qui se passe autour. Tel est le sens de la démarche que nous avons conçue dans ces ateliers : comment accompagner un enfant qui vit en Creuse, de la naissance jusqu'à ce qu'il trouve un emploi. C'est un point sur lequel il ne faudra absolument pas lâcher ! Je ne voudrais pas que l'Éducation nationale s'imagine que nous mettrons des élus sur le devant de la scène pendant trois ans pour, finalement, accepter des organisations scolaires que nous n'aurions jamais acceptées auparavant. De mon point de vue, le sujet n'est pas celui-là et je pense que nous sommes tous d'accord : que ce soit département ou territoire éducatif rural, ce qui importe, c'est l'offre de parcours, pour faire en sorte que nos jeunes aient autant de chance ici qu'ailleurs.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est une question sinon essentielle, du moins importante, que le Secrétaire général n'a pas abordée : celle du pilotage. Il a commis une petite erreur lorsqu'il l'a évoqué. Je fais le lien avec ce que vous venez de dire, tous deux, à l'instant. Il a parlé de faire de l'Observatoire des dynamiques rurales le comité de pilotage du PPC, alors qu'il avait dit auparavant que c'était le rôle du CLCT. À mon avis, il vaudrait mieux que ce soit le CLCT que l'Observatoire des dynamiques rurales dans lequel le CDEN devrait jouer un rôle essentiel. D'ailleurs, ce TER, qui s'appelait autrement à l'époque, me rappelle ce qui s'était passé à BOUSSAC il y a quelques années. Un contrat et une réflexion collective avaient été engagés, puis tout a fini par s'effondrer parce que l'État n'a pas tenu sa parole.

Au-delà du rôle clé joué par le Comité des financeurs pour la recherche de moyens, il faudra élucider cette question du comité de pilotage.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait. Rien n'est encore figé, mais veillons à être des acteurs qui engagent les décisions et pas seulement une chambre d'enregistrement.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Que l'on réfléchisse au parcours de l'enfant de 20 jours à 25 ans me paraît intellectuellement très intéressant. En revanche, il ne faudrait pas que cela se retourne contre nous et que, demain, on puisse dire à un maire d'une petite commune : « Mon pauvre monsieur, votre classe, voire votre école, est tout de même bien isolée de tel équipement culturel, de tel centre de loisirs, de la crèche, etc. », car le Secrétaire général soulignait l'existence de problèmes d'occupation de locaux dans certains collèges. Cela m'a rappelé de mauvais souvenirs, les déclarations d'un recteur à l'auditorium de SAINTE-FEYRE, cela fait maintenant quelques années, qui parlait de regrouper les écoles à proximité des collèges pour constituer des centres éducatifs. J'ai l'impression, mais peut-être est-ce un procès d'intention, que dans les esprits de certains à l'Éducation nationale perdure cette volonté de recentrer au maximum en milieu rural afin de réaliser des économies d'échelle. Donc, nous pourrons toujours dire tout ce que l'on veut dans le cadre d'un PPC si, au niveau national, il y a un souci. Il y a parfois des injonctions contradictoires : malgré toutes les bonnes intentions d'un PPC, si les politiques nationales ne nous accompagnent pas, nous ferons à nouveau le constat d'un relatif échec. J'extrapole, mais chat échaudé craint l'eau froide.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En tant qu'élus locaux et Conseillers départementaux, nous n'échapperons pas non plus à ces réflexions. Si un collège perd tant d'élèves que les conditions d'accueil et d'enseignement sont mises en cause par l'Éducation nationale,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

soit nous resterons passifs, soit, au pire, nous manifesterons. Pour autant, le couperet tombera.

Il est des seuils en-deçà desquels certains enseignants ne viendront plus, en particulier dans les collèges. Je ne parle pas des classes uniques, qui sont un autre sujet. Mais le sujet a été évoqué lors des débats au sein des ateliers : lorsqu'un enseignant doit se rendre dans quatre à cinq collèges, ce n'est pas possible ; il n'y a plus de travail en équipe ni d'attachement au cadre éducatif. Il faudra bien, monsieur LÉGER, s'interroger. C'est d'ailleurs déjà le cas concernant un collège où, cette année, seulement quinze élèves entrent en sixième. Nous avons intérêt à travailler avant qu'il ne reste plus qu'une cinquantaine d'élèves dans ce collège.

C'est aussi cette vision que nous devons porter. Là où tout va bien, il n'y a pas de sujet, mais nous devons mesurer clairement les risques et trouver des opportunités afin d'éviter le pire parce que la question de la mobilité se pose aussi. La disponibilité intellectuelle des élèves qui passent beaucoup de temps dans les transports, au-delà d'une heure et demie par jour en trajet, pour faire leurs devoirs n'est pas la même que s'ils habitent à proximité du collège. La question se pose aussi lorsque vous habitez loin du centre-bourg où est installée l'association sportive ou autre. Il faut repenser tout cela parce que, au regard de la démographie, sachant que nous connaîtrons une baisse de 25 % du nombre de collégiens au cours des dix prochaines années, nous avons intérêt à réfléchir différemment et à ne pas camper sur des positions dogmatiques, car ce temps est déjà dépassé.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, on ne peut pas nier les chiffres. Ils s'imposent à nous, tout autant qu'à nos communes qui, pour certaines, souffrent en raison du nombre de leurs habitants et leur incapacité à agir pour eux. Cela étant, ces chiffres méritent une réflexion et une subtile analyse pour savoir lesquels il convient de ne pas dépasser. Or, malheureusement, lors de cette réunion territoriale, j'ai ressenti un discours comptable, froid, administratif qui ne peut pas coller.

Il en va de même pour la santé : quelle pérennité pour certains centres de soins si l'on se borne à une analyse comptable de la population ? Dès lors, on peut se poser la question du devenir de notre département s'agissant de l'accès aux services publics et de la nécessité d'en développer l'attractivité, afin de ne pas faire fuir les entrepreneurs ou usines qui sont prêts à venir s'installer, et obtenir ces emplois qui nous font bien défaut. Parfois, je me demande dans quel camp on joue.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sur ces questions d'Éducation nationale, nous avons l'exemple même d'un État non décentralisé. Même si, dans son organisation, nous avons un directeur départemental, il répond à des objectifs qui sont des objectifs nationaux, peut-être revus à la marge mais, globalement, voilà ce qu'il en est :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

l'État central déroule ses politiques, compte en nombre de moyens disponibles et en nombre d'habitants auxquels les services sont dispensés. C'est bien ce contre quoi nous luttons. Nous engageons chaque jour pour démontrer que lorsque l'État décentralisé se donne la peine de faire confiance aux collectivités locales et leur accorde les moyens d'agir, nous pouvons mettre en place des politiques qui sont probantes.

S'agissant de ce territoire ou département éducatif rural, notre vision et nos observations de ce qui se passe ailleurs nous permettront-elle d'influer sur des décisions purement descendantes ? Telle est la question. Allons-nous pouvoir démontrer à l'État que là où il imaginerait, demain, fermer une classe ou un collège, nous avons des solutions à apporter pour maintenir l'équilibre du maillage de l'offre scolaire dans le département ?

Voilà où nous en sommes, voilà le cœur du sujet : soit nous prenons la main, soit nous laissons faire et nous aurons beau grogner, on sait bien dans quelle moulinette nous serons passés au cours des prochains mois et des années à venir !

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de procéder au vote.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'approuver le projet-cadre qui vient de nous être présenté par M. le Secrétaire général de la Préfecture ; de m'autoriser à signer auprès de toutes les intercommunalités actuelles du département ; et de donner délégation à la Commission permanente. Toutefois, je m'y engage, certains sujets reviendront en discussion en Assemblée plénière, la Commission permanente n'intervenant que sur des actions très précises. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Madame la Préfète sera heureuse !

Chers collègues, je vous propose une suspension pour la pause déjeuner. Il s'agit d'un déjeuner *made in...* pardon, « fabriqué en » Creuse : petits fours d'apéritif et de foie gras maison par notre chef cuisinier accompagné du pain aux noisettes et figues de notre boulangerie préférée de CHAMBERAUD, suivis de ris de veau et pommes duchesses fournis par un traiteur boucher-charcutier de LA SOUTERRAINE. Quant aux bûches, elles ont été commandées et préparées à SAINT-VAURY.

Suspendue à treize heures, la séance est reprise à quatorze heures cinquante.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

M. Patrice FILLOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

M. FILLOUX, secrétaire de séance. – Je précise, qu'excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, M. Jean-Jacques LOZACH à Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER, Mme Isabelle PÉNICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON et M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2023

RAPPORT N° CD2023-12/1/32

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

SUBVENTIONS EXPÉRIMENTATION RSA

RAPPORT N° CD 2023-12/3/18
DOSSIER 6075

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le département de la Creuse a été retenu le 19 décembre 2022 pour faire partie des dix-huit candidats expérimentateurs de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA. Dans cette optique le projet défini prévoit, en complément de la prise en charge des coûts salariaux des moyens humains que nous avons recrutés, le financement d'actions visant à lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, à savoir la garde d'enfants et la mobilité.

Le présent rapport vise à proposer des actions locales dans l'optique de la levée des freins périphériques à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA (BRSA). Ces freins sont clairement identifiés dans la feuille de route de l'expérimentation France Travail. Ils sont cohérents avec les éléments définis au sein d'autres cadres multi-partenariaux, tels que le Plan Particulier pour la Creuse sur les questions de mobilité, mais également le Plan départemental d'insertion (PDI) ou le Comité des financeurs du Plan territorial d'insertion (PTI).

Concernant la garde d'enfants, il est constaté au sein du Comité des Financeurs technique du PTI une inadéquation de l'offre de garde d'enfants aux contraintes des publics en insertion. Le caractère temporaire et parfois imprévisible du besoin de garde, les éventuels freins financiers et l'inadaptation des situations précaires aux conditions d'accès aux dispositifs habituels de garde d'enfants peuvent freiner l'accès des BRSA à la garde et au répit parental.

Dans l'optique de lever ces freins, il est proposé de soutenir le projet de l'association UDAF 23 relatif à la mise en œuvre d'un lieu ressource parents-enfants / halte-garderie itinérante. Ce projet s'inscrit dans un appel à projets national lancé par l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Il vise à ouvrir un nouveau service itinérant qui comporterait un lieu d'accueil parents-enfants ainsi qu'un service de garde. Ce service serait présent sur tout le territoire – hormis sur l'Agglomération du Grand Guéret qui porte d'autres projets – en mobilisant des lieux d'accueil localisés, comme des salles communales, tiers lieux ou autres, selon un calendrier défini et prévisible. Il sera porté par deux professionnels de la petite enfance. Le projet est envisagé comme une expérimentation, avec une phase de préfiguration et un déploiement courant 2024. La souplesse de l'accès au dispositif, la possibilité

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'y recourir de manière temporaire et son inscription dans une démarche d'aller-vers en font un projet pertinent au vu des freins identifiés dans le cadre de l'expérimentation.

Il est proposé que le Conseil départemental concoure au projet à hauteur de 25 800 €. Un cofinancement de l'État est prévu. La convention proposée en annexe prévoit l'évaluation du dispositif et l'analyse du nombre de BRSA concernés par le projet afin de s'assurer que les fonds alloués leur seront effectivement attribués.

Bien identifiée également, la mobilité est un autre frein majeur à l'insertion professionnelle en Creuse. Fort de ce constat, le Département soutient depuis plusieurs années l'accompagnement à la mobilité des personnes en insertion et des publics vulnérables, notamment par la mise en œuvre du réseau des acteurs de la mobilité, le réseau MAP, qui intègre une auto-école sociale, les pôles ressources mobilité, la location de véhicules et les ateliers mobilité-insertion professionnelle.

L'accès à la mobilité est un enjeu fort dans l'insertion socio-professionnelle des publics vulnérables, auxquels ce réseau MAP offre des solutions concrètes. Ainsi, en 2022, 71 diagnostics mobilité ont été réalisés, 255 ateliers Culture mobilité ont eu lieu, 307 contrats de location solidaires ont été signés, 2 formations Mobilité insertion professionnelle se sont déroulées réunissant 23 stagiaires, dont 22 ont obtenu le code de la route et 16 le permis.

Au vu de la demande, la Maison de l'emploi et de la formation, qui porte le réseau MAP, propose le recrutement d'un conseiller mobilité supplémentaire pour renforcer l'accompagnement des BRSA dans le cadre de l'expérimentation, et ce, sur deux volets. Le premier a trait à la systématisation des diagnostics mobilité pour les bénéficiaires du RSA, visant à préciser le besoin et le projet de mobilité de la personne. Ce diagnostic deviendrait donc systématique. Le second est le renforcement du micro-crédit social à destination de mobilité, visant à l'achat/réparation du véhicule ou au financement du permis de conduire.

Il est proposé que le Conseil départemental soutienne le projet à hauteur de 43 200 €. Le poste devra être dédié au soutien à l'insertion des BRSA. La convention figure en annexe.

Deux enveloppes de subventions seront donc attribuées dans le cadre de cette expérimentation : l'une de 25 800 € à l'UDAF, l'Union départementale des associations familiales de la Creuse, pour le projet Petite Enfance ; l'autre de 43 200 € à la Maison de l'emploi et de la formation de la Creuse, destinée au projet Mobilité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Comment cela se passe-t-il concrètement en ce qui concerne l'UDAF : ces deux personnes se rendront dans des lieux sur le territoire où s'exprimeront des besoins de garde ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Entre l'UDAF qui porte ce projet de halte-garderie/crèche itinérante et les besoins des personnes que nous accompagnons dans le cadre de l'expérimentation, il est certain qu'il faudra organiser les choses. Nous connaissons un peu le fonctionnement de crèche itinérante sur notre territoire de Marche et Combraille en Aquitaine : il faut trouver des salles et des lieux adaptés et avoir la souplesse en fonction des besoins, des rendez-vous.

Il est certain que le lien sera très fort entre les lieux des services de la Direction de l'insertion socioprofessionnelle, les référents territoriaux RSA afin de mettre en place une organisation pour répondre aux besoins. Nous serons très vigilants sur la façon dont cela se passera. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur le bilan des bénéficiaires, car nous savons qu'il s'agit d'un réel problème. Nous l'avions étudié dans le cadre de notre communauté de communes, et nous espérons que cela marchera.

Nos deux agents seront-ils systématiquement disponibles pour répondre aux besoins ? Il faudra vraiment s'organiser, mais cela devrait permettre de répondre à des demandes. Si celles-ci sont déposées un peu en amont, il y aura le temps de s'organiser pour résoudre le problème lorsque des parents ne peuvent pas se libérer.

Mme Armelle MARTIN. – La Communauté d'agglomération porte des projets, notamment dans le quartier politique de la ville, mais nous ne sommes pas du tout opposés au partage d'expériences ou à des discussions sur ce projet parce qu'à l'échelle du département, nous ne sommes jamais de trop à réfléchir en commun.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous partagerons les expérimentations.

Mme Armelle MARTIN. – Rien n'est abouti pour l'instant. L'étude de la Mutualité française sur les QPV est rendue cet après-midi. Nous avons également une personne qui s'occupe de l'insertion dans le cadre du RPE de GUÉRET dont le poste est financé par la Caisse d'allocations familiales et qui est placée auprès du multi-accueil de GUÉRET.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous sommes ouverts à ce qui peut se passer ailleurs. Nous portons d'autres projets, mais ils peuvent tout à fait s'aligner avec celui-ci. Nous pourrions au moins y réfléchir ensemble.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Oui, nous pourrons effectivement partager cette expérimentation parce que nous ne manquerons pas de rencontrer des problématiques et des difficultés. Mais ce partage d'expérience ne pose aucun problème.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ce matin, en venant, j'écoutais France Info qui a rendu compte d'une étude selon laquelle le premier frein de retour à l'emploi pour un bénéficiaire du RSA était la santé.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – C'est également un frein bien identifié s'agissant de notre public creusois. Comme vous le savez, nous travaillons avec l'ISBA, l'Institut de la santé Bourgogne Auvergne, pour réfléchir à la façon de mieux répondre aux demandes de nos allocataires qui rencontrent des problèmes de santé. Globalement, sur le territoire, le sujet a été abordé à plusieurs reprises. Nous sommes même directement concernés pour ce qui est des soins. Les publics les plus en difficulté cumulent, en effet, des problématiques supplémentaires. Ce n'est pas fermer la réflexion que de travailler sur cette thématique santé en direction des publics les plus fragiles que sont souvent les allocataires du RSA.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Depuis quinze ans que le RSA est dans l'escarcelle des Conseils départementaux, nous constatons que ces personnes sont éloignées de l'emploi parce qu'elles cumulent des freins et rencontrent des difficultés pour accéder simplement à l'emploi.

La garde d'enfants, la mobilité, la santé, l'illettrisme, etc. sont autant de freins. Nous n'allons pas y revenir chaque fois, mais je tiens à préciser que le sujet est pris en compte depuis des années et que chaque fois qu'une structure vient vers nous avec une bonne idée et nous propose quelque chose qui paraît innovant pour répondre à des problématiques à l'échelle départementale, nous sommes dans « l'aller-vers » : il ne suffit pas de mettre en place un médico-bus, encore faut-il organiser l'accès à ce service mobile.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Les chargés d'insertion du Département ont, dans leur escarcelle, les solutions leur permettant d'apporter des réponses. Il s'agit de les densifier ou de mieux les valoriser sur le territoire, car elles peuvent être des réponses aux problématiques, parfois partielles, parfois très temporaires car les gens n'ont pas besoin d'une place en crèche.

À ce sujet, je souhaite saluer les services du Département, notamment ceux de la Direction de l'insertion, les travailleurs sociaux, ces acteurs que nous connaissons bien, qui s'occupent de l'emploi, de la formation et de toutes ces questions de mobilité, mais également l'UDAF que nous rencontrons régulièrement pour répondre à ces problématiques d'insertion.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je propose :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 25 800 € à l'Union départementale des associations familiales de la Creuse pour le soutien au projet Petite Enfance ;
- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 43 200 € à la Maison de l'emploi et de la formation de la Creuse pour le soutien au projet Mobilité ;
- de m'autoriser à signer la convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse, telle qu'annexée ;
- de m'autoriser à signer la convention avec la Maison de l'emploi et de la formation de la Creuse, telle qu'annexée. *(Adopté à l'unanimité des votants –Mme Delphine CHARTRAIN, membre de la MEF, ne prend pas part au vote.)*

M. LÉGER. – Permettez-moi, madame la Présidente, de donner une explication de vote afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous votons favorablement pour ces deux dispositifs qui nous semblent, l'un comme l'autre, aller dans le bon sens. Nous demeurons très sceptiques quant au bien-fondé de l'expérimentation en général.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous entends sur l'expérimentation, mais vous ne demeurez pas sceptiques sur le fait que nous ayons des moyens supplémentaires pour mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi que l'on sait, pour une large part d'entre eux, être dans une situation de précarité. On sait que si nous ne nous occupons pas d'eux, leur situation ne fait que s'aggraver.

M. LÉGER. – C'est pour cela que nous ne votons pas contre.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

REVALORISATION DU PLAFOND DE QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES FINANCIÈRES DE SOLIDARITÉ

RAPPORT N° CD2023-12/3/19
DOSSIER N° 6101

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le Département, chef de file des politiques sociales, mobilise des enveloppes financières permettant l'octroi d'aides sociales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux. Dans un objectif de rendre éligible les publics les plus fragiles, il est proposé de prendre en compte systématiquement le montant de l'allocation des adultes handicapés (AAH) revalorisée dans le calcul du quotient familial permettant le recours aux aides individuelles de solidarités. L'AAH servait de référence et la dernière revalorisation datait de 2020.

Ainsi, au lieu d'un montant de 700 €, le plafond pourrait être exprimé comme suit : « Pour être éligible, le quotient familial du demandeur doit être égal ou inférieur à celui du montant de l'allocation adulte handicapé en vigueur au moment de l'examen de la demande en commission ». Pour rappel, le montant de l'AAH a été revalorisé à plusieurs reprises et atteint aujourd'hui 971,37 €.

Cette revalorisation sera applicable à partir du 1er janvier 2024. Cette proposition concerne les fonds portés par la collectivité : le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, le fonds d'aide sociale à l'enfance, le fonds de solidarité logement (FSL), le fonds départemental de lutte contre la précarité, le fonds d'insertion professionnelle et le passeport culture.

Ce rapport vous est présenté pour une application au 1er janvier prochain.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de m'autoriser à modifier les articles relatifs au plafond d'éligibilité des bénéficiaires ou aux modalités de calcul, tels que précisés. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE PIG

RAPPORT N° CD2023-12/3/20
DOSSIER N° 5983

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ce rapport concerne la suite à donner aux programmes d'intérêt général (PIG) à compter du 1er janvier 2025. Le PIG actuel, en vigueur depuis 2016 et prorogé en 2020 puis en 2023, arrive à son terme le 31 décembre 2024.

La réforme de l'Agence nationale de l'habitat, dans le cadre de la mise en place de France Rénov' et de la fusion de l'ANAH et de l'ADEME, contraint les Départements à repenser les programmes d'ingénierie pour l'amélioration de l'habitat.

Les PIG existants concernent l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

La réforme nationale de l'ANAH porte sur l'évolution de la réglementation au 1er janvier 2024, avec une refonte des programmes existants en lien avec la mise en place du nouveau service public France Rénov'. Cette réforme devrait également impacter les PIG, obligeant le Département à repenser ses programmes. Il est à noter, par ailleurs, que les opérations programmées conventionnées avec l'ANAH nécessitent réglementairement – cela a été le cas lors de chaque période – une étude pré-opérationnelle en amont de leur mise en œuvre afin d'étudier la faisabilité et les modalités de l'opération envisagée.

Le bilan des PIG, à l'échelle départementale et pour la période de septembre 2016 à décembre 2022, est le suivant : 8 489 contacts reçus ; 3 156 diagnostics réalisés, dont 1 432 pour l'autonomie, 1 581 pour l'énergie et 143 pour la lutte contre l'habitat indigne ; 1 735 dossiers déposés à la délégation locale de l'ANAH et 1 724 dossiers agréés par l'ANAH. Le montant total de travaux générés s'élève à 26 495 984 €. Ont été accordées des subventions à hauteur de 15 170 615 €, dont 12 M€ par l'ANAH.

Ce bilan met en exergue la pertinence d'un programme à l'échelle départementale par la mutualisation des ressources autour d'une équipe pluridisciplinaire portée par le GIP Creuse Habitat, qui réunit l'ensemble des EPCI ainsi que le Conseil départemental.

L'expérience acquise sur la période du PIG permet de constater la réelle nécessité d'un accompagnement renforcé des propriétaires s'engageant dans un projet de travaux, en particulier les travaux lourds que représente la lutte contre l'habitat indigne.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Il est tout de même constaté le faible impact du PIG Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sur les quartiers urbains anciens, alors même que l'amélioration de l'habitat est un enjeu primordial des petites centralités, que nous avons largement évoqué ce matin. Les problématiques relatives aux centres-bourgs peuvent être prises en compte dans le cadre du programme Petites Villes de demain pour les vingt-deux communes bénéficiant de ce label, que vous connaissez.

La proposition d'étude pré-opérationnelle en vue d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé pour le département de la Creuse est prévue par la réglementation de l'ANAH. C'est une étude de faisabilité qui vise à définir une stratégie d'intervention en hiérarchisant les actions à engager, et à prévoir les modalités de mise en œuvre - plan d'actions et calendrier. Elle doit faire l'objet d'un marché de prestations intellectuelles porté par le Conseil départemental en ce qu'elle nécessite des compétences spécifiques pour permettre une analyse technique avancée de la situation dans le département.

L'étude pourrait se concentrer sur la lutte contre l'habitat indigne en intégrant à la fois l'enjeu du besoin d'accompagnement des propriétaires dans leur projet de travaux lourds et la lutte contre la dégradation du bâti, occupé ou vacant, dans les centres-bourgs, notamment ceux des communes labellisées PVD.

Il serait demandé au prestataire de s'appuyer sur les éléments documentaires du département, sur l'expérience de Creuse Habitat et sur les opérations de revitalisation du territoire des programmes PVD pour réaliser un diagnostic de l'habitat indigne et du bâti dégradé en Creuse, en approfondissant le travail proposé dans le cadre du PDH, pour, à partir du diagnostic, présenter un échantillonnage représentatif des situations d'habitat indigne sur le territoire et approfondir l'analyse de cet échantillon.

Puis, fort de cette analyse approfondie et représentative, il s'agira de proposer une stratégie départementale de résorption de l'habitat indigne en identifiant le calibrage adéquat, les dispositifs à mettre en œuvre et les opérateurs adaptés, et de déterminer les objectifs quantitatifs à intégrer dans la convention liant le Conseil départemental à l'État, qui impacteront les moyens financiers du futur programme d'amélioration de l'habitat du département.

Il est proposé d'envisager l'étude sur une durée de six mois pour aboutir à un nouveau programme départemental au 1er janvier 2025. Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place pour assurer le suivi de l'étude.

L'enveloppe financière envisagée est de 50 000 €, sachant que 50 % de ce montant serait pris en charge par l'ANAH, soit un reste à charge de 25 000 € pour le Département, qui sera intégré sur le budget 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Les résultats sont là. Nous avons eu raison de jouer collectif, même si certains en avaient douté. En tout cas, nous poursuivons cette collaboration avec l'ANAH qui nous permet de faire bénéficier de nombreux Creusois de ces programmes d'amélioration de l'habitat.

Je vous propose :

- d'approuver la conduite d'une étude pré-opérationnelle relative à la lutte contre l'habitat indigne par le Conseil départemental ;
- de m'autoriser à engager l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de m'autoriser à solliciter le financement de L'ANAH à hauteur de 50% du coût de l'étude. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au fameux Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui a fait couler beaucoup d'encre partout dans le département avant de revenir devant le Conseil départemental !

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

RAPPORT N° CD2023-12/3/21
DOSSIER N° 6029

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Je reprends donc où nous nous en étions arrêtés le 8 février 2019.

Il vous est proposé d'examiner le projet de révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Créé par la loi du 5 juillet 2000, ce schéma est élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental et vise à répondre aux besoins en infrastructures permanentes et temporaires pour l'accueil des gens du voyage.

En Creuse, ce schéma départemental a été adopté en 2004 pour une durée de six ans et les révisions de 2013 puis de 2017 n'ont pas abouti. Le dernier projet se concentrait sur deux axes principaux, visant à répondre aux enjeux persistants de l'accueil des populations itinérantes : la réalisation d'une aire de grand passage, qui est une obligation réglementaire, et la réalisation de terrain familiaux.

Je faisais référence au dernier examen de ce schéma en Assemblée départementale, le 8 février 2019, lors duquel il avait été décidé à l'unanimité d'ajourner la décision. À ce jour, le Département ne dispose donc pas de schéma départemental d'accueil des gens du voyage ni d'aire de grand passage. Il est cependant régulièrement interrogé par les territoires voisins pour contribuer à l'accueil des stationnements saisonniers dans des conditions satisfaisant aux exigences réglementaires.

Au vu de ces contraintes, un important travail autour de la relance de l'élaboration du schéma a été engagé en 2022 par les services de l'État, en vue d'une signature à la fin 2023. Ce travail a essentiellement porté sur les modalités de réalisation de l'aire de grand passage qui constituait un point fort de désaccord.

Le schéma rénové qui vous est présenté aujourd'hui prévoit la réalisation d'une aire de grand passage sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, d'une superficie de 1,4 hectare – 14 304 m² précisément –, située en face au stade Andrivet sur la Commune de GUÉRET.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Cependant, le décret n°2019-171 fixant les caractéristiques d'une aire de grand passage précise que ces dernières doivent présenter une surface d'au moins 4 hectares afin de permettre l'installation de 200 caravanes.

Ainsi, le projet d'aire de grand passage dans les conditions prévues par le schéma nécessite une dérogation de Mme la Préfète de la Creuse, sollicitée en ce sens par la Communauté d'agglomération du Grand Guéret. Cette dérogation doit également faire l'objet d'un avis préalable du Conseil départemental, saisi par M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Creuse. La demande de dérogation est jointe au présent rapport.

Selon la demande de dérogation adressée par la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, ces terrains répondent aux besoins identifiés par le schéma et par la commission consultative des gens du voyage :

- le terrain est situé à proximité de la RN 145, correspondant à l'axe Est-Ouest emprunté ;
- le terrain permettrait l'installation de 80 caravanes, ce qui est suffisant pour accueillir le nombre de caravanes observées lors des stationnements en 2022 et 2023, de l'ordre de 50 à 60 caravanes ;
- les terrains ont fait l'objet de concertation avec les propriétaires, sont actuellement inutilisés et permettent un meilleur confort des usagers grâce à un accès sécurisé et une protection végétalisée vis-à-vis de la RD 940.

Le plan de financement de l'investissement inscrit dans le schéma indique une participation de l'État, *via* la dotation d'équipement des territoires ruraux et du Conseil départemental, dans la limite de 80 % du coût du projet. Le reste à charge, dont le montant a été estimé, dans une fourchette haute, à 80 000 € sera supporté selon une clef de répartition démographique par les EPCI, compétents pour la création des aires de grand passage.

Le montant total de l'investissement ne figure pas dans le schéma dans l'attente de l'étude de faisabilité qui doit en estimer le coût. Par ailleurs, le montant de la participation du Département n'est indiqué ni en numéraire ni en parts du projet.

Les frais de fonctionnement, quant à eux, sont estimés à 20 000 € par an. Ils seront répartis solidairement entre les EPCI sur la base d'une clé de répartition démographique. Tous les EPCI concernés ont délibéré et émis des avis favorables au principe d'un financement solidaire. C'est un aspect important et une condition indispensable.

La réflexion sur les terrains familiaux ainsi que leur programmation prendront place dans les révisions futures du schéma et s'inscriront dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et du Programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Les principaux éléments de programmation du schéma départemental sont les suivants : le maintien à l'identique des aires d'accueil gérées par la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et la Communauté de communes du Pays Sostranien ; la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une aire de grand passage afin d'en connaître le coût ; la création d'une aire de grand passage de 1,4 hectare sur les parcelles cadastrées AE 152 et 154 de la commune de GUÉRET ; l'identification du terrain et création d'une aire de grand passage provisoire, dans l'attente de la création de l'aire définitive ; la réflexion à mener sur l'élaboration de solutions d'habitat social adapté aux familles sédentarisées, particulièrement celles pour lesquelles la cohabitation avec un voisinage non issu de la communauté des gens du voyage s'avère délicate ; l'évaluation et le renforcement des mesures d'accompagnement vers et dans le logement et d'intermédiation locative à destination des gens du voyage ; l'amélioration du repérage des enfants déscolarisés et le renforcement du lien familles/écoles et soutien à la parentalité dans le parcours scolaire ; l'amélioration de l'accès au soin, renforcement de la prévention santé, le renforcement et l'amélioration du repérage des pathologies liées à la précarité et à l'habitation insalubre.

La commission consultative des gens du voyage qui s'est réunie le 8 septembre dernier a validé ce projet de schéma. La Communauté d'agglomération du Grand Guéret a délibéré et s'est prononcée favorablement le 16 novembre 2023 sur ce projet et sur la création de l'aire de grand passage.

Il nous est demandé de rendre un avis favorable à la demande de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la dérogation à la surface minimale et d'approuver le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Creuse pour la période 2024-2029.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. le Vice-président de l'Agglo... Pardon, à M. le Conseiller départemental de GUÉRET ! *(Sourires.)*

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je souhaitais exprimer ma satisfaction de voir ce schéma départemental enfin voté...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas encore fait !

M. BODEAU. – Examiné, et sans doute enfin voté !

Je me tourne vers mes collègues de LA SOUTERRAINE parce que nos communes sont les plus impactées par la difficulté de recevoir de façon illicite car, dans la mesure où il n'existait pas d'aire de grand passage, nous étions dans des occupations illicites, illégales.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Adopter ce schéma fera une différence pour la mise en place des procédures afférentes. J'espère que cette aire de grand passage sera aménagée d'ici à 2025 et rendra les services attendus à la fois par les populations des gens du voyage et par les communes qui n'auront plus à subir les inconvénients de ces occupations illicites, fort ennuyeuses lorsqu'elles se passent sur des terrains de sport.

Cela ne s'est pas fait sans mal. Tous les EPCI ont été obligés de souscrire à ce projet, puisque telle est la loi. Il est tout de même regrettable de constater qu'auparavant, lorsqu'il revenait à l'État de s'occuper de cette problématique, rien n'a jamais été fait et qu'aujourd'hui, en ayant redonné la compétence aux EPCI, l'État se tourne vers eux pour réaliser ce projet, en ne manquant de rappeler que c'est la loi.

Enfin, je suis un peu plus dubitatif sur l'investissement et les frais d'exploitation, dont la répartition entre les différents EPCI du département se fera en fonction de la démographie.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, il convenait d'apporter ces précisions et de souligner tout l'intérêt du collectif, car ces aires de grand passage sont une compétence obligatoire des EPCI ; or, dans le département, seuls le Pays sostranien et l'Agglomération du Grand Guéret les portaient sans la participation des autres EPCI. Aujourd'hui, toutes les intercommunalités du département ont délibéré et se sont engagées à apporter leur aide financière à l'Agglomération du Grand Guéret puisque, en l'occurrence, c'est elle qui portera cette aire de grand passage.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour compléter les propos de M. BODEAU, je pense également que le travail de témoignage que vous avez réalisé en tant que collectivité ayant subi ces difficultés, a eu un écho dans nos différentes réunions et commissions. La solidarité a joué à plein, et il ne revient pas, en effet, à la l'Agglomération du Grand Guéret de supporter seule la totalité des frais d'investissement et de fonctionnement de cette aire, qui est un problème départemental.

La solution a été trouvée. C'est très bien. Chacun a été sensible aux difficultés que vous rencontriez. Je suis, comme M. BODEAU, satisfait de la finalisation de ce projet, même bien d'autres aspects restent à traiter, dont celui des terrains familiaux et des problèmes de cohabitation qui ne seront pas simples à régler. Quoi qu'il en soit, nous aurons progressé sur cette aire de grand passage.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Il me semble que pour les aires qui existent aujourd'hui à GUÉRET et à LA SOUTERRAINE, les frais de fonctionnement ne sont pas négligeables ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. BODEAU. – Ils sont de 120 000 €.

M. DAULNY. – C'est cela. J'espère que, par la suite, après la mise en place de cette aire de grand passage, nous ne connaîtrons pas les mêmes problématiques en matière de fonctionnement. Je sais bien que cela n'a rien à voir, mais tout a un coût.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est important de souligner, monsieur DAULNY, qu'il faudra veiller à la bonne utilisation de cette aire de grand passage pour ne pas nous retrouver, dans quelques années, confrontés à une problématique similaire, en constatant qu'elle est occupée par des personnes qui ne devraient pas l'occuper. La gestion n'en sera pas simple, en tout cas.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Il faudra bien différencier cette aire d'accueil de grand passage et le cofinancement alloué à la Communauté du Pays sostranien pour les sédentaires et voir, à l'usage, où s'installeront les uns et les autres. *A priori*, il ne s'agit pas du tout des mêmes publics.

Mme GALBRUN. – Depuis la création de l'aire d'accueil de LA SOUTERRAINE, qui doit dater d'une vingtaine d'années, nous avons présenté, me semble-t-il, ce dossier dans le cadre du dispositif Boost'Comm'Une pour exécuter des travaux d'amélioration. J'espère qu'une coordination se mettra en place en matière de fonctionnement entre les différentes aires d'accueil, s'agissant notamment des périodes de fermeture. Un travail de concertation avait été mené, y compris avec la Haute-Vienne, pour la création de cette aire. J'espère que l'expérience que nous avions menée vous aidera.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Sur le dispositif Boost'Comm'Une, nous avions apporté une aide en investissement, pas en fonctionnement.

Mme GALBRUN. – Oui, bien sûr.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Il est bon de le préciser.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de donner un avis favorable à la demande de la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la dérogation à la surface minimale

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

d'une aire de grand passage sur la commune de Guéret ; *(Adopté à l'unanimité – Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Éric BODEAU, M. Philippe BAYOL, membres de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ne prennent pas part au vote.)*

- d'approuver le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Creuse pour la période 2024-2029, joint en annexe au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Creuse pour la période 2024-2029. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CONVENTION SIEL BLEU

RAPPORT N° CD2023-12/3/22
DOSSIER N° 6083

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – L'Association Siel Bleu dispense le programme d'activités physiques adaptées au domicile des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

La prestation est facturée mensuellement par l'association Siel Bleu directement aux bénéficiaires qui se font rembourser par le Conseil départemental sur présentation de facture.

Cette prestation s'adresse essentiellement aux personnes âgées ayant un niveau de dépendance évalué du GIR 3 au GIR 4, pouvant très ponctuellement, sur demande, s'élargir au GIR 2.

Il existe deux forfaits dont les montants et le reste à charge pour le bénéficiaire vous sont indiqués dans le rapport.

Pour la personne en situation de handicap répondant aux critères d'éligibilité de la PCH, deux forfaits sont également proposés. Cette prestation d'activité physique adaptée relève de frais liés au handicap en ce qu'il vise le public en situation de handicap. Les frais dédiés à ces séances seront donc imputés sur les charges spécifiques, sur la base de deux forfaits, de montants différents. La prise en charge s'effectue à hauteur de 75 % du montant de ces deux forfaits dans la limite des 100 € par mois.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous des précisions ?...

Je vous propose de conclure cette convention pour une durée de 24 mois à compter de la date de la signature de la présente et de poursuivre l'introduction de cette prestation au rang des avantages pouvant être sollicités dans le cadre des plans d'aide APA et PCH. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

DÉPLOIEMENT DU PLAN DE MODERNISATION DU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE 2020-2023 FORMATION À DESTINATION DES BÉNÉVOLES, ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

RAPPORT N° CD2023-12/3/23
DOSSIER N° 6086

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Les Petits Frères des Pauvres dispensent une formation à destination des bénévoles, acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, dont la mise en œuvre requiert la signature d'une convention. Cette lutte contre l'isolement permet la préservation du lien social.

Cette formation intitulée « Enrichir ma posture d'accompagnement » s'entend sur une journée, pour un montant de 1 520 € TTC. Elle portera sur la thématique de l'écoute et bénéficiera à une quinzaine de personnes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sans doute faut-il rappeler, madame VIALLE, que des changements sont intervenus dans le cadre de l'APA puisque, à partir du 1er février, sans concertation avec les Départements, il est demandé d'insérer deux heures par semaine ou neuf heures par mois d'aide à la convivialité financées par les Départements parce qu'à Paris, on s'est imaginé que, durant leur temps effectif auprès des personnes âgées, les aides à domicile ne leur parlaient pas, restaient dans la buanderie et préparait des repas sans faire participer les personnes âgées et que l'APA n'était pas l'un des premiers outils pour éviter le sentiment d'isolement.

Il s'agit, là encore, de dépenses nouvelles lourdes pour les Conseils départementaux.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Il est vrai que, pour l'instant, nous ne savons pas si la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) compensera ces heures dites « de convivialité », d'établissement de lien social.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est une nouvelle disposition, bien que nous soyons, je pense, tous d'accord pour dire que nous ne parvenons à rendre effectives toutes les heures proposées dans le cadre de ces fonds d'aide.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous y reviendrons lors du débat d'orientations budgétaires, parce que ce décret aura, vous l'aurez compris, une incidence financière pour le Conseil départemental.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention de financement d'une formation visant à lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Les Petits Frères des Pauvres ont animé plusieurs réunions pour relancer leur action en Creuse, auxquelles nous avons assisté avec M. MORANÇAIS et Mme CHEVREUX.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2025 CONCLU AVEC TROIS SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ

RAPPORT N° CD2023-12/3/24
DOSSIER N° 6090

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Il vous est proposé un avenant technique avec trois services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus en décembre 2022.

Pour rappel, plusieurs mesures avaient été prises en 2022 visant à améliorer les conditions des SAAD. Le premier volet de cette refonte a consisté en la mise en place, d'un tarif minimal national de l'heure d'aide à domicile, fixé à 22 € au 1er janvier 2022 et revalorisé à 23 € en 2023.

Les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des six objectifs suivants : accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ; intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ; contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ; apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ; améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ; et lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Le dispositif est totalement financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sur la base d'un complément de 3 € par heure d'APA ou de PCH, soit un montant global prévu de 1,65 M€.

Un bilan intermédiaire montre que le deuxième volet – intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés – n'a pas été forcément choisi par les associations. Je rappelle qu'initialement, les associations ont choisi les critères de qualité qu'elles souhaitaient. Cet avenant vise donc à modifier le choix initial de trois SAAD – AGARDOM, ALIAD UNA et ASSIF – pour inclure leur intervention sur une amplitude horaire incluant les soirs, les dimanches et jours fériés.

Comme je l'indiquais précédemment, le Département dispose d'une enveloppe de 1,65 M€ en 2023. Il vous est proposé d'affecter un montant de 1 155 000 € au chapitre 016, correspondant à cet avenant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de m'autoriser à signer un avenant au CPOM conclu avec AGARDOM, ALIAD UNA et ASSIF. *(Adopté à l'unanimité – Mme Laurence CHEVREUX, membre d'AGARDOM, M. Guy MARSALEIX, président d'ALIAD UNA, ainsi que Mme Delphine CHARTRAIN et M. Bertrand LABAR, membres de l'ASSIF, ne participent pas au vote.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

FIXATION DES INDICATEURS DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESMS) POUR 2024

RAPPORT N° CD2023-12/3/30
DOSSIER N° 6085

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Ce rapport supplémentaire vous a été remis sur table et traite de la fixation des indicateurs de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux pour 2024. Chaque année, en effet, il nous revient de fixer les orientations budgétaires pour la tarification des ESMS qui relèvent de notre compétence.

Concernant les EHPAD, nous avons fixé pour 2023 un taux d'évolution des dépenses de 2,5 % pour le groupe I, 0,5 % pour le groupe II et au réel correspondant aux frais financiers pour le groupe III.

Le délai de programmation des CPOM en remplacement des conventions tripartites est reporté au 31 décembre 2024. En lien avec l'ARS, plusieurs établissements sont en cours d'analyse financière et structurelle, permettant d'envisager les signatures de CPOM dans le
délai imparti. M€

En Commission permanente, un seul CPOM a été signé, pour les EHPAD de BONNAT et de BUDELIÈRE, tous deux gérés par l'Association de développement des Foyers de province. Il prend effet au 1er janvier 2024.

Concernant les établissements pour personnes en situation de handicap, l'offre de service s'est constituée de manière progressive, répondant aux problématiques portées par les différents acteurs et mises en avant dans le dernier Schéma départemental de l'autonomie.

Avec l'arrivée des CPOM, de nouveaux projets, en lien avec l'habitat inclusif notamment, permettent de proposer une palette de services plus large, en adéquation avec les projets de vie des personnes en situation de handicap.

Le Département a versé, en 2023, à ces établissements, dans le cadre des mesures LAFORCADE 1 et 2, une compensation financière de 1 028 336,79 € correspondant au montant réellement supporté par les établissements en 2021 et 2022 ainsi qu'une avance de 907 265 € pour l'année 2023 visant à compenser les surcoûts de fonctionnement liés aux revalorisations des personnels, afin de ne pas fragiliser les structures dans l'attente du versement par la CNSA. Cette dernière a versé en juillet un acompte de 428 425 € au Conseil départemental pour les années 2021 et 2022, mais le solde n'est toujours pas perçu.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Pour l'année 2024, nous devons fixer le taux directeur. Je vous renvoie au rapport pour le calcul des salaires liés aux valeurs de point d'indice. S'agissant du mode de calcul des tarifs hébergement, la spécificité et les demandes de chaque EHPAD seront prises en compte dans le cadre d'un dialogue de gestion. Le taux d'évolution proposé est de 2,5 % pour le groupe I, de 1 % pour le groupe II, le groupe III restant validé au réel pour l'amortissement et les charges financières. Mais, j'y insiste, il est important d'étudier la spécificité de chaque établissement pour établir des budgets. C'est la raison pour laquelle nous procéderons, comme cela se fait pour les collèges, à un dialogue de gestion.

Pour les deux EHPAD signataires d'un CPOM, il est proposé de maintenir un taux d'évolution de 1 %. Pour les établissements gérés par des associations, les frais de siège font l'objet d'une justification détaillée. Ils sont plafonnés à 5 % maximum du budget global.

S'agissant de la dotation dépendance, en 2017, est intervenue la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées et un forfait global dépendance, qui correspond à une dotation versée aux établissements, a été mis en place. Cette dotation est calculée à partir de la valeur du point GIR départemental. En Creuse, il avait été arrêté à 8,27 € pour 2023. Il s'agit, je le précise, d'une des dotations parmi les plus élevées au niveau national puisque nous sommes en cinquième position, dans une fourchette s'établissant de 6,60 € à 9,47 € ; nous ne sommes donc pas loin du maximum. Les moyens attribués aux établissements creusois sont très convenables. Pour 2024, il est proposé de stabiliser la valeur du point GIR à hauteur de celle de l'année *n-1* soit 8,27 €.

S'agissant des dispositifs de suivi particulier, pour ce qui est de l'association ADAPEI, un premier CPOM avait été signé en 2015, un deuxième en avril 2020. Un avenant sera signé pour prolonger le CPOM d'un an. Le taux d'évolution proposé pour 2024 est de 0,12 %, comme l'année précédente. S'y ajoutent les mesures nouvelles, couvrant notamment les travaux sur le Foyer d'hébergement à AUBUSSON.

Le CPOM de l'APAJH a, quant à lui, a débuté le 1er janvier 2022, le taux de reconduction des dotations s'établit également à 0,12 %, auquel s'ajoutent des mesures nouvelles, dont les travaux du SAVS, la restructuration du Foyer d'hébergement de GUÉRET, etc.

Pour ce qui est de la troisième grande association traitant du handicap, l'ALEFPA, le travail en prévision de la réalisation d'un CPOM a débuté début 2022. Il a pris un peu de retard mais devrait être signé en 2024, et tient compte du projet du foyer pour adultes handicapés et du foyer pour enfants handicapés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – J'ai déposé un vœu en ce sens ce matin traduisant l'inquiétude que nous pouvons avoir sur l'envol des prix de journées. J'avais pris l'exemple du Conseil d'administration de l'EHPAD de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE. Quel sera selon vous l'impact de ces taux directeurs sur l'évolution des prix de journée dans nos EHPAD ? Lors de la dernière séance, nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait tout faire pour éviter une hausse des prix de journée, compte tenu du fait que le montant des pensions de retraite ou des salaires des familles qui ont des personnes dans les EHPAD ne connaît pas d'envol dans notre département.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Pour certains, ces taux directeurs seront satisfaisants ; pour d'autres, ils ne le seront pas. Tout dépend de la situation des EHPAD. Certains budgets ne seront sans doute pas équilibrés. Je signale toutefois qu'un fonds d'urgence vient d'être débloqué par l'ARS, d'un montant de 840 000 €, pour venir en soutien aux trois établissements creusois les plus nécessiteux.

Par ailleurs, j'ai suivi la semaine dernière une visioconférence organisée par l'ADF à laquelle était invitée la députée d'un département voisin, Christine Pires Beaune, qui a remis à Aurore Bergé un rapport sur le reste à charge en établissement. Je vous invite, si vous ne l'avez déjà fait, à consulter ce rapport qui est fort intéressant et propose des solutions. Mais ce ne sera pas une surprise d'apprendre que la solution la plus intéressante reste entre les mains de l'État.

En revanche, nous pouvons nous estimer moins malheureux que d'autres Département puisque, dans le Puy-de-Dôme, 80 % des établissements sont en réelle difficulté. Dans le Cantal, deux EHPAD ont dû fermer et, globalement en France, Mme Pires Beaune précisait que 80 % des EHPAD étaient en grande difficulté. Son rapport préconise des solutions. Je ne sais si elles seront retenues par Aurore Bergé, mais je vous invite à le lire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme je l'indiquais ce matin, je me répète mais peut-être certains étaient-ils distraits, les commissions mises en place par l'ARS et les associations d'élus pour étudier les situations financières des établissements ont vocation à perdurer. L'ARS ne va pas s'occuper que des dotations soins et le Conseil départemental que de sa dotation dépendance. Ce travail que nous effectuerons en commun est plus que nécessaire car nous savons bien que des glissements s'opèrent dans certaines structures sanitaires et médico-sociales. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le DG de l'ARS. Si à certaines époques, les excédents des EHPAD ont servi à financer les déficits des établissements sanitaires, ces temps sont désormais révolus.

Il faut bien que reconnaître que le système de financement des établissements est à bout de souffle, tout comme l'est celui des SAAD. Fort heureusement, l'État se penche aujourd'hui sur ces questions mais, dans le Département de la Creuse, trois EHPAD se trouvent aujourd'hui en grande difficulté.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je parle là de difficultés de trésorerie ; la question n'est pas seulement de savoir si l'on augmente de 10 % ou de 20 % ; nous sommes confrontés à une incapacité de trésorerie et à des fonds de roulement qui ne permettent pas de payer les salaires et les charges. Ces établissements ont été ciblés en priorité pour percevoir l'enveloppe dont nous parlions, mais le travail perdurera et nous aurons une analyse fine, partagée entre l'ARS et le Département, sur la gestion de chaque établissement.

Mes collègues d'autres Départements me faisaient remarquer que, lorsque les mesures de régularisation, les mesures Ségur, ont été actées, leur mise en œuvre a fait l'objet d'une dotation supplémentaire de l'ARS sur le forfait soins, qui, par la suite, a été intégrée au forfait soins. Donc, certains avaient l'impression que la dotation avait disparu ; ce sera un premier élément à vérifier. Puis, lorsque les établissements sanitaires ont été en partie fermés, en 2020 et surtout en 2021, la baisse des résidents a occasionné un manque de recettes et, bien que cela ait été le résultat des décisions purement sanitaires de l'État, les ARS n'ont jamais compensé ce manque de recettes lié à la situation sanitaire. Les établissements ont dû et, parfois, n'ont pas pu absorber le déficit. Donc, les déficits qui se font jour ne sont pas seulement liés à l'inflation du coût de l'énergie, mais aussi à la baisse des recettes, voire aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Tout sera mis sur la table, établissement par établissement. Nous commencerons par repérer ceux qui sont en grande difficulté au point de ne pouvoir assurer leurs dépenses obligatoires. Puis, au fil du temps, la situation de chacun sera examinée de façon plus approfondie.

Vous avez également bien entendu ce qui a été précisé ce matin : qui dit aide financière de l'ARS dit Plan d'action et retour à l'équilibre. Cela signifie, là encore, que le travail en interne dans les établissements, réalisé bien évidemment sous le haut pilotage des directeurs, ne se borne pas à appliquer la loi de financement et à voir ensuite ce qui se passe. Ce n'est absolument ce qui nous a été dit par l'ARS.

Je précise également que la Ministre Aurore Bergé a acté que les 750 M€ demandés par la Fédération des établissements – dont 11 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine et pratiquement 1 M€ pour la Creuse – étaient une première réponse. Nous espérons qu'au cours de l'année 2024, si nos établissements nécessitaient de nouveaux fonds d'urgence, l'ARS mobiliserait ces moyens sur les enveloppes dont elle dispose.

Tels sont les éléments très concrets de la situation actuelle, mais je pense que les causes sont multiples. C'est la raison pour laquelle il convient d'observer et d'auditer de façon conjointe, ARS et Conseil départemental.

M. LÉGER. – C'est inquiétant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Certes, mais ce n'est pas nouveau.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – Le système est à bout de souffle, vous venez de le dire, mais quand on voit la progression du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans dans les vingt-cinq prochaines années, on se demande, s'il est déjà à bout de souffle, comment nous ferons demain pour accueillir encore plus de personnes âgées dans de bonnes conditions, à des prix de journée raisonnables. Même s'il est vrai qu'en Creuse, ces prix restent inférieurs à ceux constatés dans de nombreux départements. On peut penser que, si 25 % des résidents de nos EHPAD viennent d'autres départements, me semble-t-il...

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – En effet, nous l'avions dit en Commission permanente.

M. LÉGER. – ... le prix de journée n'y est pas pour rien. Toutefois, par rapport aux revenus en Creuse, notamment aux retraites agricoles, ces prix de journée restent élevés, voire très élevés.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Certaines personnes ont souscrit un contrat dépendance à leurs frais. Je sais bien que, compte tenu de la faiblesse des revenus creusois, tout le monde ne peut pas le faire, mais il faut savoir que cela existe. Des résidents en EHPAD bénéficient de cette allocation dépendance. On souscrit un contrat de complémentaire santé comme l'on souscrit un contrat de dépendance. Mais il est vrai que cela reste encore à la marge.

Toujours dans le rapport de Christine Pires Beaune, le reste à charge moyen national est de l'ordre de 2 600 €. En Creuse, il est inférieur, se situant entre 2 000 et 2 100 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous n'avons pas encore les chiffres, mais il faut regarder ce qui se passera en creuse à cinq et à dix ans. Nous avons des chiffres au niveau national concernant les personnes âgées : 75 ans en moyenne pour un premier plan d'aide et 85 ans – j'arrondis – pour une entrée en EHPAD. Il nous faut absolument ces chiffres que nous réclamons depuis des mois. Combien de personnes auront besoin d'être accompagnées. C'est indispensable pour savoir à la fois les parcours que l'on doit accompagner, à domicile ou en établissement.

Le problème ne se posera pas dans vingt-cinq ans. Il est devant nous. Dans vingt-cinq ans, personne ne peut prédire ce qu'il se passera. Nous avons bien vu, ces dernières années, que le monde se complexifiait. Mais c'est maintenant que le système est à bout de souffle. Nous ne pouvons qu'en faire le constat et nous le présumions depuis un moment.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je rappellerai également, j'entends que le prix de journée est un véritable sujet, il l'a toujours été, mais finalement, nous avons pu percevoir, cet après-midi du 1er décembre avec les directeurs d'établissement, que nous avons maintenu depuis longtemps des tarifs trop bas, en se disant que les gens n'allaient pas payer ou que cela allait coûter trop cher parce que les gens faisaient appel à l'aide sociale et que c'était le Département qui payait. Je pense que l'on s'est trompé parce que si l'on veut la qualité des lieux, la qualité d'hébergement, la qualité du quotidien, des personnes compétentes et qualifiées, cela a un coût qu'il faut savoir reconnaître. Il faut donner les moyens aux établissements de l'assurer.

Je ne tirerai pas à boulets rouges sur tous les directeurs qui, aujourd'hui, contraints et forcés, vous proposent des augmentations de tarif significatives qui heurtent et perturbent les conseils d'administration. Pour autant, aurions-nous dû laisser un peu filer ces prix de journée de façon plus progressive et depuis bien plus longtemps.

Certains établissements se portent bien aussi et ne sont pas situation déficitaire, pour d'autres raisons, mais là encore, ces dialogues de gestion nous permettront de bien étudier et de comprendre ce qui se passe sur certains établissements plutôt que d'autres pour essayer d'en tirer des orientations claires, sincères, qui permettront d'avoir une vision globale afin d'accompagner tous les établissements du département dans leur démarche d'accueil des personnes dépendantes et vieillissantes.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Il est tout de même difficile aujourd'hui de voter un prix de journée avec 20 ou 25 % d'augmentation.

M. LÉGER. – Déjà, je ne l'ai pas fait à ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE où l'augmentation proposée était de 8 %.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les procédures sont assez simples : le directeur propose un prix de journée restant à charge des résidents au conseil d'administration, qui le valide ou pas. S'il valide, cela remonte à l'ARS et au Département. S'il ne valide pas, le directeur reprend son ouvrage pour faire en sorte d'obtenir satisfaction et le quitus du conseil d'administration.

C'est la raison pour laquelle le rôle des directeurs est fondamental, non seulement face aux difficultés du moment, mais également en termes de prospective afin de fixer des orientations, savoir quels efforts faire, ce qu'il faut abandonner, ce qu'il faut faire en plus ou mieux, etc. Nous ne sommes plus dans une vision bâtimentaire, mais dans une projection stratégique : comment la mettre en œuvre et avec quels moyens n'est pas simple.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. LÉGER. – Peut-on faire un point d'étape, même rapide sur le Chabanou et le projet d'AUBUSSON ? Il me semble qu'un audit a été commandité au mois d'août ou septembre en Préfecture. Il était question d'établir un cahier des charges. Où en sommes-nous de tout cela ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Une réunion s'est tenue en septembre, intégrant tous les acteurs qui ont souhaité participer, intéressés par un débat et une stratégie. Au sortir de cette réunion placée sous l'égide de Mme la Préfète, il a été décidé que l'ARS et le Conseil départemental lanceraient un audit non pas sur le secteur sanitaire, le centre hospitalier, mais sur les trois EHPAD afin de savoir ce qui s'était passé depuis dix ans – en l'occurrence, depuis l'ouverture du Chabanou. Mais seulement sur les trois établissements : Saint-Jean, Le Mont et le Chabanou.

Le cahier des charges pour lancer cet audit sera porté par le centre hospitalier. Un appel à candidatures a été lancé ; il fallait donc un cahier des charges.

Nous avons reçu M. le directeur général à la mi-octobre, et avons transmis notre copie le 19 octobre. C'est lorsque nous étions en réunion des maires à LA COURTINE que nous avons été interrogés et que, dans un échange avec Mme la Préfète, elle m'a appris que le cahier des charges n'avait toujours pas été validé par les parties prenantes. Un mois plus tard, rien n'avait bougé. Je ne sais si cela venait de l'ARS et/ou du directeur de l'hôpital. Nous nous sommes fâchés, rappelant que cet audit était réclamé au plus tôt. Il y a quelques jours, l'appel à candidatures a enfin été lancé – le 1er décembre exactement – par le groupement sanitaire de LIMOGES. La notification des marchés est prévue le 29 janvier 2024, pour un résultat de l'étude attendu à la mi-mars.

M. LÉGER. – C'était l'ARS...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne le sais pas, je ne puis vous dire. Je ne suis pas dans le bureau de l'ARS.

M. FILLOUX, secrétaire de séance. – Je vous informe que M. Bertrand LABAR, ayant quitté l'assemblée, a donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous précise que la valeur du point GIR est l'un des plus haute en France. La dotation du Conseil départemental s'appuie sur ce point GIR, ce qui laisse à penser que notre dotation est plus élevée, comparée à celle d'autres départements.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Puisque certains d'entre vous ont évoqué un niveau de ressources faible – c'est assez variable selon le niveau de retraite des personnes accueillies dans les établissements, il n'y a toutefois pas que des personnes ayant 800 € de retraite dans les établissements, loin de là. Pour ceux qui ont de faibles ressources – et ils sont peut-être plus nombreux que dans d'autres départements – le Conseil départemental finance l'aide sociale, c'est-à-dire que, globalement, soyez assurés que le Conseil départemental de la Creuse accompagne les établissements de façon importante au regard de ses obligations.

M. FILLOUX, secrétaire de séance. – Je vous informe que M. Bertrand LABAR, ayant quitté l'assemblée, a donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de fixer le point GIR départemental à 8,27 € ;

Pour les EHPAD non soumis à un CPOM :

- de fixer le taux d'évolution à 2,5 % pour le groupe I, à 1 % pour le groupe II, le groupe III étant validé au réel pour l'amortissement et les charges financières ; *(Adopté à la majorité – Abstention de M. Jean-Luc LÉGER.)*

Pour les EHPAD signataires d'un CPOM :

- de maintenir un taux d'évolution de 1 % sur la base de calcul des tarifs fixé annuellement et révisable chaque année en fonction de la situation économique – en 2023, taux de 1 % annuel pour l'évolution de la base de calcul ; *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour les établissements médico-sociaux relevant du secteur du handicap et de l'enfance non soumis à un CPOM :

- de calculer le tarif hébergement en fonction de la demande de chaque établissement dans le cadre d'un dialogue de gestion ; *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour les établissements médico-sociaux relevant du secteur du handicap et de l'enfance et signataires d'un CPOM :

- d'appliquer un taux d'évolution de 0,12 % sur la dotation annuelle et prévu dans la convention auquel s'ajoutent les mesures nouvelles fixées dans le contrat. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avons devant nous un gros travail à poursuivre dans les mois à venir qui rassemblera, le 14 février, tous les acteurs de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Nous travaillerons sous la forme d'ateliers, d'échanges. La réflexion portera également sur la mise en place de ce service Autonomie à domicile que j'évoquais ce matin et dont nous ne savons pas encore la façon dont il fonctionnera. J'ai suggéré aux directeurs et présidents de conseil d'administration des établissements qui étaient présents d'y réfléchir,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

car le maillage dans le département est important et d'intérêt. C'est sur celui-ci qu'il nous faudra construire, pour les années à venir, une offre de parcours plutôt que des structures aux organisations moins solides.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous poursuivons en changeant de domaine, puisque nous abordons les rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable. Nous commençons par un rapport concernant l'Étang des Landes où, après une dizaine d'années, l'espace muséographique mérite un renouvellement.

RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE
MAISON DE LA RÉSERVE
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RAPPORT N° CD2023-12/4/25
DOSSIER N° 6010

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable rapporteur. – Avec ce premier rapport, nous partons en effet pour le site de la réserve de l'Étang des Landes à LUSSAT, où la scénographie de la Maison de la Réserve qui fêtera prochainement ses dix ans atteint la durée de vie moyenne d'équipements de ce type. Il convient donc de procéder à un renouvellement de cet équipement pour rendre cette Maison de la réserve plus attractive, ludique et évolutive. Il s'agira d'un équipement plus moderne visant à accroître l'attractivité ainsi que la capacité d'accueil de groupes scolaires, provenant notamment du département, et ce à moyens humains constants.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une dépense de 333 333,34 euros, qui serait répartie sur trois exercices budgétaires, et pour laquelle nous présentons une demande de financement à hauteur de 80 % qui a de fortes chances d'être validée au titre du Fonds vert, ce qui représente une belle opportunité, laissant un autofinancement à la charge du Conseil départemental de 66 666,67 euros, répartis également sur trois exercices budgétaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout cela s'inscrira dans le cadre des travaux d'aménagement et de restauration de la longère, afin de créer un centre de ressources et d'accueil sur ces thématiques de la préservation de l'eau, mais plus généralement autour des fonctions de la lande naturelle de l'Étang des Landes.

Nous avons traité il y a une quinzaine de jours de la question des zones Natura 2000, qui intéresse le bassin de GOUZON et l'Étang des Landes, mais je ne sais si nous avons parlé de la gestion de ce périmètre qui fait désormais partie de l'escarcelle des Régions et s'il convient de signer une convention avec les Régions ou si nous conservons la gestion de cette zone Natura 2000. Les services administratifs se pencheront sur la question, qui doit être résolue au printemps.

Avez-vous des questions ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Je vous propose donc de donner suite à ce projet, très fortement porté par l'équipe de la réserve, et de demander 80 % du financement au Fonds vert, tel que cela vous est présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

DYNAMIQUE DU PHOSPHORE À L'ÉTANG DES LANDES DANS UN CONTEXTE CLIMATIQUE EN ÉVOLUTION PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RAPPORT N° CD2023-12/4/26
DOSSIER N° 6027

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable rapporteur. – Vous savez qu'il existe un patrimoine floristique ou faunistique très riche, mais qui est menacé par une dégradation de la qualité de l'eau, dont le phosphore est l'un des principaux déterminants.

Le projet qui vous est présenté ici vise à une meilleure compréhension de cette dynamique du phosphore afin de mettre en place un plan d'action adapté. Nous avons connu cette année un épisode aigu qui a entraîné l'annulation de plusieurs journées d'accueil en raison de l'émanation de fortes odeurs. Ce patrimoine apparaît fragile et menacé par un processus d'eutrophisation qui se traduit par des efflorescences de cyanobactéries de plus en plus fréquentes et durables que l'on constate à l'Étang des Landes mais également sur l'ensemble des plans d'eau du département, le phosphore étant l'élément principal de ce processus.

Ce phénomène s'inscrit bien dans un contexte de changement climatique, qui se traduit sur site par une augmentation des températures moyennes et une baisse des débits entrants qui permettent de renouveler l'eau de l'étang.

Ce projet vise donc une meilleure compréhension de ce processus et servira aux autres plans d'eau du département pour essayer de comprendre les processus en action et la manière d'agir. Il sera mené avec l'Université de LIMOGES et couvrira quatre exercices budgétaires, selon le plan de financement suivant : 256 795,70 euros de dépenses, avec un financement du Fonds vert à hauteur de 80 %, ce qui laissera un autofinancement de 51 359,14 euros, à répartir sur quatre exercices budgétaires.

C'est un sujet récurrent chaque année et de nombreux plans d'eau sont concernés dans le département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – On parle beaucoup de nitrates dans ce département, mais un autre phénomène est celui du stockage du phosphore dans les sédiments. La particularité de l'Étang des Landes est qu'il n'a jamais été vidé totalement, sauf naturellement en 2019 où une vidange totale avait été faite, mais il s'agissait d'un assec dû aux travaux. Le conservateur m'explique que, depuis 1664, les sédiments se sont accumulés et tout ce qu'ils absorbent stagne là et se libère d'autant plus avec l'augmentation de la température de l'eau.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

Pour m'y être rendue cet été, lorsque les cyanobactéries étaient à l'œuvre, je peux vous dire que l'eau était d'une couleur bleue-verte impressionnante et l'odeur était pestilentielle.

Dans cette démarche avec l'Université de Limoges, l'Étang des Landes pourra faire des prélèvements en différents endroits, en fonction de la hauteur de ces sédiments, et procéder à des analyses qui permettront de comprendre et de mesurer dans quelles conditions ce phosphore est stocké et relâché dans l'atmosphère.

C'est intéressant parce que les études réalisées sur cet étang pourront être partagées avec d'autres propriétaires d'étangs, publics ou privés. Je pense notamment à un sujet qui nous ramène vers l'eau, celui de l'Étang de La Cazine, où nous savons que la qualité de l'eau est très dégradée, et que cela ira de pire en pire. Ce sont des sujets que nous pourrons partager, même à l'échelle des réserves naturelles.

De plus, si nous bénéficions de 80 % de financement du Fonds vert, il ne faut pas hésiter, allons-y sans ambages.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – C'est une très belle opportunité que le Département puisse travailler sur ces sujets et partager tout ce qui sera fait ou à faire sur ces plans d'eau dont on sait qu'ils ne seront pas tous curés. Nous aurons beau former des surveillants de baignade, si les gens ne peuvent se baigner, tout cela ne servira pas à grand-chose.

Nous verrons si la Creuse peut être une terre de baignade. En tout cas, c'est une opportunité que nous ne pouvons pas rater. Au vu de la somme allouée, je pense que les études ne se borneront pas au seul phosphore.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai cité l'étang de La Cazine, mais il me semble que le lac de La Courtine, à GUÉRET, connaît une situation semblable. Nous travaillerons en réseau avec quelques-uns de ces étangs qui se retrouvent dans des situations similaires.

M. LÉGER. – Nitrates hier, phosphore aujourd'hui. J'espère que nous n'aurons pas demain l'aluminium à mesurer dans l'eau, car à Peyrelevade, des captages d'eau ont été fermés parce que de l'aluminium, libéré par je ne sais quel phénomène, se retrouve dans l'eau, la rendant impropre à la consommation.

J'espère que cette situation restera de l'autre côté de la barrière entre Creuse et Corrèze, mais il y a là un motif d'inquiétude entre réchauffement climatique, diminution des stocks d'eau, pratiques forestières inadéquates, etc…

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est une interrogation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose :

- d'approuver la nature de l'opération programmée et son plan de financement ;
- de m'autoriser à déposer la demande de subvention correspondante au titre du Fonds vert ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – La subvention au titre du Fonds vert est d'ores et déjà accordée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Très bien.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

MILIEUX AQUATIQUES
SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX :
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT (CTVA3) 2024-2026
ET CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS DU SALLERON,
DE LA BENAIZE ET AFFLUENTS 2024-2026

RAPPORT N° CD2023-12/4/27
DOSSIER N° 6039

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il existe deux types de contrats territoriaux. D'une part, le contrat territorial Vienne amont 3. C'est le troisième contrat puisque le premier avait été signé en 2011, avec dix-sept porteurs de projets, le deuxième en 2017. Il s'agissait, à l'époque, de contrats d'une durée de cinq ans, qui impliquait vingt-cinq maîtres d'ouvrage sur la base d'un budget de près de 7 M€.

Les objectifs de ce troisième contrat qui s'inscrira dans la continuité des deux premiers, c'est de travailler sur les obstacles à l'écoulement et sur tout ce qui a trait à la morphologie et à l'hydrologie, aux pesticides et aux macro-polluants et à l'animation et la coordination qui concernent l'ensemble des masses d'eau.

Le Département de la Creuse est concerné par neuf masses d'eau situées sur deux Communautés de communes, Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud.

Ce contrat aura une durée de six ans, au lieu de cinq ans précédemment, mais une première phase est prévue sur trois ans. Il implique vingt maîtres d'ouvrage et le coût prévisionnel du contrat s'élève à 12 M€.

Le Conseil départemental pourra naturellement intervenir sur les actions éligibles au titre de son règlement d'aide et en cohérence avec le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques. Dans ce contrat comme dans tous, aucun montant ne figure dans le document contractuel au moment de la signature et chaque demande de subvention annuelle, qu'elle concerne des travaux ou des études, fait l'objet d'une présentation en Commission permanente. Des dossiers sont présentés quasiment à chaque CP.

Le second contrat est un nouveau contrat territorial sur les bassins du Salleron, de la Benaize et de leurs affluents. Il sera coordonné par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA). La superficie concernée est bien plus restreinte que dans le premier contrat, puisqu'elle est de 450 km² et concerne cinq communes creusoises : AZÉRABLES, SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, VAREILLES, LA SOUTERRAINE ET SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Le coût prévisionnel de ce contrat se montera à 2 157 342 €, et le Département interviendra sur les travaux et les études éligibles. Pour rappel, les financements émanent de trois partenaires, l'État à hauteur de 50 %, la Région 20 % et le Département 10 %. On a donc un financement à hauteur de 80 %. Il s'agit de montants TTC. Les masses financières sont donc assez importantes, mais pour les collectivités à compétence GEMAPI, les schémas sont toujours bien financés.

Là aussi, c'est un travail de longue haleine.

Mme LA PRÉSIDENTE. – De longue haleine mais nous voyons aujourd'hui les fruits du travail extraordinaire réalisé dans le cadre de ces contrats territoriaux sur la protection des eaux : un bel engagement !

Je vous propose :

- d'approuver le projet de Contrat territorial Vienne amont (2024-2026), joint en annexe au présent rapport ;
- d'approuver le projet de Contrat territorial des bassins du Salleron, de la Benaize et de ses affluents (2024-2026), tel que joint en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;
- de m'autoriser à signer les Contrats ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Thierry GAILLARD, membre du EPT Bassin Vienne, du CEN NA et de la CC Creuse Sud-Ouest, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Renée NICOUX et M. Jean-Luc LÉGER, membres de la CC Creuse Grand Sud, ne participent pas au vote.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Permettez-moi d'ajouter que vous a été remis sur table un document du travail effectué par la cellule ASTER en lien avec ces contrats territoriaux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

**RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

**RAPPORT N° CD2023-12/4/28
DOSSIER N°6105**

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport de développement durable, suivi du rapport Égalité femmes-hommes de notre collectivité, est extrêmement intéressant. Je remercie dès à présent tous ceux qui se sont engagés dans sa rédaction et surtout, avant de le rédiger, pour y réfléchir et faire le point sur l'ensemble des actions du Conseil départemental pour répondre à ses engagements en matière de développement durable.

La parole est à M. GAILLARD pour nous le présenter. Je crois qu'il est accompagné dans l'exercice par Mme HEURTEAU et le service Communication.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, un film va nous être projeté pour illustrer ce rapport.

Il est procédé à la projection d'un film sur le rapport de développement durable.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Parfois, quelques images valent mieux qu'un long discours, mais le rapport détaillé de développement durable vous a été remis sur table.

Sans me livrer à une lecture exhaustive du document, je rappellerai les cinq finalités : la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; et la dynamique de développement selon des modes de consommation et de production responsables. Pour chacune d'entre elles, sont mises en avant les actions conduites en 2023 ainsi qu'une projection sur les actions à conduire demain.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez revenir sur certains points.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Félicitations, en tout cas, pour cet engagement que nous partageons tous !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

En début de matinée, je m'interrogeais de ce que pouvait être un engagement qui conduit à une valorisation dans le cadre du CIA. Nous proposons aujourd'hui à des agents – ce n'est pas nouveau mais le processus avait été stoppé en raison de la crise sanitaire – la réorganisation des modes de travail. En effet, le télétravail qui n'existait quasiment pas auparavant s'est imposé aujourd'hui, laissant des temps et des espaces pour les agents qui ont envie de travailler sur une problématique ou d'apporter des modifications aux méthodes sur certains sujets. Le développement durable intéresse chacun, peu importe le pôle, le service ou la catégorie ; un champ leur est laissé, ce qui crée parfois du flou et peut interroger certains quant à des changements à opérer, tout simplement parce que le travail aujourd'hui ne se conçoit plus comme hier et, que, demain, il sera encore différent.

Laisser un champ et un espace libre à des réflexions, au partage de bonnes idées, à des groupes ou des agents en individuel, pour transformer les pratiques de la collectivité, voilà ce que doit être, selon moi, un rapport de développement durable. Il s'agit d'intégrer la dimension humaine, tout en respectant l'environnement global dans lequel nous évoluons et en intégrant les interférences avec les autres, qu'il s'agisse de collègues ou de publics usagers.

Mine de rien, peu à peu, comme M. Jourdain, nous faisons de la prose sans le savoir et les équipes montent en puissance, de plus en plus nombreuses. Il est assez surprenant de constater l'intérêt de ces « facilitateurs », de ces agents qui, au sein d'un service, ont plus d'appétence que d'autres pour les nouveaux outils numériques ou les nouveaux logiciels et qui, au lieu d'attendre l'accompagnement ou la résolution des petits problèmes du quotidien par la Direction des systèmes informatiques et numériques, s'attachent à accompagner leur collègue des bureaux voisins, et ce dans un esprit très convivial. C'est également ce que nous souhaitons valoriser avec le CIA, car cela est essentiel et crée surtout une dynamique et une cohésion plus forte qu'auparavant, toujours au service de nos usagers.

Les agents sont acteurs. N'oublions pas qu'une large part d'entre eux réside dans notre département et ils constatent, par exemple, que leurs enfants mangent des produits de qualité dans nos collèges, que leurs collègues cuisiniers suivent des formations et savent encourager les jeunes à tester de nouvelles saveurs. C'est l'exemple qui me vient à l'esprit, mais nous pourrions en citer maints autres.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Comptez-vous présenter le rapport égalité femmes-hommes par la suite ?... *(M. GAILLARD acquiesce.)* Dans ce cas, je me bornerai à une seule question que j'avais d'ailleurs déjà abordée il y a deux ou trois ans.

Certaines collectivités et Conseils départementaux s'engagent dans des plans pluriannuels de mesure dans un premier temps, puis de réduction du bilan carbone de leurs services. Cela est-il envisagé ou envisageable ? Est-ce une mauvaise idée ou peut-on y réfléchir ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous disposons déjà de nombreux éléments recueillis au fil des années. Je me souviens d'un Plan énergie-air-climat territorial qui remonte à quelque temps.

Je vous ai laissé entendre que j'avais dernièrement rencontré le Président ROUSSET. La Région porte également sur ces thématiques une feuille de route qu'elle vient de revisiter. De même, pour avoir assisté à un colloque à CLERMONT-FERRAND accompagné par le Massif et avoir partagé un certain nombre d'études et de schémas d'orientation du monde agricole, nous sommes aujourd'hui capables de rassembler et de mettre en lumière nos actions et celles que nous pourrons engager dans ce cadre. L'ADEME est toute disposée à nous accompagner pour élaborer une stratégie en la matière.

Lors de mes échanges avec le Président de Région, nous nous sommes demandé si nous ne déclinerions pas notre propre Néo Terra ou un Terra bis. Je sais que certains y sont farouchement opposés et d'autres extrêmement favorables. Il faudra trouver le juste milieu qui conviendra à tous les Creusois, en tout cas la majorité de ceux qui s'intéressent à ces questions. C'est une des pistes de travail sur lesquelles nous sommes engagés, dans un premier temps avec la Région, dans un second, avec l'ADEME et le Massif.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans le même ordre d'idées, La collectivité est engagée dans un processus de bilan. Ainsi, pour donner quelques exemples, nous possédons quelques vélos électriques que nous mettons à disposition de nos agents pour des déplacements dans GUÉRET ; nous disposons également de quelques véhicules électriques ; depuis longtemps déjà, nos photocopieurs sont programmés par défaut en recto-verso pour utiliser moins de papier ; nous recyclons les papiers imprimés que sur une face pour prendre des notes. Cela peut paraître symbolique, mais de nombreuses mesures de ce type sont mises en œuvre de façon à réaliser des économies et à avoir des pratiques plus vertueuses. Nous alertons également les services sur la distribution d'eau : des points d'eau répartis un peu partout, que les agents peuvent utiliser.

Mme LA PRÉSIDENTE. – À ce sujet, rappelez-vous qu'avant la Covid, nous n'utilisions plus de petites bouteilles en plastique. Pendant la crise sanitaire, les carafes en verre laissées à l'air libre ont été formellement interdites, puis fortement déconseillées. En ce moment, le virus circule à nouveau de façon importante, entraînant l'hospitalisation de personnes âgées fragiles. Toutefois, dès que les conditions sanitaires le permettront, nous reprendrons l'usage de ces carafes d'eau, notamment en Assemblée plénière.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport de développement durable ?...

Je vous demanderai donc de me donner acte de sa communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au rapport Égalité femmes-hommes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – S'agissant des caractéristiques de la collectivité, tous emplois confondus - emplois fonctionnels, contractuels, collaborateurs de Cabinet, assistants familiaux, etc. -, notre effectif est de 1 153 agents, réparti en 659 femmes et 494 hommes.

La part des fonctionnaires demeure la plus importante, et sa population vieillit puisque la moyenne d'âge s'établit à 48 ans et 9 mois pour les femmes et 49 ans et 3 mois pour les hommes. Cela entraîne également des réflexions constantes au sein de la cellule Qualité de vie au travail, et un ensemble de messages de prévention et d'accompagnement réalisés auprès des agents.

Dans le rapport, vous trouverez la répartition par filière, selon que les agents soient fonctionnaires ou contractuels.

S'agissant des recrutements et de la mobilité, 157 agents ont été concernés, 89 femmes et 68 agents.

Le temps partiel de droit est utilisé par 18 femmes et 5 hommes, le temps partiel sur autorisation, par 52 femmes et 7 hommes. Il concerne donc, plus souvent, les femmes que les hommes, mais nous le savons depuis longtemps.

Pour ce qui est des promotions, 324 personnes sont concernées par les avancements d'échelon, 51 avancements de grade, 6 promotions internes et 6 réussites à un concours ayant entraîné une nomination stagiaire. Il est à noter que, pour les agents contractuels de catégorie C dont la manière de servir est satisfaisante, 32 stagiairisations ont été décidées en 2022, après un an de contrat. Pour les avancements de grade, la collectivité a acté l'utilisation complète des quotas d'avancement pour les agents de catégories B et C. De nombreux avancements de grade ont également été effectués en 2023.

En ce qui concerne la formation, 820 agents, dont 455 femmes et 365 hommes, se sont inscrits et ont suivi une formation.

Le rapport vous livre le détail des rémunérations. S'agissant des fonctionnaires, on note des différences de salaire brut mensuel moyen entre l

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

es hommes et les femmes dans toutes les catégories. Cela doit être pondéré par le fait que le temps partiel est plus important chez les femmes que chez les hommes.

Les absences pour risques professionnels se soldent par 41 accidents de service et 1 accident de trajet. Cinq agents ont été classés en maladies professionnelles.

S'agissant des prestations sociales, 19 agents ont bénéficié des prestations de garde de jeunes enfants, 22 de séjours pour enfants, et 15 d'aides pour enfant handicapé. Les chèques vacances ont bénéficié à 186 agents et les titres repas à 750 agents.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans et 6 mois, soit 63 ans et 7 mois pour les femmes et 61 ans et 7 mois pour les hommes. Nous en connaissons les raisons : souvent, pour avoir une retraite à taux plein avec une carrière complète, en raison des temps partiels et des congés maternité, les femmes sont pénalisées par rapport aux hommes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La vraie question, fondamentale, est celle du temps partiel choisi ou imposé. Nous en revenons à nos échanges précédents : sans solution de garde, ce sont souvent les mères qui prennent le temps partiel à 80 % pour s'occuper des enfants et, quelques années après, elles se retrouvent – quand un divorce ou une séparation n'est pas passé par là en plus – dans l'obligation de travailler plus longtemps parce qu'elles ne perçoivent que des peccadilles à la retraite.

Excusez-moi, c'était mon moment féministe de fin d'année !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est pardonnable, car il reste encore bien du chemin à parcourir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, nous nous étions rencontrés il y a quelques mois pour évoquer le sujet de l'égalité femmes-hommes et ce que nous pourrions faire au bénéfice des dames agents de la collectivité, voire plus généralement pour les femmes de ce département. Nous avions échangé au titre de la parentalité, des modes de garde, de l'opportunité d'augmenter la participation du Département aux places de crèche. Nous avions parlé de la mise en place d'un Conseil de l'égalité ainsi que de l'achat, par le biais de nos fonds de secours, de protections périodiques, qui représente des sommes importantes.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Nous avions également évoqué un sujet qui nous tenait à cœur à tous les deux, celui d'un congé mensuel d'une journée au moins pour les dames agents victimes d'endométriose, dans l'incapacité quasi-totale à travailler durant au moins une journée. Des groupes privés, comme le groupe Carrefour, et des collectivités ont déjà instauré ce congé, souvent d'une journée attribuée sur certificat médical. Pourrions-nous l'envisager ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous nous étions effectivement rencontrés à l'automne sur ces sujets. J'ai transmis pour nos services, en particulier le service de médecine préventive au travail, afin que la question soit étudiée. Je suis désolée, je ne sais ce qu'il en est.

Mais, monsieur le Directeur général des services, nous reprendrons la question.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Sur l'égalité femmes-hommes, avec les organisations syndicales, nous avons travaillé à un plan d'action. Un comité de pilotage a été mis en place pour approfondir toutes les thématiques y afférent. Des choses vont se délier. Un référent égalité femmes-hommes a également été désigné.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il me semble aussi que, dans la loi de financement de la sécurité sociale, des mesures viennent d'être adoptées concernant le remboursement de la contraception masculine et les protections pour les moins de 26 ans.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Dans le sport, on y réfléchit également.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivrons la réflexion.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous demande me donner acte de la communication de ce très intéressant rapport Égalité hommes-femmes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE 2023/2024

RAPPORT N° CD2023-12/5/29
DOSSIER N°6031

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Comme chaque année, nous vous présentons un bilan de la viabilité hivernale précédente et faisons un point sur le dispositif d'organisation de la viabilité hivernale actualisée pour cet hiver.

L'hiver 2022-2023 a été doux, à nouveau, avec encore moins de jours de sortie que l'année précédente mais à peu près autant de sel consommé : 20 jours de sortie sur 119 jours potentiels sur les deux UTT du sud du département puisque, comme vous le savez, nous commençons la VH deux semaines plus tôt sur les UTT d'AUBUSSON et de BOURGANEUF, et sur 105 jours sur les quatre autres UTT d'AUZANCES, GUÉRET, LA SOUTERRAINE et BOUSSAC qui ne démarrent la VH qu'à la fin novembre. Des moyens ont été sous-utilisés ; même si le sel est équivalent à celui de l'année précédente, depuis une dizaine d'années, les hivers sont doux.

Les heures supplémentaires ont représenté 110 000 €, les astreintes 200 000 €.

Souhaitez-vous que j'entre un peu plus dans le détail ?... Je vois que ce n'est pas le cas. De toute façon, l'annexe du rapport vous fournit des graphiques très évocateurs.

Je passe donc au DOVH 2023-2024. Le dispositif demeure inchangé dans la mesure où les moyens ont été sous-utilisés. Comme l'hiver n'est plus un sujet, j'ai l'impression que cela ne semble pas intéresser grand-monde. *(Sourires.)* Je m'en tiendrai donc là et reste à votre disposition pour répondre à des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Mon meilleur élève !

M. LÉGER. – Pour déneiger, il faut des agents, des camions, et des centres d'exploitation pour garer les camions et faire travailler les agents. Donc, le centre de GENTIOUX ferme-t-il ? Le vieux serpent de mer concernant la fermeture de trois centres d'exploitation, dont celui de GENTIOUX, est-il infondé ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Je ne sais pas, les rumeurs ne me parviennent pas. Nous n'avons pas les mêmes interlocuteurs.

M. LÉGER. – Franchement, si ce n'est qu'une rumeur, cela me convient parce que je pense vraiment que ce centre excentré de GENTIOUX a toute son utilité, comme pour la gendarmerie mais pour des raisons différentes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Cette rumeur est également ressortie au dernier CST : des centres fermeraient, d'autres seraient développés. À ce jour, aucune fermeture ni aucun regroupement de centres ne sont prévus.

En revanche, comme depuis 2015, toute discussion ou réflexion n'est pas interdite et des questions se posent, pas forcément à GENTIOUX mais, éventuellement, s'agissant de CHAMBON et ÉVAUX-LES-BAINS ou BÉNÉVENT et GRAND-BOURG, car ce sont les deux interrogations qui reviennent le plus souvent. Vous dire que cela ne se fera pas dans quelques années, je n'en sais rien mais, à ce jour, aucun regroupement n'est prévu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mais c'est peut-être une idée. M. LÉGER nous présente cette piste, nous pourrions l'étudier.

M. LÉGER. – C'est cela ! J'ai, pour ma part, entendu un engagement ferme et définitif.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Je n'ai pas dit cela

Mme LA PRÉSIDENTE. – En revanche, en termes de moyens humains, comme des personnes sont sans emploi et vivent d'allocations dans la pauvreté, nous avons recruté quatre personnes allocataires du RSA qui seront cocoonées dans les centres par les agents du Département. Je vous rappelle qu'il n'y a pas besoin de grandes qualifications...

M. LÉGER. – Un permis tout de même.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pas forcément, puisqu'ils viennent en renfort.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme DEFEMME me faisait remarquer qu'avec l'eau qui tombe en abondance sur le département, avec une petite pelle et une petite pioche, je suis sûre que nous-mêmes saurions voir les flaques d'eau s'accumulent sur les routes départementales. Je veux dire par là qu'il existe encore des emplois accessibles et, même si je ne connais pas exactement les modalités de Pôle emploi, j'imagine qu'un bénéficiaire du RSA qui travaillerait pendant quatre mois au Conseil départemental avec un salaire à taux plein pourrait non pas perdre son RSA, comme je l'ai entendu dire, mais mieux gagner sa vie assurément pendant ces quelques mois, peut-être rebondir sur d'autres professions par la suite et, au pire, percevoir une allocation chômage qui devrait être plus élevée qu'un RSA.

Cette expérimentation, qui interroge beaucoup certains, est aussi cela : sortir les personnes de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Les contrats ne sont pas de trois ou quatre mois. J'ai entendu parler de contrats de quinze jours, mais c'est sans doute une rumeur.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. –Pour la VH, ils sont recrutés sur quatre mois. En cas de besoins supplémentaires, certains sont recrutés sur une durée plus courte. Nous avons pris des renforts, mais nous essayons également d'abonder le vivier parce qu'il y a toujours des absents, et donc des besoins. Pour ceux qui entrent dans ce vivier, nous ne faisons pas de contrats, mais nous leur disons que, potentiellement, nous pouvons faire appel à eux.

Mme JOUANNETAUD. – On peut comprendre que, pour un contrat de quinze jours, ils puissent hésiter.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – C'est comme pour les arrêts, on peut proposer cinq jours.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quand vous n'avez pas d'emploi et que l'on vous propose quinze jours, tout de même, il s'agit de savoir si vous êtes en recherche d'emploi ou pas !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Parfois, on attend des personnes qui ne viennent pas, qui ne se lèvent pas, et ce ne sont pas forcément des personnes au RSA.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Voyez l'étendue de la situation. Pour ma part, lorsque j'étais jeune, je prenais n'importe quel travail et je n'allais « chiffouner » pour savoir si cela me plaisait ou pas.

Mme JOUANNETAUD. – On ne peut pas comparer.

Mme LA PRÉSIDENTE. – À un moment donné, soit on vit dans la pauvreté, on s'en contente, et cela conduit à des situations dégradées, soit, jusqu'à preuve du contraire, il vaut mieux gagner ne serait-ce qu'un SMIC que rien du tout.

La vision à très court terme a déjà été évoquée : je gagne tant et je perds tant. Mais il ne faut pas oublier la vision à moyen et long terme : lorsque ces personnes qui auront très peu travaillé dans leur vie parce que bénéficiaires d'allocations diverses et variées, auront 65 ans, elles bénéficieront peut-être d'u

n minimum vieillesse, mais que se passera-t-il le jour où elles devront entrer en maison de retraite ? Les conséquences les poursuivront tout au long de leur vie, il ne faut l'oublier. On ne peut raisonner sur le court terme et assister impuissants à cette fameuse spirale de l'enfermement dans la pauvreté que nous constatons depuis quelques années.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Pour revenir sur les contrats de quinze jours, cela peut être aussi la durée de la période d'essai mais, lors des jurys, nous avons également sélectionné des personnes pour alimenter le vivier.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de prendre acte du bilan de la gestion de la viabilité hivernale 2022/2023 joint en annexe ;
- d'approuver le Document d'organisation de la viabilité hivernale pour la saison 2023/2024 joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avons achevé l'examen des rapports.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les différents vœux et motions ont été examinés en commission. Quel est l'avis de la première commission sur la motion présentée par M. SIMONNET ?

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en donne lecture avant de la soumettre à votre vote :

AUGMENTATION DES CHARGES POUR LES COLLECTIVITÉS

Motion présentée M. Nicolas SIMONNET
Conseiller départemental du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS

« Une fois de plus, l'État a fixé les règles et laisse les collectivités porter la responsabilité… sans compensation !

« Face à un accroissement de charges sans précédent depuis deux ans – notamment avec une augmentation importante des dépenses de fonctionnement, à la suite des revalorisations successives du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet dernier, les collectivités se retrouvent prises en étau. En cette fin d'année, elles seront nombreuses à ne pouvoir mettre en place la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat – qui est pourtant nécessaire pour les agents.

« Avec des ressources de plus en plus limitées et des dépenses qui explosent, les collectivités locales n'ont jamais connu une telle situation.

« Toutes ces augmentations de charge, sans concertation préalable, compromettent la qualité des services publics, mettent en péril nos infrastructures et nos politiques publiques.

« Devant cette difficile conciliation et notre perte d'autonomie financière, certaines collectivités devront revoir leurs investissements afin de conserver des marges de manœuvre nécessaire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

« **Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre,** de compenser nos nouvelles dépenses de fonctionnement qui résultent des décisions de l'État. » *(La motion est adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motions examinés en troisième commission.

M. DAULNY, président de la troisième commission. – En ce qui concerne le vœu de Mme PILAT, au troisième paragraphe, la commission propose, à l'unanimité, de remplacer « le départ d'un médecin » par « le départ de trois médecins » et de supprimer le quatrième paragraphe portant sur les praticiens étrangers.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de l'auteur de ce vœu sur ces modifications ?

Mme PILAT. – Je souhaite conserver mon texte en l'état.

M. LÉGER. – Cela me rappelle le sketch de Fernand Raynaud sur les étrangers qui viennent manger notre pain. Puis, une fois l'étranger chassé, les habitants se rendent compte qu'il était le boulanger du village et qu'ils ne peuvent plus manger de pain !

Mme **LA PRÉSIDENTE.** –La commission a demandé son retrait à l'unanimité. Mme PILAT souhaite maintenir son texte, que je rappelle :

FORMATION ET ACCÈS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Vœu présenté par Mme Hélène PILAT
Conseillère départementale du canton de BONNATÉVAUX-LES-BAINS

« Nous le répétons depuis plusieurs années, les actions locales ne pourront pas suppléer une action nationale d'envergure. La santé reste et doit rester une compétence régalienne de l'État afin d'éviter que ne s'instaure une compétition entre nos départements. Une nouvelle fois, nous alarmons afin que l'État s'engage sur ce sujet, car le constat reste toujours préoccupant.

« Au niveau national, nous constatons une baisse continue de la population de généralistes libéraux alors que, dans le même temps, les besoins en soins augmentent avec le vieillissement de la population. En dix ans, leur nombre a diminué de 3,5 % et un tiers des généralistes ont plus de 60 ans.

« Au niveau local, le départ d'un médecin à la fin de l'année sur le territoire de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche va fortement restreindre l'accès aux soins pour des milliers de Creusois.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« Par ailleurs, nous remarquons une dépendance de plus en plus importante aux praticiens étrangers, recrutés en zone rurale ou dans certaines villes pour pallier nos carences. Cette pratique peut entraîner des problèmes de communication et de compréhension pouvant compromettre les soins. En outre, elle contribue à une fuite des cerveaux, privant les pays d'origine de professionnels qualifiés essentiels à leur propre système de santé.

« Ensemble, nous devons travailler à renforcer l'accès à un médecin généraliste en repensant les très longues études des internes en médecine.

« **Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« Demande à M. Aurélien ROUSSEAU, Ministre de la Santé et de la Prévention, d'améliorer la formation de nos étudiants en médecine en consacrant la 7e et 8e année de leur cursus à la pratique dans des zones de revitalisation. Cette proposition vise à répondre aux besoins urgents de professionnels de santé dans nos territoires ruraux. Cette expérience pratique et approfondie serait aussi bénéfique pour nos étudiants. Elle leur offrira une opportunité pour appliquer leurs connaissances théoriques. » *(Le vœu n'est pas adopté.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose, madame PILAT, de le représenter lors de la séance plénière de février, si vous le souhaitez, modifié ou pas.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. DAULNY, président de la troisième commission. – Sur le vœu de Laurence CHEVREUX relatif au manque d'enseignants, la commission propose de modifier, au deuxième paragraphe, les mots « écoliers » par « collégiens ». Avec cette modification, la commission a émis un avis favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Madame CHEVREUX, êtes-vous d'accord avec cette modification ?... *(Mme Laurence CHEVREUX acquiesce.)*

Le vœu deviendrait donc :

MANQUE D'ENSEIGNANTS

Vœu présenté par Mme Laurence CHEVREUX
Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

Mme CHEVREUX. – Je vous en donne lecture :

« Le secrétaire départemental FSU-SNUIpp 23 (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles) signale fin novembre dans la presse locale que « les conditions de travail se dégradent, le point de rupture est atteint dans les écoles ». Dans le 1er degré, les démissions et les ruptures conventionnelles ont augmenté de 700 % en dix ans au niveau national, et notre territoire n'est pas épargné.

« Aussi, les difficultés se font ressentir pour les remplacements et les exemples se multiplient. Dans le canton d'Auzances, des collégiens n'ont pas pu assister à 13 heures de cours dans la même semaine et, dans le canton d'Aubusson, certains collégiens se sont retrouvés avec des journées d'absence début d'année. Quand on connaît l'importance des apprentissages fondamentaux dans l'enseignement primaire, ces conditions compromettent les chances de réussite.

« L'éducation repose sur la qualité de l'interaction entre les enseignants et les élèves. Malheureusement, ces interactions sont sérieusement réduites. Chaque absence représente une opportunité d'apprentissage manquée, un lien pédagogique affaibli. Le manque de continuité peut également entraîner des lacunes dans la compréhension des sujets, réduisant ainsi la qualité globale des savoirs dispensés.

« Cette pénurie résonne avec le dernier classement PISA, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, réalisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). En dépit d'investissements en matière d'éducation, la position de la France se dégrade. Nous devons reconnaître que chaque jour d'école compte, et chaque enseignant a un rôle fondamental à jouer dans la formation des esprits de demain.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« En conséquence et avec gravité, le Conseil départemental réuni en séance plénière ce jour,

« **Demande à M. Gabriel ATTAL** de prendre en compte cette réalité pour construire son grand plan de l'Éducation afin de « remettre de l'exigence » et réduire la « fracture scolaire ».

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. DAULNY, président de la troisième commission. – La commission propose enfin de modifier le vœu de M. Valéry MARTIN relatif à la lutte contre passoires énergétiques, sur sa proposition, en remplaçant la dernière phrase du premier paragraphe « Ils contribuent de manière significative au gaspillage d'énergie et à l'empreinte carbone de la Creuse » par la phrase suivante : « Responsables d'une surconsommation des ménages, ils détériorent l'empreinte carbone de la Creuse ».

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur MARTIN, en êtes-vous d'accord ?...

M. Valéry MARTIN. – J'ai rédigé ce vœu tard dans la nuit... Je préfère cette nouvelle rédaction, qui ne change rien au fond.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce vœu se lit donc ainsi :

LUTTE CONTRE LES « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

Vœu présenté par M. Valéry MARTIN

Vice-président en charge des politiques territoriales
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON

« Selon l'Observatoire de la rénovation énergétique, la Creuse est à la première place du classement départemental des passoires énergétiques, avec plus de 35 % des logements classés en catégories F ou G. Ces habitats mal isolés intensifient les disparités chez les Creusois déjà impactés par la hausse des coûts de l'énergie. Responsables d'une surconsommation des ménages, ils détériorent l'empreinte carbone de la Creuse.

« Nous savons qu'il est impératif d'investir davantage dans des programmes de rénovation énergétique, fournissant ainsi les moyens nécessaires pour améliorer l'efficacité des bâtiments existants.

« Le Département de la Creuse est fortement engagé sur la thématique de l'habitat depuis 2016, tel que cela a été traduit dans le cadre des deux Programmes d'intérêt général (PIG) départementaux en vigueur jusqu'à fin 2024. Notre collectivité est aussi impliquée dans le Fonds de solidarité logement (FSL) et, plus récemment, dans le cadre de l'élaboration du premier Plan départemental de l'habitat aux côtés de l'État et de l'Agglomération du Grand Guéret.

« Cette politique territoriale est complétée par le Syndicat départemental d'énergie creusois, qui est positionné sur l'information « tout public » en tant que

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) et qui accompagne les ménages qui n'entrent pas dans les critères du PIG.

« **Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Demande à M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, de débloquer des fonds supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique du parc de logements creusois. C'est une urgence sociale et environnementale pour nos territoires. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

M. DAULNY, Président de la troisième commission. – L'avis de la commission sur les autres motions, qui n'ont pas fait l'objet de modification, a été favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je mets donc aux voix ces autres motions telles qu'initialement rédigées :

URGENCE D'UNE LOI DE PROGRAMMATION
« GRAND ÂGE ET BIEN VIEILLIR »

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la gauche

« Chacun sait l'importance de la part des personnes âgées dans la Creuse. Nombreux sont les EHPAD publics du département devant faire face à une situation financière de plus en plus compliquée. Cette dégradation financière est en partie due à la spirale d'inflation. Certains EHPAD envisagent donc d'augmenter le prix de journée (tarif d'hébergement) et du reste à charge des résidents. Ces hausses peuvent se révéler insupportables pour les personnes âgées et leur famille aux revenus et aux retraites bien faibles en général. Cette situation impacte aussi l'attractivité et l'équilibre global des établissements.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », s'exclamait un Président de la République en 2002. Vingt et un ans plus tard, il serait tout aussi légitime d'ajouter : « Notre maison vieillit et nous regardons ailleurs », tant l'inéluctabilité du vieillissement de la population fait, là encore, l'objet d'une fuite devant le mur des réalités.

« On connaît à la virgule près le nombre de personnes qui seront âgées de 85 ans et plus en 2050. Les baby boomeurs nés entre 1945 et 1965 sont potentiellement les nonagénaires des années 2035-2055. Mais tous les « vieux » ne le seront pas au même moment et dans les mêmes conditions. Alors que le nombre de « 85 ans et plus » stagnera entre 2020 et 2030, il succédera à cette étape de plaine une véritable épreuve de haute montagne démographique, puisque les « 85 ans et plus » passeront brutalement, entre 2030 et 2050, de 2,5 millions à 4,8 millions – soit une hausse de + 85 % en vingt ans. Du jamais-vu dans l'histoire humaine
D'autant que durant l'actuelle décennie 2020-2030, un autre défi se joue : celui de l'explosion des « 75-84 ans », dont le nombre va croître de 4 millions à 6 millions d'ici à 2030 (+ 50 %).
À ces deux périodes – avant et après 2030 – et à ces deux phénomènes démographiques – explosion du nombre des « 75-84 ans », puis des « 85 ans et plus » – correspondent deux types de politiques publiques.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« La première consiste à permettre aux « 75-84 ans » de conserver le plus longtemps possible leur autonomie en bénéficiant d'un logement adapté (10 000 seniors meurent chaque année de chutes domestiques), en sauvegardant des liens sociaux (500 000 personnes âgées vivent dans une situation d'isolement et de « mort sociale »), en évoluant dans un environnement bienveillant (transports adaptés, voirie sécurisée, accès aux commerces, aux résidences seniors ou à un habitat inclusif...).

« La seconde nécessite d'anticiper à l'horizon 2030 les solutions permettant de faire face aux défis de la dépendance : création d'établissements et de services, embauche de personnels supplémentaires, meilleure solvabilisation des bénéficiaires et des aidants...

Or, face à ce défi, la loi « grand âge » promise en juin 2018 a depuis été abandonnée. Lancé en octobre 2022, un Conseil national de la refondation consacré au bien-vieillir devait se conclure en mai 2023 par une ambitieuse « feuille de route interministérielle ». Il n'y a pas eu de suite. L'actuelle Ministre des Solidarités et des Familles est à la tête d'un Ministère dont l'intitulé, malheureux symbole, ne comprend même plus les termes « autonomie » ou « personnes âgées ».

« Pourtant, tous les mandats ont permis des avancées : Plan Alzheimer sous M. SARKOZY, loi d'adaptation de la société au vieillissement sous M. HOLLANDE, création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie sous M. MACRON… Mais l'enjeu commande désormais d'agir pleinement pour répondre à un défi majeur et de s'appuyer sur ces milliers de professionnels des EHPAD ou des services à domicile, publics comme privés, qui, chaque jour, se dévouent corps et âme, mais aussi de s'appuyer sur les élus locaux et sur la filière de la silver économie.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre** qu'une loi de programmation « grand âge et autonomie » soit coconstruite avec les Conseils départementaux et tous les acteurs du secteur afin d'édifier une politique répondant durablement à l'ampleur des besoins, c'est-à-dire une politique qui garantisse des moyens adaptés aux enjeux intergénérationnels et de solidarité pour nos aînés, rendant effectifs les droits à bien vieillir, assurant la formation, le recrutement et une meilleure valorisation des professionnels des métiers de l'aide et du soin. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

AUGMENTATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Motion présentée par Mme Laurence CHEVREUX
Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON

« La protection de l'enfance est une compétence centrale au sein des missions de solidarités exercées par les Départements. Depuis la décentralisation de la prise en charge des enfants en danger, nous avons fait preuve de notre capacité à résoudre au plus près du terrain, les fractures familiales et à protéger les enfants qui nous sont confiés.

« Cependant, les flux migratoires de ces dernières années sont très préoccupants et la politique migratoire est une compétence de l'État. Cela entraîne une forte augmentation du nombre de personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA), auprès de nos services de l'enfance.

« Plusieurs Conseils départementaux ont décidé de plafonner la prise en charge des MNA pour une période donnée, « faute de capacité d'accueil et d'encadrement ». Notre département connaît lui aussi une montée significative du nombre de MNA. Au-delà d'un coût financier alarmant, les implications sanitaires doivent être prises en considération.

« En Creuse, le chiffre des Mineurs Non Accompagnés a presque doublé entre 2022 et 2023. La structure Origamie, ouverte fin de l'année dernière, avec soixante-dix lits, n'est déjà plus adaptée face à cette demande.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Demande à Mme Élisabeth BORNE, Première ministre**, de prendre en charge cette évolution et d'assumer le coût de la mise à l'abri des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés, afin de soulager les structures départementales. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

Mme LA PRÉSIDENTE. – Qu'en est-il des vœux et motions examinés en quatrième commission ?...

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – La commission a rendu un avis favorable sur le vœu de soutien aux agriculteurs et sur les motions d'urgence concernant la sauvegarde de l'activité et des emplois de l'entreprise LSI de LA SOUTERRAINE ainsi que la mise en œuvre du nouveau protocole scolaire prévu par le plan « France Ruralités », sans apporter de modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je les soumets donc à votre vote dans leur rédaction initiale, que je vous rappelle :

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR
Vice-président délégué à l'Agriculture
Conseiller départemental du canton du GRAND-BOURG

« Nous constatons, depuis le mardi 21 novembre matin, que nos panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sont retournés. Notre pays marcherait-il sur la tête ? Les revendications des agriculteurs tiennent pourtant du bon sens.

« Cette Assemblée plénière est donc pour nous l'occasion de réitérer notre soutien au monde agricole, confronté à une surenchère normative qui entrave les activités de nos agriculteurs. Ces derniers nourrissent la France et participent à l'économie nationale et locale. C'est une évidence de soutenir les défis qu'ils affrontent.

« C'est aussi pour cela, que nous voulons signaler notre préoccupation devant une nouvelle menace pour la filière agricole. La propagation d'une nouvelle maladie vectorielle, la MHE (Maladie Hémorragique Épizootique) provoquant une morbidité de 10 à 30 % ainsi qu'une mortalité de 1 % à 5 % occasionne des coûts supplémentaires pour les soins ; de 150 euros par vache. Nous appelons le Gouvernement à contribuer au soutien financier de nos éleveurs.

« Le maintien de la viabilité économique des exploitations et la résilience du monde agricole sont primordiaux pour notre souveraineté alimentaire et notre biodiversité.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

« **Demande au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Marc FESNEAU,** d'instaurer une aide au foyer déclaré et une aide au mouvement commercial (analyse/traitement préventif) afin d'anticiper les surcoûts économiques de cette maladie. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

SAUVEGARDE DE L'ACTIVITE ET DES EMPLOIS DE L'ENTREPRISE LSI DE LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la gauche

« Près de six ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de la Souterraine fonctionne toujours plus en sous-capacité et sans perspectives. Le constat est amer pour les salariés. Il y a exactement deux ans, les représentants syndicaux avaient déjà alerté sur le fait qu'il manquait plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires, et les salariés avaient appris que leur PDG était déjà « prêt à déposer le bilan » si les constructeurs automobiles ne confortaient pas le plan de charge de l'entreprise et donc sa trésorerie. L'outil de production avait été pourtant modernisé.

« Aujourd'hui, une mort lente de l'entreprise et donc la suppression discrète des emplois subsistants, s'appuyant sur la moyenne d'âge élevée des salariés, marqueraient une défaite collective et un renoncement inacceptables.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Considérant** que la pérennité de La Souterraine Industry est clairement menacée faute de commandes fermes, de perspectives et de stratégie claires, en dépit des aides publiques obtenues ;

« **Considérant** que la préservation et le renouvellement de l'emploi industriel, au cœur de nos territoires ruraux, constituent un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants au sein de la filière automobile ; que la pérennisation du site de La Souterraine et de ses emplois est indispensable ;

« **Rappelle** que le plan de relance de l'industrie automobile d'un montant de 8 milliards d'euros, lancé au lendemain du confinement sanitaire, devait renforcer les fonds propres des entreprises de la filière et contribuer aux projets de consolidation afin d'assurer un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ;

« **Demande à Mme la Première ministre et à M. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique** :

« - de réaffirmer la volonté et les actions de l'État pour une réimplantation des chaînes de valeur, une relocalisation des productions en France et un développement de l'emploi industriel, des sites et de nos savoir-faire ;

« - à cette fin, d'apporter un soutien actif et vigilant au Groupe GMD, et de veiller particulièrement à l'avenir de l'usine LSI de LA SOUTERRAINE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

déjà fragilisée par trois dépôts de bilan et notamment par la perte 157 emplois sur 277 en 2017. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROTOCOLE SCOLAIRE PRÉVU PAR LE PLAN « FRANCE RURALITÉS »

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la gauche

« L'État affirme qu'avec le plan France Ruralités, les territoires ruraux sont au cœur de sa volonté d'agir.

« Lors de la présentation dudit plan à SAULGÉ, dans la Vienne, le 15 juin 2023, Mme la Première ministre a mis en avant les enjeux liés à l'école et à la scolarisation en milieu rural, sa volonté d'être « facilitatrice » afin de mettre un terme aux fermetures abusives et excessives de classes. À cette fin, elle a fait part de sa volonté d'établir un « plan de projection » sur trois ans.

« Les élus ruraux ont reçu cette nouvelle avec intérêt, espérant ne plus être mis devant le fait accompli par une décision de fermeture de classes. En effet, les annonces brutales et sans concertation de fermetures et de suppressions de postes, en janvier 2023, demeurent un souvenir noir dans la Creuse.

« Ainsi, un « dialogue territorial » spécifique doit être bâti et comporter la fameuse « visibilité à trois ans ». Dès cet automne, devait être mise en place dans chacune des académies, en amont des conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN), une « instance départementale de dialogue et de concertation » à qui sont assignés plusieurs objectifs : d'une part, cette instance doit lancer un appel à projets d'internats d'excellence destinés spécifiquement aux territoires ruraux ; d'autre part, il lui faudra généraliser l'expérimentation des « territoires éducatifs ruraux », sur lesquels la Direction générale de l'enseignement scolaire travaillerait. L'objectif est que la France dispose de 185 territoires éducatifs ruraux à partir de 2024, contre 63 actuellement

« Chaque département – hors ceux de l'Île-de-France – doit être doté d'au moins un territoire éducatif rural. La définition du périmètre géographique, l'établissement des diagnostics et l'élaboration des plans d'action devaient être l'objet d'une concertation entre les autorités académiques et les élus, de telle sorte que la création de ces territoires soit officialisée au plus tard au tout début de l'année 2024.

« Cependant, un nouveau Ministre a pris ses fonctions le 20 juillet, et le Gouvernement, tout en proclamant le souhait de conduire une politique en faveur de l'équité, continue de mettre en avant l'argument que le taux d'encadrement des élèves dans les territoires ruraux est plus élevé qu'en milieu urbain : un ratio de 20,28 enfants par classe dans les « communes rurales éloignées » et de 21,2 dans les communes rurales, alors que le ratio moyen national serait de 21,7, oubliant que les enfants vivant en milieu rural passent beaucoup de temps dans les transports du fait du cumul des

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

handicaps géographiques, des dispersions de l'habitat et de regroupements pédagogiques qui ont atteint leur extrême limite.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2023,**

« **Considérant** que la scolarisation en milieu rural et les moyens qui sont alloués dans cette perspective à l'Éducation nationale représentent un enjeu déterminant pour l'avenir des zones rurales fragiles, de leur attractivité et pour la cohésion nationale ;

« **Demande à Mme la Première ministre** d'étendre au niveau des préfets et autour d'une vraie orientation stratégique partagée la concertation et la coordination élus/autorités académiques annoncées autour du plan à trois ans et d'acter dès à présent qu'il n'y aura pas de fermetures de classes et de suppressions de postes à la rentrée scolaire 2024 dans la Creuse. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous souhaite de très belles fêtes.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heures dix.

Le Secrétaire de séance	La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Patrice FILLOUX	Valérie SIMONET

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr